



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

INRA

SND 53

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

(France)

**DYNAMIQUE SOCIALE
ET DEVELOPPEMENT MICRO REGIONAL
DANS LA ZONE
DES HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS**

GIANNINI FOUNDATION OF
AGRICULTURAL ECONOMICS
LIBRARY

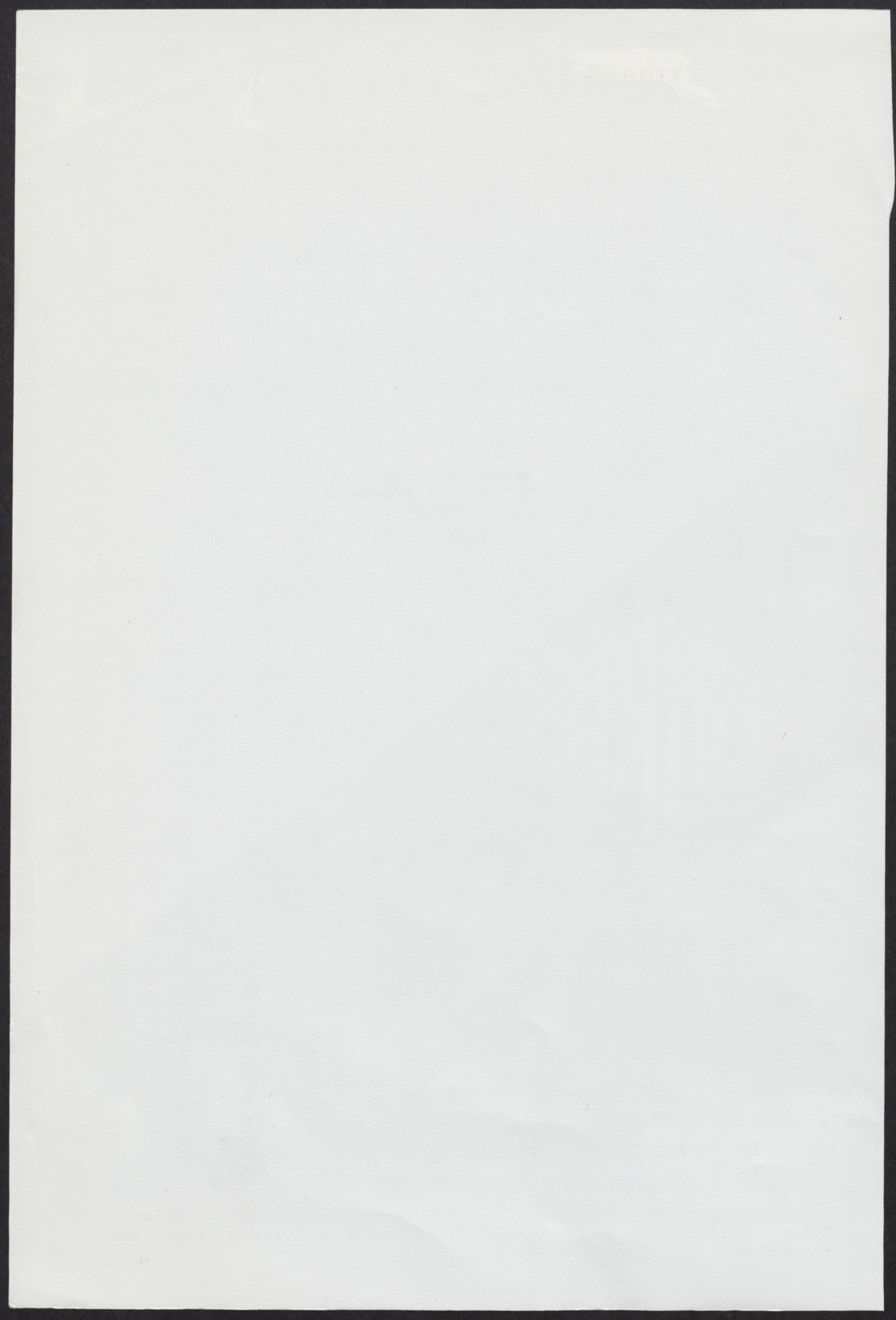
WITHDRAWN
MAR 27 1984

J. CORTOT



Série Notes et Documents
N 53
Montpellier
Novembre 1983

**STATION D'ÉCONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES
École Nationale Supérieure Agronomique
34060 MONTPELLIER CEDEX**



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

DYNAMIQUE SOCIALE ET DEVELOPPEMENT MICRO REGIONAL

DANS LA ZONE DES HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS

J. CORTOT

Notes et Documents
Série n° 53

Montpellier,
Novembre 1983

STATION D'ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE AGRONOMIQUE
34060 MONTPELLIER CEDEX

Cette étude entre dans le cadre d'une opération de recherche menée conjointement par l'AREEAR et l'INRA sur l'installation des agriculteurs en Languedoc-Roussillon.

TABLE DES MATIERES

Pages

RESUME SYNTHESE	1
INTRODUCTION	11
PRESENTATION ZONE	13
<u>I - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE</u>	15
1) Importance et évolution de la population du Canton de St Martin de Londres dans l'ensemble des Cantons de la Zone du Pic St Loup.	15
2) Les grandes tendances de l'évolution de la population des Cantons de la Zone du Pic St Loup depuis un quart de siècle.	15
3) Evolution démographique des Communes du Canton de Saint Martin de Londres.(1820-1982)	20
<u>II - LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</u>	35
1) <u>La structure foncière</u> :	35
10 Importance de la taille des exploitations agricoles de la Zone du Pic Saint Loup	35
11 Evolution des exploitations agricoles du Canton de Saint Martin de Londres	39
12 Evolution des exploitations agricoles des Communes du Canton de Saint Martin de Londres	42
2) <u>La structure sociale</u> : La population agricole	46
20 Evolution de la population active agricole des Cantons de la Zone du Pic Saint Loup	46
21 Evolution du taux de population agricole du Canton de Saint Martin de Londres	48
22 Taux de population agricole des Communes du Canton de Saint Martin de Londres	50
23 Importance des chefs d'exploitation à temps complet selon leur âge	52
24 Importance de la population agricole familiale active	55
25 Evolution du degré d'activité de la population active agricole.	56
26 Evolution de la main d'oeuvre occasionnelle	57
27 Evolution de la nature de l'activité extérieure des exploitants	59

<u>III - LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES</u>	62
10 Répartition du territoire des Cantons de Garrigue de la Zone du Pic Saint Loup	62
11 Répartition du territoire agricole des Communes du Canton de Saint Martin de Londres	62
12 Evolution de l'utilisation du sol des principales cultures dans les Cantons de Garrigue de la Zone du Pic Saint Loup	64
13 Répartition et évolution de la superficie agricole utile dans le Canton de Saint Martin de Londres	67
14 Evolution et répartition des superficies en céréales et en cultures fourragères	71
15 Evolution et répartition de l'occupation du sol dans les Communes du Canton de Saint Martin de Londres	71
16 Evolution et répartition du cheptel dans les Cantons de Garrigue de la Zone du Pic Saint Loup	78
17 Orientations technico-économiques et chiffre d'affaires des exploitations des Cantons de la Zone du Pic Saint Loup	80
<u>IV - LES DONNEES GENERALES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES</u>	85
1) <u>Le contexte foncier</u>	85
10 Situation foncière et potentialités naturelles	86
11 Les associations syndicales de mise en valeur agricole	91
12 Les grands travaux de valorisation (CNABRL)	99
2) <u>Les politiques foncières</u>	100
20 L'action de la SAFER	100
21 Les communes, les POS et les cartes communales	104
22 Politique du Conseil Général et de la région	108
3) <u>Tourisme et loisir</u>	113
30 Vocation touristique et de loisir	113
31 Le territoire de chasse et les activités cynégétiques	119
4) <u>L'environnement coopératif</u>	125
CONCLUSION	134
SOURCES STATISTIQUES	143

RESUME SYNTHESE

I - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

1) Importance et évolution de la population de St Martin de Londres dans l'ensemble des Cantons de la Zone du Pic St Loup (1962-1982)

Une croissance démographique positive

A l'exception du Canton des Matelles (absorbé dans la mouvance d'urbanisation de la métropole régionale), la croissance démographique de St Martin de Londres a été supérieure à celle des autres cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup : la variation annuelle sur 20 ans a été de 1,2. Elle s'est accélérée au cours du dernier recensement : + 3,8/an alors qu'au niveau départemental elle n'a été que de 1,2.

La diminution relative (10 % de l'ensemble des cantons de la Zone en 1982 contre 12,8 % en 1962) de sa population entre 1962-1982 n'est due qu'au taux de croissance de type urbain (+ 14/an) du Canton des Matelles. La population en valeur absolue étant passée en 20 ans de 1941 à 2429 (soit + 488 personnes) alors qu'au cours des sept années 1975-1982, elle augmente de 516 personnes.

2) Grandes caractéristiques de l'évolution des populations des Cantons de Garrigue de la zone du Pic St Loup

Une population qui ne renouvelle plus que par des apports extérieurs

La caractéristique du relatif dynamisme démographique de St Martin de Londres repose sur un solde migratoire positif. Celui-ci a progressé au cours de la période 1968-1975 (+ 84 personnes) et s'est accentué au cours de la période suivante (1975-1982 : + 516 personnes).

Le taux de variation annuel dû aux mouvements naturels connaît une évolution inverse (+ 0,23 entre 1954 et 1962 ; + 0,14 entre 1962 et 1968 ; - 0,37 entre 1968 et 1975). Le sens de cette évolution se retrouve dans l'ensemble des Communes rurales du département.

Ce phénomène est la conséquence de trois causes cumulées : un vieillissement de la population ; une diminution du nombre des enfants par famille ; un nombre non négligeable de célibataires. Le taux de natalité de St Martin de Londres était 16,2 entre 1962 et 1975 et de 8,6 entre 1982 et 1975. Pour les mêmes périodes, il n'était respectivement que de 13,1 et 10,3 dans l'ensemble des Communes rurales du département.

3) Evolution démographique des Communes du Canton de St Martin de Londres

Une croissance différenciée selon les zones agricoles

En diminution constante depuis 1820, la population de l'ensemble des Communes de ce Canton retrouve à peu près son niveau de 1936. On observe toutefois une évolution démographique différente selon les deux types de zones définies.

La population de la zone dite viticole régresse de 1820 jusqu'en 1954. Pour retrouver son niveau actuel il faut "remonter" jusqu'en 1881.

La population de la zone dite de Garrigue a connu une évolution négative de 1820 à 1968. En 1982, elle retrouve son seuil de 1954.

On observe pour chacune de ces zones une évolution démographique inversée. La Zone de Garrigue possédait une population plus nombreuse que la zone viticole jusqu'en 1954. A partir de cette date, la population de la zone viticole est plus importante et les écarts se creusent.

La dernière période (1975-1982) indique un accroissement très net de la population des Communes de la Zone viticole (variation annuelle: + 5,7). Le dépeuplement des Communes de la Zone de Garrigue est stoppé. Celles-ci connaissent même une variation annuelle de population positive : + 1,6 identique à celle du département.

A l'exception de la Commune de St Martin de Londres, toutes les communes ont un solde de mouvements naturels négatif. Toutes les Communes, à l'exception de Causse de la Selle, ont un solde migratoire positif. La zone viticole a accueilli 72 % du nombre des migrants (516). La Commune de St Martin de Londres comptabilise à elle seule 58 % de ce nombre.

4) Variation de la population active des ménages ordinaires

la population active concentrée autour de St Martin de Londres

Au niveau global du Canton, la population active connaît une régression. Cette régression est le fait d'une diminution des actifs hommes (- 8 % de 1962 à 1975). Le nombre de femmes ayant une activité augmente très fortement (+ 51 %).

En ce qui concerne les classes d'âge, on constate :

- une diminution sensible des jeunes actifs de moins de 20 ans,
- une forte diminution des actifs au delà de 55 ans,
- une progression importante des actifs de 20 à 34 ans,
- la croissance la plus forte étant celle des 45-54 ans.

Par ailleurs, les actifs diminuent dans la zone de Garrigue (- 10 %) alors qu'ils augmentent (+ 9,4 %) dans la zone viticole et tout particulièrement à St Martin de Londres (biscotterie et autres activités).

5) Evolution de la répartition des catégories socio-professionnelles (1968-1975)

la population d'actifs agricoles en régression

Par rapport aux autres cantons de la zone du Pic St Loup, celui de St Martin de Londres se caractérise ainsi :

- Il possédait en 1968, le plus grand nombre d'exploitants agricoles (avec les Matelles). En 1975, c'est celui qui en possède le moins (avec Claret). La perte est de l'ordre de 20 %. A partir des chiffres fournis par la D.D.A., leur diminution entre 1975 et 1982 n'aurait été que de 7,7 %.

- concernant les salariés agricoles, ce canton en possédait le plus petit nombre en 1968. Situation identique en 1975 avec une réduction de l'ordre de 50 % des effectifs.

D'une manière générale, ce canton a connu entre 1968 et 1975 la plus forte diminution annuelle d'effectifs agricoles. Seuls les autres actifs progressent, mais de façon moins importante qu'ailleurs.

II - LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1) La structure foncière

10) Importance des exploitations agricoles des cantons de la Zone du Pic St Loup

Un canton de très petites et de très grandes exploitations agricoles

Le canton de St Martin de Londres se caractérise par un des pourcentages les plus faibles (20 %) des petites (<2 hectares) exploitations de la zone du Pic St Loup. A l'inverse, on y trouve le plus grand nombre (40 %) d'exploitations de > 50 hectares. Concernant la surface agricole utilisée, cette prédominance est encore plus nette. Ces grandes exploitations cumulent 9 000 hectares, soit plus de 40 % des 21.339 hectares du total grandes exploitations de la Zone.

La répartition des exploitations agricoles du Canton de St Martin de Londres selon leur taille et la surface agricole (en 1980) se présente de la manière suivante : Cumulées, les petites exploitations de < 5 hectares représentent 63,2 % du total, pour une superficie de 2,6 % de l'ensemble. Celles de > 50 hectares ne comptent que pour 10,6 % mais additionnent 89,2% des superficies.

11) Evolution des exploitations agricoles du Canton de St Martin de Londres (1970-1980)

Un canton où la concentration des terres s'est effectuée progressivement

L'analyse de cette évolution montre qu'au cours des dix dernières années, les petites exploitations (<2 et de 2 à 5 hectares) ont respectivement reculé de 23 et de 27 %, de même que leur surface : -20 et -26 %.

Un glissement s'est produit pour les autres classes de taille (5 à 10 ha ; 10 à 20 ha ; 20 à 50 ha) dans le sens d'une disparition allant de -8 % à -40 % entre les deux dates, au profit d'une évolution positive (+ 39 %) des exploitations supérieures à 50 hectares.

12) Evolution des structures d'exploitations agricoles des Communes du Canton (1970-1980)

Un quart des exploitations de la Zone de Garrigue a disparu en 10 ans

Au niveau cantonal, on constate une réduction importante (-21%) du nombre des exploitations mais un accroissement non négligeable (+8%)

de la Surface Agricole Utilisée. Cependant, si la tendance générale dans les deux zones étudiées va dans le même sens (disparition d'exploitations), l'ampleur du phénomène est différent d'une zone à l'autre. En zone viticole, ce sont 16 % des exploitations qui ont disparu contre 26 % en zone de garrigue. L'accroissement de la Surface Agricole Utilisée est très supérieur dans la première zone (+ 562 ha sur 742 ha) que dans la seconde (+ 180 ha).

Les modes de faire valoir se répartissent en 1980, à peu près de façon identique : FVD : 42 % - Fermage : 52 %.

2) La structure sociale: la population agricole

20) Evolution de la population active agricole des Cantons de la Zone du Pic St Loup (1970-1980)

Près de la moitié des effectifs d'actifs agricoles ont disparu en 10 ans

La variation des actifs agricoles entre les deux dates considérées montre que le canton de St Martin de Londres est (avec celui de Ganges) celui dont les actifs agricoles ont subi les plus lourdes pertes (- 42,8%).

Si les chefs d'exploitation ont "seulement" régressé de 20,7% en dix ans, les salariés permanents et plus encore la main d'oeuvre familiale ont connu une réduction massive : - 42,5 % dans le premier cas ; 60,8 % dans le second.

21) Evolution du taux de population agricole (1954-1982)

De majoritaire, la population d'origine agricole devient minoritaire

D'une manière générale, le taux de population agricole de ce canton n'a cessé de se dégrader depuis 1954 où 63,5 personnes sur cent étaient d'origine agricole jusqu'en 1982 où ce chiffre est descendu en dessous de 30 %/29,8).

Alors qu'au cours de la même période la population de ce canton augmentait de 453 personnes, 528 autres issues du milieu agricole disparaissaient. Le taux de population agricole des deux zones est presque similaire: 34,2 pour la zone viticole, 30 pour la zone de garrigues.

22) Importance des chefs d'exploitation à temps complet

Des classes d'âge inégalement réparties

Bien qu'en valeur absolue les chefs d'exploitation à temps complet \leq à 35 ans soient peu nombreux, ceux du Canton de St Martin de Londres représentent 28 % du total de la zone. De même, les chefs d'exploitation à temps complet les plus âgés (\geq 65 ans) ne sont comptabilisés que pour 19 % de la zone.

A l'intérieur du canton lui-même, les chefs d'exploitation à temps complet de moins de 35 ans représentent 19 %. Ceux de plus de 65 ans, 4 % seulement. La classe d'âge de ceux qui se considèrent souvent comme "les pré-retraités" de l'agriculture (55-64 ans) est loin d'être négligeable (29 %). Ce sont eux qui dans les cinq à dix ans vont disparaître.

23) Importance de la population agricole familiale active (1980)

La moitié de la population agricole familiale est active. Le quart à temps complet.

Parmi la population agricole familiale active, les conjoints sont peu représentés dans les classes d'âge extrêmes : 14 % pour les moins de 35 ans ; 9 % pour les plus de 65 ans. Ils sont particulièrement nombreux (37 %) dans la classe d'âge des 45-54 ans : les enfants sont élevés, l'âge n'a pas encore émoussé la force physique. Ils sont 19 % entre 35 et 44 ans et 21 % entre 55 et 64 ans.

Les autres membres de la famille au contraire, sont plus nombreux dans les classes d'âge extrêmes : 46 % avant 35 ans, 18 % après 65 ans. Les membres de la famille sont de préférence à temps complet entre 15 et 34 ans (31 %) et entre 45 et 54 ans ils sont 35 %.

24) Evolution de la main d'oeuvre occasionnelle (1970-1980)

L'appel à la main d'oeuvre occasionnelle "femme" en voie de régression

Les chefs d'exploitation à temps complet ont diminué de près d'un quart entre les deux dates. L'activité des membres de la famille à temps complet de 21 %, et celle des salariés de 12 %.

En ce qui concerne la main d'oeuvre occasionnelle, on a fait davantage appel aux actifs hommes (+ 42) au détriment des femmes (- 73).

On observe ce phénomène au niveau global de la zone du Pic St Loup. Lorsque la main d'oeuvre occasionnelle "homme" diminue d'un peu moins de 20 %, la main d'oeuvre occasionnelle "femme" régresse de moitié.

Plus encore, dans le Canton de St Martin de Londres, la main d'oeuvre occasionnelle homme, s'accroît en dix ans de 30 %. La main d'oeuvre occasionnelle femme diminue de 70 % !

25) Evolution de la nature de l'activité extérieure exercée par les exploitants (1970-1980)

La possibilité d'exercer une activité extérieure agricole et para-agricole se ralentit

Bien qu'il soit nécessaire d'être prudent, compte tenu de la faiblesse des effectifs recensés, on peut noter qu'en dix ans les exploitants

exerçant une activité extérieure à l'exploitation de type agricole et para-agricole, ont régressé de 57 %. Ceux ayant une activité de type petit commerçant, petit artisan ont diminué de 10 %.

Par contre la possibilité d'exercer une activité extérieure de type non agricole (ouvriers, employés, cadres, profession libérale...) s'est accrue de 6 % de 1970 à 1980. Dans certains cas, on peut toutefois se poser la question de savoir quelle est l'activité principale ?

Par ailleurs, on notera une diminution très forte du nombre des retraites au cours de cette période :

- retraites agricoles : - 42 %
- autres retraités : - 23 %

III- LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES

1) Répartition du territoire des Cantons de Garrigue (1980)

Un canton important par sa SAU et son territoire de chasse

Le Canton de St Martin de Londres est (avec le Canton des Matelles) celui qui possède le plus vaste territoire de chasse : 20.600 hectares soit 36 % de l'ensemble du territoire de chasse des Cantons de cette zone. Le territoire de chasse étant en 1970 de 18 150 hectares.

La superficie utilisée est aussi la plus importante (36 %) des Cantons de la Zone du Pic St Loup. Les surfaces en forêts sont beaucoup plus réduites (19 % du total).

2) Evolution de l'utilisation du sol des principales cultures des Cantons de la zone du Pic Saint Loup

Des cultures pérennes en régression, des cultures annuelles en progression

- Les surfaces en vigne du Canton de St Martin de Londres représentent peu (1 051 hectares, soit 16 %) par rapport aux autres Cantons. Les surfaces ont par ailleurs diminué de 100 hectares en 10 ans (9,5 %), la diminution moyenne de la zone étant de 7,7 %.

- Les surfaces en verger représentent encore moins (12 %) que celles en vigne dans l'ensemble étudié. Elles régressent considérablement (-40 %) entre les deux dates. Cette forte réduction des cultures fruitières se retrouve partout (-41,7 % dans l'ensemble de la zone).

- Même si les cultures annuelles sont peu importantes (251 hectares 1980), elles ont très fortement progressé en dix ans (+84,5 %), alors qu'au niveau de la zone l'augmentation n'a été que de 16,7 %.

- Les surfaces toujours en herbe cumulant 44 % de celles de la zone (avec 8 794 hectares) ont aussi progressé (+10 %) entre les deux dates.

3) Répartition et évolution de la SAU dans le Canton (1970-1980)

Une SAU inégalement répartie, des cultures fourragères en très forte progression

Si au niveau global du Canton, la surface agricole utilisée atteint 44 % de la superficie cadastrée, le niveau des deux types de zones définis est différent : 58 % de SAU par rapport à la superficie cadastrée dans la zone viticole, contre 22 % dans la zone de garrigue. Des écarts encore plus importants sont enregistrés dans les différentes communes. De 0,3 % à Pégairolles de Buèges à 53 % à St Martin de Londres.

Les caractéristiques de l'évolution de la SAU entre les deux dates sont : une SAU en croissance + 8 %, des Landes et friches non productive (?) stables.

Les terres labourables bien que peu importantes (295 hectares en 1980) ont progressé de +21 % en dix ans. Les cultures se répartissent et évoluent de façon inégale : une croissance de 50 à 55 % (céréales et cultures de plein champ) ; une croissance de 158 % (cultures fourragères) ; une diminution de 57 et 69 % (jachères et cultures industrielles). Enfin, les jardins familiaux progressent de + 200 %.

4) Répartition et évolution de l'occupation du sol dans les Communes du Canton

Les communes des deux grandes zones se caractérisent de la façon suivante :

Deux tendances : accroissement de la monoculture et tentative de diversification

- La zone viticole : Accroissement sensible (+ 13 %) de la SAU. Diminution des surfaces en vigne (- 4 %) ; apparition des surfaces en AOC (45 hectares). Les terres labourables se maintiennent à leur niveau de 1970, alors que les surfaces toujours en herbe augmentent de 18 % en dix ans. Le verger tend à disparaître (- 87,5 %) de la SAU.

- La zone de garrigue : Progression de la SAU de l'ordre de 3,5 %. Les surfaces en vigne régressent fortement (- 18 %). Les terres labourables augmentent de 48 %. A l'inverse, la STH diminue (- 22,6 %). Paradoxalement le verger progresse (+ 5,5 %).

5) Répartition et évolution du cheptel dans le Canton de St Martin de Londres (1970-1980)

Une tendance générale de l'accroissement du cheptel

Le choix économique, en matière de cheptel, des exploitants de ce canton repose sur trois orientations essentielles.

a) Les ovins : Ils représentent la principale production du Canton (6 066 têtes). L'augmentation des troupeaux par rapport à 1970 a été de l'ordre de 26 %. Ce Canton possède, et de loin, le plus grand nombre de têtes (48%) de la zone étudiée.

b) Les Caprins : Accroissement encore plus spectaculaire entre les deux dates (+ 370 %) pour ce type d'élevage. Sa place par rapport aux autres troupeaux de la zone augmente considérablement : 24 % en 1970, 58 % en 1980.

c) Les volailles : Tous les Cantons ont connu une forte croissance dans la production de volailles au cours de la période d'observation. Les écarts sont cependant importants : + 25 % dans le Canton de Ganges ; + 300 % dans le Canton de St Martin de Londres.

Bien que faiblement représentés au niveau de l'ensemble des Cantons (348 bêtes) les bovins font leur apparition au cours de cette période.

6) Orientation technico-économique et chiffre d'affaires des exploitations des cantons de la zone du Pic St Loup

Un canton toujours aussi fortement orienté vers la production viticole

L'orientation viticole (vins d'appellation courante) est prédominante : 83 % des exploitants du Canton de St Martin de Londres sont des viticulteurs. Bien que les exploitations spécialisées dans l'élevage représentent au niveau global des Cantons de la zone, 50 % des effectifs, ce ne sont que 11 % des exploitants du Canton de St Martin de Londres qui se sont orientés vers cette production.

Avec 21 % des exploitations de la zone le Canton, Saint Martin de Londres ne réalise que 19 % du total du chiffre d'affaires de cette zone. Le Canton de Claret par exemple réalise, avec seulement 20 % des exploitations, 29 % de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires par exploitation est proportionnellement aussi faible (21 %). Ramené à la surface agricole utile, ce pourcentage tombe à 11 %. Le chiffre d'affaires par UTA est beaucoup plus favorable, puisqu'il atteint 24 %. Ce dernier chiffre s'expliquant par un nombre relativement plus faible (20 %) d'UTA dans les exploitations de ce Canton.

IV - LES DONNEES GENERALES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1) Situation foncière

Les exploitations des communes de ce canton connaissent une pression foncière importante. Peu de terres sont mises sur le marché. Pour chaque transaction, de nombreux acquéreurs se présentent (6 à 10). Les terres labourables représentent 9,7 % des superficies ; les forêts 40 % (généralement en comptes privés). L'ONF possède 89 % de la forêt de St Jean de Buèges, l'armée respectivement 56 et 24 % des superficies en forêts des communes de Viols en Laval et de Mas de Londres.

2) Les potentialités

Très limitées au plan des terres labourables (les 2/3 dans le bassin viticole de St Martin de Londres, cette zone possède de grands espaces de garrigue dont les potentialités agronomiques sont relativement bonnes (36 % environ) et sont susceptibles d'être remises en valeur (20% environ) par l'introduction de légumineuses (par exemple la *Sporaléa bituminosa*) ou l'aphyllantes de Montpellier (Liliacées). La *Sporaléa* "fabrique" de la terre en régénérant et enrichissant le sol, tout en permettant un pâturage par les troupeaux.

3) Les associations syndicales de mise en valeur (ASA)

Il existe deux ASA sur le canton. Une débordant sur les cantons voisins et regroupant la quasi totalité des éleveurs. La seconde se situe sur une partie de la commune de Causse de la Selle. Elle regroupe cinq exploitants. Elle se caractérise par le fait que certains propriétaires ne sont pas éleveurs mais mettent à disposition (dans le cadre d'une société d'élevage) des éleveurs (non propriétaires) des superficies permettant cet élevage. Position précaire liée au problème foncier particulièrement difficile pour les éleveurs. La rétention, par leurs propriétaires, des terres incultes et abandonnées depuis des décennies rend quasiment impossible tout développement de l'élevage. Au plan de la réglementation et de la conception des ASA, nous nous trouvons peut être dans un cas limite et discutable, mais il semble que dans ce cas précis, le dynamisme propre à un petit groupe d'agriculteurs et d'éleveurs a permis d'utiliser dans le cadre d'un projet collectif des terres jusqu'alors à l'abandon.

4) Les grands travaux de valorisation

Un projet de retenue collinaire sur la commune de Mas de Londres devrait se concrétiser dès l'année 1984. Cette retenue devrait permettre l'irrigation de 200 hectares de terres labourables et autoriser une diversification des productions (luzerne, maïs, semences, tomates, asperges...). Les exploitants directement concernés (surtout les plus âgés) semblent (encore) hésitant à entreprendre cette diversification eu égard aux charges financières annuelles qu'elle entraînera et à l'incertitude en ce qui concerne la commercialisation de ces nouvelles productions.

5) L'action de la SAFER

L'étude des notifications foncières montre qu'en cinq ans le marché foncier de ce canton a enregistré 115 notifications pour 310 hectares. Plus de la moitié s'est concentrée sur la commune de Causse de la Selle. Chaque année, 23 transactions concernant 62 hectares ont eu lieu. Chaque transaction représente en moyenne 2,8 hectares. Au total, ce sont 3,7 % de la surface agricole utilisée des communes qui ont fait l'objet d'une notification. Peu de transactions en faveur d'étrangers au canton et lorsqu'elles existent, elles ont porté sur des landes, friches et bois (à un prix 2 ou 3 fois plus élevé que le prix pratiqué entre autochtones).

6) Les politiques foncières des communes POS

Seule la commune de St Martin de Londres possède un POS. Celui-ci n'a pas encore été publié. Devant la pression urbaine qui se fait sentir des communes (Causse de la Selle, Viols le Fort, Viols en Laval...) mettent à l'étude un POS. Ailleurs, on maintient encore les cartes communales. Le Conseil Général de l'Hérault a mis en place ces dernières années une agence foncière qui a pour objectif d'acquérir des terres pour les mettre à disposition, en gestion collective, de groupes d'agriculteurs ou de communes ayant des projets collectifs. La région vient de publier son plan régional "Etat-Région" dont les propositions d'actions vont dans le sens de l'aide à l'agriculture, en général à l'installation en particulier.

7) Tourisme et loisir

Cette zone ne possède aucune des grandes caractéristiques des zones à vocation touristique : des capacités d'hébergement peu développées, des équipements touristiques et de loisirs peu importants, un environnement sans grand relief (vigne, garrigues dénudées et exposées au vent et au soleil) et peu attractif en période de grand tourisme (été). A l'écart des grands courants touristiques (la mer et la moyenne montagne), cette zone a davantage une vocation de zone de loisir pour la population de la métropole régionale (randonnées pédestres équestres, cyclisme, vol à voile, cueillettes diverses, escalade...). Des projets d'accueil (ranch, camping, village de gîtes "éclatés"...) liés à des idées de création d'activités de loisir (équitation, golf, parc de loisirs...) ayant comme support de clientèle, les populations des grandes zones urbaines de la région, existent. Enfin, le développement des chasses privées peut participer à cette "diversification" de l'économie locale.

8) Les caves coopératives

Les trois caves coopératives du canton atteignent un niveau d'activité fort différent : 45 000 ; 25 000 et 10 000 hectolitres. Un niveau d'activité qui se caractérise depuis une dizaine d'années par une lente réduction des superficies plantées, compensée par un accroissement des rendements. Mais alors que la réduction du vignoble s'accélère depuis quelques années (surtout depuis la prime à l'arrachage) les possibilités d'une augmentation des rendements demeurent limitées. Déjà la cave coopérative de St Jean de Buèges (10 000 hectolitres) a supprimé le poste de Directeur. Celle de St Martin de Londres (45 000 hectolitres) sera-t-elle la dernière à fonctionner ? Encore une génération, nous dit-on, et il n'y aura plus de viticulteurs "vrais"! Actuellement, entre 10 et 25 % seulement des viticulteurs vivent uniquement (?) de la vigne. Ceux ci produisent 75 à 80 % de la récolte apportée. La classe d'âge supérieure à 50 ans représente 80 à 90 % du total. D'une manière générale, l'absence de successeurs ou le refus des héritiers à reprendre l'exploitation conduira, dans les dix années à venir, à une réduction encore plus drastique des exploitations viticoles. On peut faire l'hypothèse qu'à moyen ou long terme la quasi totalité des adhérents coopérateurs seront des "viticulteurs du dimanche". Les 10 à 25 % de "vrais" viticulteurs, très hésitants à se lancer dans des projets de reconversion coûteux à mettre en oeuvre, auront vu aussi un certain nombre d'entre eux disparaître. Sur la base démocratique d'un homme, une voix, on peut se demander quelle politique pourra être mise en place pour satisfaire des adhérents dont les intérêts peuvent être contradictoires (politique d'encépagement, de commercialisation, de développement).

INTRODUCTION

Le choix du Canton de Saint Martin de Londres comme zone d'étude n'est pas fortuit. Ce Canton présente un certain nombre de caractéristiques qui en font un lieu privilégié de l'étude des possibilités d'installation en agriculture et des capacités des exploitations agricoles à se reproduire.

En effet, sa position géographique met cette zone à portée immédiate des influences socio-économiques de la métropole régionale.

Cette situation implique une concurrence directe entre les différentes possibilités d'occupation de l'espace : l'espace agricole ; l'espace bâti ; l'espace industrialisé ; l'espace loisirs.

Plus particulièrement, la dévitalisation de la zone de Garrigue, avec son cortège d'exode rural, a connu une situation nouvelle. Au départ de populations autochtones a correspondu, l'arrivée de nouvelles couches de populations non nécessairement liées à l'agriculture.

L'urbanisation accélérée de la métropole régionale a transformé par ailleurs cette zone en une espèce de réserve de loisirs diffus, organisés (chasse) et non organisés (promenades dominicales).

A l'inverse, les potentialités d'emplois offerts par la proximité relative de la zone urbaine, (industrielle et artisanale) de Montpellier, et dans une certaine mesure par celles développées par le chef lieu du Canton, ont permis de stopper la régression démographique.

Si ces créations d'emplois ont aussi bénéficié à l'agriculture, et permis à un certain nombre d'exploitants de se maintenir sur leur exploitation, celles-ci ont introduit sans aucun doute, des modifications sensibles dans l'agriculture locale : structure des exploitations ; gestion ; commercialisation ; main d'oeuvre familiale et salariée ; orientation économique.

Cette agriculture locale est celle d'un canton qui recouvre à la fois des bassins viticoles, et des zones de Garrigue plus diversifiées (élevage).

Pour mieux comprendre quelle a pu être l'évolution de ce canton au cours des dernières années, il a semblé intéressant de le resituer parmi les cantons voisins présentant les mêmes grandes caractéristiques. C'est la raison pour laquelle, figure dans cette étude, une analyse comparative avec les autres cantons de la zone du Pic Saint Loup à laquelle Saint Martin de Londres appartient.

Enfin, une première approche de l'analyse de l'évolution de l'agriculture du Canton de Saint Martin de Londres a montré tout l'intérêt qu'il y avait à dissocier les Communes du bassin viticole des Communes de la zone de Garrigue.

La zone viticole recoupant essentiellement les Communes possédant au moins 100 hectares de vigne :

- Saint Martin de Londres
- Notre Dame de Londres
- Mas de Londres

La zone de Garrigue recoupant quant à elle les sept autres communes :

- Causse de la Selle
- Pégairolles de Buèges
- Rouet
- Saint André de Buèges
- Saint Jean de Buèges
- Viols en Laval
- Viols le Fort

PRESENTATION ZONE

Le canton de Saint Martin de Londres se présente comme une zone fragile (faible densité de population, déclin des activités traditionnelles et en particulier agricoles, entraînant une sous utilisation de l'espace conduisant à une dévitalisation d'espaces agricoles et ruraux importants.

Les conditions de l'environnement général des exploitations entraînent une pression extérieure (urbanisation tourisme, chasse) sur ce milieu dévitalisé, la faiblesse des forces sociales permettent de plus en plus difficilement d'y faire face.

Situation géographique

Le canton de St Martin de Londres se présente comme un vaste plateau encadré par le massif de la Seranne (900 mètres) et la barrière rocheuse du Pic Saint Loup (500 mètres) et de l'Hortus (400 mètres).

A l'intérieur, il se décompose en zones très distinctes les unes des autres :

Le bassin viticole de St Martin de Londres. Au Nord Est il est composé de plaines (Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Rouet) présentant des calcaires marneux variés et des collines (200 à 250 mètres) essentiellement calcaires. La zone de St Martin de Londres elle même comportant des sédiments argilo calcaires.

Plus à l'Ouest de la commune de St Martin de Londres viennent des garrigues peu pentues (Viols le Fort, Viols en Laval, Causse de la Selle) où le calcaire dur diminue, où la roche affleure rendant plus difficile le travail agricole.

Au Nord Ouest les contreforts de la Séranne organisent la vallée de la Buège (Pégairolles de Buèges, St André de Buèges, St Jean de Buèges). Zone de fortes pentes, de vallées étroites aux surfaces plates peu nombreuses,

elle définit les communes dans une zone de montagne. Les sols y sont plus profonds, souvent hydromorphes et très calcaires.

Le canton est traversé par deux affluents, la Buège, Lamalou ; l'Hérault enserre la commune de Causse de la Selle.

La pluviométrie de l'ordre de 1 100 mm par an dans le bassin de St Martin de Londres, atteint 1 300 mm sur le massif de la Séranne. Cette zone est directement influencée par le climat méditerranéen : fortes pluies concentrées dans le temps ; déficit hydrique ; été très chaud et sec ; hiver froid (jusqu'à - 20 dans le bassin de St Martin de Londres.

I - EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

1) Importance et évolution de la population du Canton de St Martin de Londres dans l'ensemble des cantons de la zone du Pic Saint Loup.

La dynamique économique et sociale d'une région, d'un canton, d'une zone agricole se mesure en grande partie à la capacité qu'ont les forces sociales existantes à se reproduire. La ressource humaine est primordiale.

La croissance démographique du Canton de Saint Martin de Londres se révèle être positive depuis 1968 et plus particulièrement depuis 1975 (+ 3,8/an). Sur une période de vingt ans la croissance annuelle est de 1,2.

En resituant Saint Martin de Londres parmi les autres cantons de garrigue du Pic Saint Loup, on observe deux situations très nettes : Celle du Canton des Matelles pratiquement absorbé dans la mouvance de la métropole régionale avec un taux annuel de croissance de l'ordre de 14%. En ce qui concerne le niveau de population, l'évolution de ce canton est aussi très spectaculaire. Sa population représentait il y a 20 ans, 21,4 % du total des Cantons des garrigues. En 1982, elle représente 52 % de ce total.

Si cette "poussée urbaine" s'accroît ou tout simplement se poursuit dans les années à venir (et on ne voit pas ce qui pourrait venir contrarier sérieusement cette situation tant elle est avantageuse économiquement pour les propriétaires fonciers) la finalité rurale de ce canton sera remise en cause.

La situation de "l'autre côté" de la barrière rocheuse du Pic Saint Loup est quelque peu différente. Des trois cantons de garrigue concernés, seul celui de Saint Martin de Londres enregistre une forte croissance démographique.

La diminution relative de sa population entre 1962 et 1982 n'est due qu'au taux de croissance urbaine des Matelles. Par contre, l'accroissement en valeur absolue du canton de Saint Martin de Londres est net. Cette croissance est la plus forte croissance jamais enregistrée par ce canton depuis la mise en place des statistiques (cf tableau N° 1).

2) Les grandes tendances de l'évolution de la population des cantons de la zone du Pic Saint Loup depuis un quart de siècle.

Les tableaux ci-dessous éclairent avec plus de précision les grandes tendances de l'évolution de la population des cantons de la zone de garrigue du Pic Saint Loup.

Tableau N° 1 - Importance et évolution de la population du Canton de Saint Martin de Londres dans l'ensemble des cantons de la zone du Pic Saint Loup. (1962 - 1982)

Cantons	1962		1968		1975		1982		Variation annuelle			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	1968 1962	1975 1968	1982 1975	1982 1962
St MARTIN DE LONDRES	1 941	12,8	1 878	12,0	1 913	11,0	2 429	10,0	- 0,5	+ 0,2	+ 3,8	+ 1,2
CLARET	1 553	10,2	1 529	9,6	1 435	8,0	1 797	8,0	~	~	+ 3,6	+ 0,8
GANGES	8 437	55,6	8 300	52,6	7 191	41,0	7 116	30,0	~	- 1,9	~	- 0,8
LES MATELLES	3 246	21,4	4 071	25,8	6 904	40,0	12 383	52,0	+ 4,2	+ 9,9	+ 11,3	+ 14,0
ZONE DU PIC St LOUP	15 177	100	15 778	100	17 443	100	23 725	100	~	+ 1,5	+ 5	+ 2,8
DEPARTEMENT	516 658		591 397		648 202		706 499		+ 2,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,8

Source RGP. 1962 - 1982

Si les différents taux de variation synthétisent bien le sens de l'évolution, les variations des valeurs absolues indiquent de façon plus concrète le volume global et annuel de la croissance démographique observée.

L'évolution des soldes migratoires en particulier, montre que l'accroissement global de la population du canton de Saint Martin de Londres est loin d'être négligeable puisqu'il représente le quart de la population de 1975.

Cette tendance n'a fait que s'accroître depuis la date de référence (1954). De négatif (jusqu'en 1968) le solde migratoire s'est inversé en solde positif. Si l'on excepte le canton de Ganges dont la population continue à régresser (bien que connaissant un très net ralentissement), les deux autres cantons "d'au-delà" de la barrière du Pic Saint Loup ont un solde migratoire positif qui est multiplié par sept dans un cas et par neuf dans l'autre.

Le solde migratoire représente un aspect de l'accroissement d'une population : celui qui résulte des départs et des arrivées. Il en est un autre non négligeable qui représente lui, la capacité des populations à se reproduire : le mouvement naturel de population.

Les tableaux cités permettent de comparer l'évolution des taux de variation du au mouvement migratoire, à celle des mouvements naturels qui sont le solde des naissances et des décès. Alors que l'évolution du premier passe du négatif au positif, celle du second indique une tendance inverse : Positif pour la période 1954-1962, et pour l'ensemble des cantons, il est, à l'exception des Matelles, négatif pour les autres périodes d'observation.

La signification profonde de ces tendances est que les populations concernées ne se reproduisent plus suffisamment pour compenser les décès. Sans l'apport de populations étrangères à ces zones, celles-ci se videraient petit à petit de leur population d'origine.

Cette tendance à la dénatalité et une à mortalité supérieure aux naissances s'exprime clairement par les chiffres du tableau N° 3.

En ce qui concerne le taux de natalité, la tendance est générale. Le canton de Saint Martin de Londres est particulièrement touché par ce phénomène. Son taux de natalité, qui était le plus élevé (en 1954) des cantons de cette zone, a diminué de moitié en 25 ans, alors que le taux de mortalité n'a baissé que d'environ 29 %. Seul le canton de Ganges présente une telle diminution.

Tableau N° 2 - Grandes caractéristiques de l'évolution des populations des Cantons de Garrigue de la zone du Pic Saint Loup depuis un quart de siècle.

CANTONS	Solde migratoire		Taux variation annuel		Taux variation annuel dû au mvt naturel		Taux variation annuel dû au mvt migratoire	
	62	75	62	75	62	75	62	75
	62	75	62	75	62	75	62	75
	54	68	54	68	54	68	54	68
← en nombre de personnes →								
St MARTIN								
DE LONDRES	- 35	+ 84	- 0,26	+ 0,27	+ 0,23	+ 0,14	- 0,37	- 0,49
Variation an:	- 4,3	+ 12						- 0,69
CLARET	- 117	+ 43	- 1,37	- 0,91	+ 0,06	+ 0,16	- 0,49	- 1,44
Variation an:	- 14,6	+ 6,1						- 0,42
GANGES	+ 826	- 885	+ 0,98	- 2,04	+ 0,28	+ 0,16	- 0,41	+ 0,70
Variation an:	+ 10,3	- 10,7						- 0,43
LES MATELLES	+ 12	+ 2572	- 0,39	+ 3,81	+ 0,03	+ 0,22	+ 0,45	- 0,41
Variation an:	+ 1,5	+ 367						+ 3,58
COMM. RURALES	+ 686	+ 7575	- 0,20	+ 0,41	- 0,07	- 0,09	- 0,35	- 0,12
DEPARTEMENT	+ 857	+ 1082						

Source RGP 1962 - 1982

Tableau N° 3 - Evolution des taux de natalité et de mortalité de la population des Cantons de Garrigue de la zone du Pic Saint Loup depuis un quart de siècle.

CANTONS	Taux de natalité (pour 1000)				Taux de mortalité (pour 1000)			
	62-54	68-62	75-68	82-75	62-54	68-62	75-68	82-75
St MARTIN DE LONDRES	16,2	14,1	10,0	8,6	13,9	12,7	13,7	9,9
CLARET	13,4	13,1	8,5	8,6	12,7	11,5	13,4	8,5
GANGES	15,3	13,9	10,9	6,2	12,4	12,3	15,0	11,3
LES MATELLES	14,4	16,6	14,5	11,7	14,1	14,3	10,1	6,3
COMMUNES RURALES	13,1	12,9	10,3		13,8	13,8	13,9	

Sources : RGP 1954-1982

Globalement, le taux de mortalité régresse lui aussi dans tous les cantons étudiés. Cette diminution est pourtant proportionnellement inférieure à celle de la natalité : l'exode rural avec le départ des plus jeunes donc en âge de procréer, et le maintien des plus âgés, est bien évidemment la cause de ce phénomène.

Ces observations donnent à penser que les populations "étrangères" à la zone et qui sont venues s'y fixer au cours de la dernière période (1975-1982) soit ne sont plus en âge d'avoir des enfants, soit considèrent que la dimension de leur famille est suffisante (Tableaux N° 2 et 3).

3) Evolution démographique des Communes du canton de St Martin de Londres (1820-1982)

Si l'on considère l'évolution démographique au niveau global du canton, on constate que la population actuelle (1982) est à peu près la moitié de celle que connaissait ce canton en... 1851. On soulignera toutefois qu'il s'agit dans un cas de "population totale" (1851) et dans l'autre de "population sans double compte" (1982).

Cependant on observera que cette population n'a cessé de diminuer depuis la date de référence jusqu'en 1968, date à laquelle une reprise s'amorce pour s'accélérer en dernière période (1975-1982) avec 25 % d'habitants en plus. Il faut remonter en 1936 (presque 50 ans !) pour retrouver le même niveau de population (2502).

La comparaison des deux zones que nous avons définies préalablement, n'est pas sans intérêt.

Pour simplifier, la zone viticole comprenant trois communes a connu un volume de population toujours inférieur à la zone des garrigues (7 communes) et ceci jusqu'en 1954.

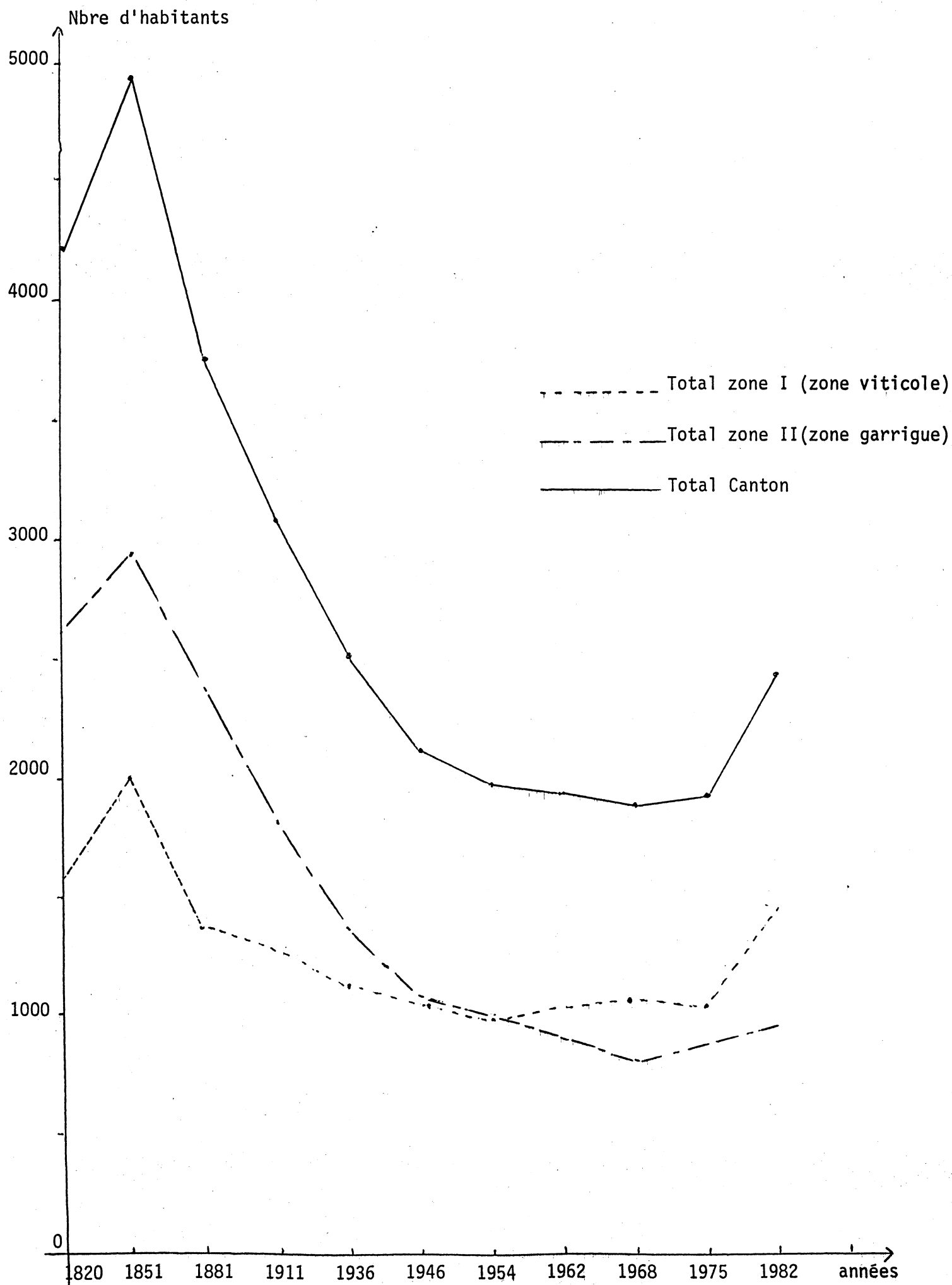
A partir de cette date, le sens de l'évolution s'inverse. La garrigue se dépeuple ; la zone viticole prend l'avantage, celle-ci compte actuellement un nombre d'habitants plus élevé (un peu plus d'un tiers en plus) que la zone dite de garrigue.

Ce sont essentiellement le chef lieu du Canton et Mas de Londres qui bénéficient de la progression observée. Dans la zone de garrigue, c'est Viols-Le-Fort, "subissant" la croissance urbaine de Saint Martin de Londres qui connaît depuis les deux derniers recensements la plus forte croissance en nombre d'habitants. La dernière période (1975-1982) indique tout particulièrement une forte croissance (près de 20 % des effectifs de 1975).

Tableau N° 4 - Evolution démographique des communes du Canton de Saint Martin de Londres

ZONES ET COMMUNES	Population totale										Variation annuelle de population							
	1820	1851	1881	1911	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1820 : 1954	1954 : 1962	1962 : 1968	1968 : 1975	1975 : 1982		
I - Zone viticole																		
St MARTIN DE LONDRES	1 033	1 192	849	694	718	640	619	645	710	720	1 065	→	+ 0,5	+ 1,6	+ 0,2	+ 6,8	+ 3,2	
MAS DE LONDRES	236	288	194	179	193	166	151	126	129	120	183	→	- 2,0	~	- 0,9	+ 7,5	+ 2,2	
NOTRE DAME DE LONDRES	329	513	331	408	220	250	210	266	235	195	205	→	- 3,3	- 1,9	- 2,4	+ 0,7	- 1,1	
TOTAL ZONE I.....	1 598	1 993	1 374	1 281	1 131	1 056	990	1 037	1 074	1 035	1 453	-	- 0,3	+ 0,7	+ 0,5	- ~	+ 5,7	+ 2
II - Zone garrigues																		
CAUSSE DE LA SELLE	539	576	530	374	282	249	204	184	169	188	171	→	- 1,2	- 1,3	+ 1,5	- 1,3	- 0,3	
PEGAIROLLES DE BUEGES	201	266	215	134	97	72	55	33	33	32	50	→	- 5,0	-	- ~	+ 8,0	+ 2,5	
ROUET	111	138	109	113	91	91	56	77	46	49	53	→	+ 4,6	- 5,5	+ 0,9	+ 1,1	- 1,5	
SAINTE ANDRE DE BUEGES	152	147	120	101	90	76	75	66	60	50	52	→	- 1,5	- 1,5	- 2,3	+ 0,6	- 1,0	
SAINTE JEAN DE BUEGES	598	788	644	431	272	206	182	142	115	123	125	→	- 2,7	- 3,1	+ 0,9	+ ~	- 0,6	
VIOLS EN LAVAL	47	46	37	41	42	35	84	31	23	26	32	→	- 7,8	- 4,3	+ 1,8	+ 3,2	+ ~	
VIOLS LE FORT	974	982	775	617	497	332	340	371	358	412	493	→	+ 1,1	- 0,5	+ 2,1	+ 2,8	+ 1,6	
TOTAL ZONE II.....	2 622	2 943	2 380	1 811	1 371	1 067	996	904	804	880	976	-	- 0,5	- 1,1	- 1,8	+ 1,3	+ 1,6	+ 0,4
TOTAL CANTON.....	4 220	4 936	3 754	3 092	2 502	2 123	1 976	1 941	1 878	1 915	2 429	-	- 0,4	- 0,2	- 0,5	+ 0,2	+ 3,8	+ 1,2
DEPARTEMENT.....	324126	389286	441527	480484	502043	461100	471429	516658	591397	648202	722425	+ 0,3	+ 1,1	+ 2,3	+ 1,3	+ 1,6	+ 1,8	

Source : de 1820 à 1946 Archives départementales de l'Hérault
de 1954 à 1982 R.G.P.



D'une manière générale le dernier recensement marque un arrêt à la diminution de la population de ces communes. Seuls Causse de la Selle présente un indice négatif après avoir connu un redressement au cours de la période 1968-1975.

Toutes les autres communes connaissent une reprise. Même si les pourcentages de progression doivent être relativisés par rapport aux valeurs absolues qu'ils recouvrent, ce phénomène mérite d'être souligné.

En résumé, sur une période couvrant vingt ans, et grâce à la "reprise" démographique des sept dernières années, Viols Le Fort et Pégairolles de Bueges sont les seules communes de la zone de garrigue du canton de Saint Martin de Londres à connaître un accroissement de leur population.

Comme l'analyse plus détaillée des communes le montre, le canton de Saint Martin de Londres connaît bien un regain démographique et particulièrement grâce au solde migratoire. Mais on observe et on observera de plus en plus que les modalités de cette croissance démographique (arrivée de nouveaux habitants) favorise les "poches" déjà existantes de population et défavorise les villages où dénatalité et mortalité accumulent leurs conséquences négatives sur l'évolution de la population.

Le chef de lieu du canton et son environnement direct jouent le même rôle polarisant pour les villages excentrés - toute proportion gardée - que la métropole régionale pour les zones de l'arrière pays.

Une analyse plus détaillée des principales caractéristiques de l'évolution de la démographie des communes du canton de Saint Martin de Londres au cours de la dernière période (1975-1982) illustre ce qui vient d'être avancé.

L'accroissement de population qui a été constaté au niveau général du canton, ainsi que les disparités relatives aux communes composant ce canton, n'a permis qu'une vision globale du phénomène. Le tableau qui suit présente à côté des variations de population en valeur absolue et en pourcentage, le détail des mouvements naturels.

Si l'on considère l'ensemble du canton, le solde des mouvements naturels, rappelons-le, est négatif (-26). Les deux zones étudiées quant à elles présentent deux situations différentes.

Tableau N° 5 - Grandes caractéristiques de l'évolution des populations des Communes du Canton de Saint Martin de Londres depuis le dernier recensement

COMMUNES	Variation entre 1975-1982		Taux annuel moyen		Détail variation entre 1975 et 1982			MVT NATUREL
	Absolute	%	75	82	Naissance	Décès	Solde	
<u>ZONE I</u>								
St MARTIN DE LONDRES	+ 345	+ 47,9	+ 0,20	+ 5,70	93	53	+ 40	+ 305
MAS DE LONDRES	+ 63	+ 52,5	- 1,03	+ 6,20	12	22	- 10	+ 73
NOTRE DAME DE LONDRES	+ 12	+ 6,2	- 2,78	+ 0,86	14	19	- 5	+ 17
TOTAL ZONE I.....	+ 420				119	94	+ 25	+ 395
<u>ZONE II</u>								
CAUSSE DE LA SELLE	- 17	- 9,0	+ 1,53	- 1,33	11	19	- 8	- 9
PEGAIROLLES DE BUEGES	+ 18	+ 56,2	- 0,44	+ 6,55	2	4	- 2	+ 20
ROUET	+ 4	+ 8,1	+ 0,90	+ 1,12	2	3	- 1	+ 5
St ANDRE DE BUEGES	+ 2	+ 3,9	- 2,58	+ 0,55	2	4	- 2	+ 4
St JEAN DE BUEGES	+ 2	+ 1,6	+ 0,96	+ 0,22	4	24	- 20	+ 22
VIOLS EN LAVAL	+ 6	+ 23,0	+ 1,77	+ 2,99	2	3	- 1	+ 7
VIOLS LE FORT	+ 81	+ 19,6	+ 2,03	+ 2,58	22	39	- 17	+ 98
TOTAL ZONE II	+ 96				45	96	- 51	+ 147
CANTON	516				164	190	- 26	+ 516

Source : Spécial recensement 1982 reprise N° 4 1982 - INSEE CR

La zone dite viticole à un solde naturel positif (+ 25). Comme confirmation de ce qui a été avancé plus haut. Au solde négatif de deux communes de cette zone, s'oppose celui, positif (+ 40) du chef lieu du canton. Population plus nombreuse, plus jeune et peut être aussi très différente dans sa composition socio-professionnelle ?

La zone de garrigue à un solde négatif (- 51) avec des variantes pour les différentes communes, allant de -1 (Rouet) à -20 (St Jean de Bueges). Faible natalité, forte mortalité, compensées dans la plupart des cas par un apport de populations "étrangères" : +98 à Viols le Fort ; +22 à St Jean de Bueges ; +20 à Pégairolles de Bueges ; presque toujours inversement proportionnel au déficit naturel.

Seule Causse de la Selle présente à la fois un déficit du solde migratoire et un déficit du solde du mouvement naturel.

C'est à terme, si la tendance se poursuit, (et ce ne sont pas semble-t-il les conditions économiques actuelles qui paraissent le permettre), la population du canton de Saint Martin de Londres qui va petit à petit être complètement renouvelée. (Tableau N° 5.)

Les phénomènes de dénatalité et de mortalité se reflètent aussi d'une certaine manière dans l'analyse des classes d'âge de la population active. Les tableaux de variation de population active des ménages ordinaires par sexe et âge quinquénal permettent de préciser l'état de la situation dans le canton de Saint Martin de Londres.

Au niveau global du canton et pour l'ensemble hommes, femmes, on peut observer un certain nombre de caractéristiques :

- Premièrement, une réduction très nette (-39 %) entre 1968 et 1975 de la classe d'âge la plus jeune (15 à 19 ans) de la population active.
- Deuxièmement, une diminution encore plus forte (-44 % et -70 %) des deux dernières classes d'âge les plus élevées (55-64 ans et plus de 65 ans).
- Troisièmement, un accroissement presque inversement proportionnel à celles-ci (+37 % et 73 %) pour les classes d'âge 20 à 34 ans et 45-54 ans.

Enfin la classe d'âge 35-44 ans accuse un recul de l'ordre de 16% entre les deux dates (1968-1975) de la période d'observation.

Tableau N° 6 - Variation de la population active des ménages ordinaires
par sexe et âge quinquénal. (1962 - 1975)

Classes d'âge	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
ZONE I						
15 à 19 ans	+ 1	+ 11	+ 1	+ 16,6	+ 2	+ 13
20 à 34 ans	+ 28	+ 44	+ 19	+ 90	+ 47	+ 55
35 à 44 ans	- 15	- 23	+ 10	+111	- 5	- 7
45 à 54 ans	- 22	- 46	+ 17	+420	+ 39	+ 76
55 à 64 ans	- 35	- 47	+ 3	+ 60	- 32	- 41
Σ 65 ans	- 15	- 71	- 5	- 83	- 20	- 74
TOTAL Zone I	- 14	- 5	+ 45	+ 88	+ 31	+ 9,4
ZONE II						
15 à 19 ans	- 10	- 63	- 8	- 80	- 18	- 69
20 à 34 ans	- 9	- 11	+ 29	+138	+ 22	+ 22
35 à 44 ans	- 20	- 31	+ 1	+ 10	- 19	- 25
45 à 54 ans	+ 23	+ 52	+ 11	+220	+ 34	+ 69
55 à 64 ans	- 30	- 58	- 4	- 36	- 34	- 48
Σ 65 ans	- 8	- 44	- 12	-100	- 20	- 75
TOTAL Zone II	- 52	- 19	+ 17	+ 24	- 35	- 10
CANTON						
15 à 19 ans	- 9	- 36	- 7	- 43	- 16	- 39
20 à 34 ans	+ 21	+ 14	+ 48	+114	+ 69	+ 37
35 à 44 ans	- 35	- 27	+ 11	+ 57	- 24	- 16
45 à 54 ans	+ 45	+ 50	+ 29	+322	+ 73	+ 73
55 à 64 ans	- 65	- 49	- 1	- 6	- 66	- 44
Σ 65 ans	- 23	- 59	- 17	- 94	- 40	- 70
TOTAL	- 44	- 8	+ 62	+ 51	- 4	- 5,8

Source : INSEE RP Historique

Si l'on fait une analyse par sexe de cette évolution des classes d'âge, on observe une différenciation assez nette :

Dans les classes d'âge qui ont vu leurs effectifs s'accroître entre les deux dates citées, ce sont les femmes qui constituent la part la plus importante de cette croissance.

Ainsi pour la classe d'âge de 20 à 34 ans, quand les hommes augmentent de 14 %, les femmes atteignent + 114 %. Lorsque les hommes de la classe d'âge de 45 à 54 ans s'accroissent de 50 %, le pourcentage d'augmentation des femmes est de l'ordre de + 322 %.

Bien plus, lorsque les hommes actifs de 35 à 44 ans diminuent de 27 % en 13 ans, les femmes de la même classe d'âge progressent de 57 % au cours de la même période.

Pour les deux classes d'âge les plus élevées (55-64 ans et plus de 65 ans) ainsi que pour la plus jeune (15-19 ans) on assiste à la même tendance pour les deux sexes, c'est à dire à la diminution des effectifs.

Plus forte chez les femmes (- 94 %) pour la dernière classe d'âge que chez les hommes (- 59 %), cette tendance est moindre chez les femmes (- 6 %) pour la classe de 55-64 ans que pour les hommes (- 49 %). Cette évolution est presque identique (hommes : -36 % ; femmes : -43 %) pour les 15-19 ans.

Enfin, une analyse plus détaillée de l'évolution des différentes classes d'âge des deux zones précitées renforce l'image d'une différenciation de ces zones en matière de dynamisme démographique.

En effet, au niveau de l'ensemble (hommes et femmes) on note entre les deux zones considérées deux différences essentielles :

- La première concerne les deux premières classes d'âge (15-19 et 20-34 ans). Alors que les effectifs de la zone du bassin viticole augmentent très sensiblement (+ 13 et 55 %) entre les deux dates, ceux de la zone de garrigue soit régressent (- 69 % pour les 15-19 ans), soit s'accroissent, mais plus lentement (+ 22 % contre 55 %) pour la classe d'âge de 20-34 ans.

- La seconde, lorsque les actifs de 35 à 44 ans diminuent de 25 % dans cette dernière zone, ceux du bassin viticole ne reculent que de - 7 % pour la même période.

Tableau N° 7 - Evolution de la population active des ménages ordinaires par sexe et âge quinquénaal

Classes d'âge	1962 (exhaustif)			1968 (1/4Lourd)			1975 (exhaustif)		
	Hommes en %	Femmes en %	Total en %	Homme en %	Femme en %	Total en %	Homme en %	Femme en %	Total en %
ZONE I									
15 à 19 ans	3	12	5	4	18	7	4	7	5
20 à 34 ans	23	41	26	20	18	20	34	42	36
35 à 44 ans	23	17	21	22	23	22	19	20	19
45 à 54 ans	17	8	16	20	12	18	26	22	25
55 à 64 ans	26	10	24	27	23	26	14	8	13
> 65 ans	8	12	8	7	6	7	3	1	2
TOTAL ZONE I	100	100	100	100	100	100	100	100	100
ZONE II									
15 à 19 ans	6	15	7	4	14	7	3	2	3
20 à 34 ans	28	30	28	21	32	24	31	58	39
35 à 44 ans	23	15	22	19	9	16	20	13	18
45 à 54 ans	16	7	14	19	22	20	29	19	26
55 à 64 ans	21	16	20	25	14	21	13	8	11
> 65 ans	6	17	9	12	9	12	4	0	3
TOTAL ZONE II	100	100	100	100	100	100	100	100	100
CANTON									
15 à 19 ans	5	13	6	4	15	7	3	5	4
20 à 34 ans	25	35	27	20	26	22	33	50	37
35 à 44 ans	23	16	22	20	15	19	19	17	18
45 à 54 ans	16	8	15	20	18	19	28	20	26
55 à 64 ans	24	13	22	26	18	24	14	8	12
> 65 ans	7	15	8	10	8	9	3	~	3
TOTAL CANTON	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSEE RP Historique

En ce qui concerne les actifs des autres classes d'âge, le sens de leur évolution est le même, le niveau des effectifs enregistrés est à peu près identique dans chacune des zones définies.

Enfin, une comparaison de l'évolution des effectifs des actifs hommes et femmes, confirme un accroissement plus important du nombre de ces dernières et ce pratiquement dans toutes les classes d'âge de chacune des deux zones.

Tout en relativisant ce phénomène dont les valeurs absolues sont faibles, on notera cependant une tendance générale qui se dégage de l'évolution de la population active entre 1968 et 1975 :

De même que la croissance démographique du canton de Saint Martin de Londres se fait à partir d'une population extérieure au canton (solde migratoire), les femmes prennent une part de plus en plus importante dans le renouvellement de la population active. (Tableaux N° 6 et 7).

L'analyse de l'évolution des classes d'âge de la population active permet d'avoir une idée des potentialités des forces sociales existantes. Celle de la répartition des catégories socio-professionnelles et de leur évolution indiquera la place de la population active agricole (chefs d'exploitation + salariés).

Le tableau N° 8 situe le Canton de Saint Martin de Londres dans le contexte des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

La lecture de ce tableau illustre de façon claire l'évolution de ces catégories socio-professionnelles au cours des sept années de la période d'observation.

D'une manière générale, tous les cantons connaissent une réduction des effectifs ayant une activité agricole (chefs d'exploitation et salariés agricoles).

On notera cependant que c'est le canton de Saint Martin de Londres qui enregistre dans les deux cas la plus forte diminution : - 14 % par an pour les chefs d'exploitation ; - 7 % par an pour les salariés agricoles. A l'inverse, ce canton a le plus faible taux de progression "autres actifs".

Tableau N° 8 - Evolution de la répartition des catégories socio professionnelles entre 1968 et 1975 dans les Cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

CANTONS	Exploitants		Salariés agricoles		Autres actifs		Total actifs		Evolution annuelle 1975 - 1968											
	1968	1975	1968	1975	1968	1975	1968	1975	Expl. agric.	Sal. agric.	autres actifs	Total								
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%								
SAINTE MARTINE	256	40	129	20	72	11	36	5	312	49	505	75	640	100	670	100	- 14	- 7	+ 8	+ 0,7
CLARET	216	40	183	35	168	34	81	15	148	28	268	50	532	100	532	100	- 2	- 7	+ 11,5	-
GANGES	176	12	119	5	116	8	65	2	200	80	434	93	492	100	2 618	100	- 4,6	- 6	+ 14,6	+ 12
LES MATELLES	264	41	230	34	284	44	196	29	92	15	244	37	640	100	670	100	- 2	- 4,5	+ 23	+ 0,7
ZONE DU PIC SAINT LOUP	912		661		640		378		1 752		3 451		3 855		5 437		- 4	- 5,8	+ 13,9	+ 5,8

Source : INSEE RGP 1968 - 1975

De 1968 à 1975 les chefs d'exploitation sont passés de 40 % des actifs du canton de Saint Martin de Londres à 25 %. De même les salariés agricoles ont régressé de 11 % de l'ensemble en 1968 à 5 % en 1975.

Partout ailleurs, la diminution est sensible mais sans jamais atteindre ce niveau. Ainsi, les chefs d'exploitation régressent de 5 % seulement à Claret entre les deux dates. Aux Matelles ils ne baissent que de 7 %. A Ganges cependant où le volume était déjà très faible (12 % des actifs en 1968), ce seuil tombe à 5 % du total en 1975.

Le "sort" des salariés agricoles suit de près "l'évolution des chefs d'exploitation puisqu'ils ne représentent plus que 5 % en 1975 contre 11 % en 1968 dans le canton de Saint Martin de Londres. De plus les effectifs en valeur absolue (36) sont particulièrement faibles.

A Ganges comme à Claret la réduction entre les deux dates, de ces actifs, est brutale. De 8 à 2 % dans le premier cas ; de 32 à 15 % dans le second. Seules les Matelles connaissent une diminution plus lente des salariés agricoles (44 % en 1968 ; 29 % en 1975).

Peut-être peut on voir dans ce dernier phénomène, les conséquences d'un processus de double activité des chefs d'exploitation qui sont alors "contraints" d'utiliser pour compenser un moindre niveau d'activité sur l'exploitation des salariés agricoles ?

Parallèlement à cette forte réduction des actifs agricoles, on note l'accroissement des "autres actifs". Cette inversion dans l'évolution des structures socio-professionnelles des cantons, surtout si elle se prolonge (et on ne voit pas ce qui peut la modifier à terme) est bien évidemment le signe d'une transformation de l'économie de ces zones (et d'une mécanisation).

Les situations des cantons sont différentes. On notera une situation "d'effondrement" des forces de travail agricoles. Avec Saint Martin de Londres, il s'agit d'une évolution récente. Pour Ganges il s'agit du prolongement d'une évolution antérieure.

La situation du canton de Claret est celle d'un certain rééquilibrage des types d'activité, plus lent, certes, mais qui semble tout aussi inexorable que pour Saint Martin de Londres.

Si les Matelles ont suivi les tendances générales d'une résorption des actifs agricoles, cette évolution paraît avoir été moins brutale. La nature même de la production agricole (vins d'appellation), ainsi qu'une plus grande possibilité de double activité, ont semble-t-il, permis le maintien d'un plus grand nombre d'exploitants. (Tableau N° 8 et 9).

Tableau N° 9 - Evolution de la répartition des catégories socio professionnelles entre 1968 et 1975 dans les Cantons de Garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

CANTONS	ST MARTIN DE LONDRES		CLARET		GANGES		LES MATELLES		Zone PIC St LOUP	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<u>1968</u>										
Agriculteurs - Exploitants	256	40	216	40	176	12	264	41	912	28
Salariés agricoles	72	11	168	32	116	8	284	44	640	19
Autres actifs	312	49	148	28	1 200	80	92	15	1 752	53
TOTAL Actifs.....	640	100	532	100	1 492	100	640	100	3 304	100
<u>1975</u>										
Agriculteurs - Exploitants	129	20	183	35	119	5	230	34	661	14
Salariés agricoles	36	5	81	15	65	2	196	29	378	9
Autres actifs	505	75	268	50	2 434	93	244	37	3 451	77
TOTAL Actifs.....	670	100	532	100	2 618	100	670	100	4 490	100

Source : INSEE RGP 1968 - 1975

Une approche plus fine quant aux différentes catégories socio-professionnelles du canton de Saint Martin de Londres, et sur une période d'observation plus longue, permet une meilleure vision du processus de transformation économique.

Comme l'examen du tableau N° 9 ci-dessus l'indique, la tendance observée au cours de la période 1968-1975 est le prolongement de celle enregistrée entre 1954 et 1968. En ce qui concerne les forces de travail agricoles (chefs d'exploitation et salariés agricoles), on note en effet une accélération du processus de réduction des effectifs au cours de la dernière période (1968-1975) :

Catégories socio-professionnelles	Evolution				Evolution annuelle			
	1954	1968	1968	1975	1954	1968	1968	1975
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agricult-Exploit.	- 79	- 24	- 127	- 49	- 5,6	- 1,7	- 18	- 7
Salariés agricoles	- 141	- 66	- 36	- 50	- 10	- 4,7	- 5,1	- 7
Ensemble	- 220	- 40	- 163	- 49	- 15,7	- 2,8	- 23,2	- 7

Entre 1954 et 1968, tous statuts confondus, l'agriculture perdait chaque année 15,7 actifs dont 10 salariés et 5,6 chefs d'exploitation. Entre 1968 et 1975 ce nombre passait à 23,2 départs annuels dont 18 chefs d'exploitation (contre 5,6 à la période précédente) et 5,1 salariés agricoles (pour 10 auparavant).

Il semble bien que la période 1968-1975 ait représenté un tournant décisif et défavorable au maintien des agriculteurs sur leur exploitation. Le ralentissement de la disparition des salariés agricoles au cours de la même période paraît indiquer que l'on est arrivé à un seuil difficilement compressible.

Globalement, ces diminutions d'actifs agricoles représentaient pour chaque période des pourcentages élevés (40 à 49 %) des effectifs agricoles.

Au total ce sont plus de 60 % des agriculteurs exploitants de ce canton et 83 % des salariés agricoles de ce même canton qui ont disparu au cours des vingt dernières années (soit 7,8 actifs agricoles par an).

Tableau N°10 - Evolution de la répartition des catégories socio-professionnelles du Canton de Saint Martin de Londres (1954 - 1975)

Catégories socio professionnelles	Nombre : en 1954	Nombre : en 1968	Nombre : en 1975	Variation : en valeur absolue	Répartition des actifs (en %)					
					Canton			Variation : totale		
					1954	1968	1975	1975-1954	1975-1954	annuelle : 1975-1954
Agriculteurs - Exploitants	335	256	129	- 206	40,8	40,0	19,3	- 61,5	- 2,9	
Salariés agricoles	213	72	36	- 177	25,9	11,2	5,4	- 83,0	- 3,9	
Patrons Industrie et Commerce	61	52	65	+ 4	7,4	8,1	9,7	+ 84,9	+ 4	
Professions libérales	9	0	20	+ 11	10	—	3,0			
Cadres moyens	22	16	50	+ 28	2,6	2,5	7,5			
Employés	17	40	77	+ 60	2,0	6,3	11,5			
Ouvriers	133	152	254	+ 121	16,1	23,7	37,9	+ 84,9	+ 4	
Personnel de service	14	40	21	+ 7	1,7	6,3	3,1			
Autres catégories	17	12	18	+ 1	2,0	1,9	2,7			
Personnes non actives	1 108	1 136	1 242	+ 134	57,5	64,0	65,0	+ 12	+ 0,6	
TOTAL	1 929	1 776	1 912	- 17	100	100	100			
dont actifs.....	821	640	670	- 151	42,5	360	350	- 18	- 0,9	

Source : INSEE RGP 1954 - 1968 - 1975

Les autres catégories socio-professionnelles sont toutes en progression (soit tous statuts confondus + 84,9 % en 21 ans et 4 % l'an). Les personnes non actives aussi + 0,6 % par an (soit 134 personnes ou 12 % en 21 ans).

Enfin et malgré un accroissement de population (dû au solde migratoire) on constate une diminution des effectifs des actifs (-151 en 21 ans soit -7 actifs par an). Il faut toutefois noter en ce domaine une différence de tendance entre les deux périodes examinées.

De 1954 à 1968, le canton perd 181 actifs, soit 12,9 par an. Un redressement sensible apparaît entre 1968-1975 avec 4,2 actifs par an. Les chiffres actuellement disponibles ne permettent pas d'affirmer que cette nouvelle orientation se soit confirmée depuis 1975.

II - LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

1) La structure foncière

10 - Importance de la taille des exploitations agricoles de la zone du Pic Saint Loup

Le canton de Saint Martin de Londres occupe une place prépondérante en matière de surface foncière et tout particulièrement en surface agricole utilisée. Celle-ci représente plus du tiers (36 %) de l'ensemble de la surface agricole utilisée des cantons de Garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

Seul le canton des Matelles atteint ce niveau (35 %). Ces deux cantons cumulent 71 % de la surface agricole utilisée de cette zone.

Le canton de Saint Martin de Londres se caractérise par des exploitations agricoles dont la dimension est relativement élevée.

Si ce canton possède avec Claret (19 %) le nombre d'exploitations (21 %) le plus faible de la zone de garrigue du Pic Saint Loup, en revanche on observe un pourcentage élevé (40 %) d'exploitations de plus de 50 hectares de surface, alors que pour les autres cantons celui-ci est respectivement de 11 % (Claret) 21 % (Ganges) et 28 % (Les Matelles).

Par ailleurs, en ce qui concerne les surfaces cumulées de ces exploitations, elle représente 42 % de la surface des grandes exploitations (> à 50 hectares) de la zone concernée, viennent ensuite les Matelles avec 34 % de ces mêmes surfaces.

Tableau N°11- Importance des exploitations agricoles des cantons de la zone de garrigue du Pic Saint Loup selon la taille et la surface agricole utilisée (1980).

CANTONS	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Mateilles		Total zone	
	Va	%	Va	%	Va	%	Va	%	Va	%
<u>Nombre d'exploitations</u>										
< 2 hectares.....	98	20	47	10	206	43	128	27	479	100
2 à 5 hectares.....	51	29	21	12	46	26	58	33	176	100
5 à 10 hectares.....	27	19	45	31	28	19	45	31	145	100
10 à 20 hectares.....	27	16	58	35	14	9	65	40	164	100
20 à 50 hectares.....	8	10	33	40	15	18	27	32	83	100
> à 50 hectares.....	25	40	7	11	13	21	18	28	63	100
TOTAL.....	236	21	211	19	322	29	341	31	1 110	100
<u>Surface agricole utilisée</u>										
< 2 hectares.....	93	23	38	10	158	39	114	28	403	100
2 à 5 hectares.....	167	30	61	11	147	26	188	33	563	100
5 à 10 hectares.....	196	19	334	31	196	19	328	31	1 054	100
10 à 20 hectares.....	383	17	784	34	185	8	934	41	2 286	100
20 à 50 hectares.....	248	10	919	38	406	17	826	35	2 399	100
> à 50 hectares.....	9 000	42	1 218	6	3 763	18	7 358	34	21 339	100
TOTAL.....	10 087	36	3 355	12	4 855	17	9 748	35	28 045	100

Source : RGA 1980.

A l'autre extrémité, on constate que l'importance des petites exploitations (> de 5 hectares) est relativement faible (22,7 % du total) par rapport aux autres cantons. Le canton de Claret avec 10,3 % de l'ensemble se situe à la dernière place.

Les surfaces cumulées de ces exploitations placent (26,9 % du total) le canton de Saint Martin de Londres dans la même position que précédemment.

Enfin, en ce qui concerne les classes de taille intermédiaires (5-10 hectares ; 10 à 20 hectares ; 20 à 50 hectares) on note que le canton se situe presque toujours en dernière position aussi bien en nombre d'exploitations qu'en nombre d'hectares.

La spécificité des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres par rapport aux autres cantons de la zone du Pic Saint Loup, est d'avoir à la fois proportionnellement plus de grandes exploitations (> 50 hectares) et un nombre inférieur de très petites unités (< à 5 hectares).

Un second tableau ventile à l'intérieur même de chaque canton de la zone d'étude les différentes strates d'exploitations agricoles. Les chiffres permettent de relativiser quelque peu la première image donnée par les statistiques précédentes.

De fait on observe que les "nombreuses" (proportionnellement) grandes exploitations (> 50 hectares) du canton de Saint Martin de Londres, ne représentent que 10,6 % de l'ensemble des exploitations de ce canton.

Néanmoins lorsqu'on examine le nombre d'hectares additionnés par ces quelques 10 % d'exploitation, on remarque que ces dernières atteignent près de 90 % du total des terres cultivées.

Les petites exploitations (< à 5 hectares) quant à elles, bien qu'elles atteignent un pourcentage élevé (63 %) par rapport au total cantonal, ne comptent, en terme de superficie que pour 2,6 % de la surface totale.

Ces chiffres démontrent clairement à la fois un haut niveau de concentration des terres des exploitations de grande taille, et une atomisation de l'ensemble des autres catégories d'exploitations.

Tableau N°12 - Répartition des exploitations agricoles selon la taille et la surface agricole utilisée en 1980

CANTONS	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Total zone	
	Va	%	Va	%	Va	%	Va	%	Va	%
<u>Nombre d'exploitations</u>										
< 2 hectares.....	98	41,5	47	23,3	206	64,0	128	37,5	479	43
2 à 5 hectares.....	51	21,7	21	10,0	46	14,3	58	17,0	176	16
5 à 10 hectares.....	27	11,4	45	21,3	28	8,7	45	13,2	145	13
10 à 20 hectares.....	27	11,4	58	27,5	14	4,3	65	19,1	164	15
20 à 50 hectares.....	8	3,4	33	15,6	15	4,7	27	7,9	83	7
≥ à 50 hectares.....	25	10,6	7	3,3	13	4,0	18	5,3	63	6
TOTAL.....	236	100	211	100	322	100	341	100	1 110	100
<u>Surface agricole utilisée</u>										
< 2 hectares.....	93	0,9	38	1,1	158	3,3	114	1,2	403	1,4
2 à 5 hectares.....	167	1,7	61	1,8	147	3,0	188	1,9	563	2,0
5 à 10 hectares.....	196	1,9	334	10,0	196	4,0	328	3,4	1 054	3,7
10 à 20 hectares.....	383	3,8	784	23,4	185	3,8	934	9,5	2 286	8,1
20 à 50 hectares.....	248	2,5	919	27,4	406	8,4	826	8,5	2 399	8,5
≥ à 50 hectares.....	9 000	89,2	1 218	363	3 763	77,5	7 358	75,5	21 339	76,0
TOTAL.....	10 087	100	3 355	100	4 855	100	9 748	100	28 045	100

Source : RGA 1980.

Mais ce phénomène aussi important soit-il à Saint Martin de Londres n'est pas une spécificité de celui-ci. Une concentration encore plus importante des terres existe dans les deux cantons de Ganges et des Matelles.

En ce qui concerne le premier, 4 % des exploitations de plus de 50 hectares cumulent 77,5 % des terres ; quant au second ce sont 5,5 % des unités agricoles qui regroupent 75,5 % des surfaces cultivables.

A l'autre extrémité, le nombre des petites exploitations (< 5 hectares) est très élevé pour le canton de Ganges (78 %) et la surface correspondante très faible (6 %). De moindre envergure, aux Matelles, le phénomène n'en est pas moins important : 54 % des exploitations additionnent seulement 3 % des terres.

Seul le canton de Claret présente une répartition plus équilibrée des différentes strates d'exploitations agricoles. (Tableau N° 11. 12).

11 - Evolution des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres

L'analyse plus détaillée de l'évolution de la dimension des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres entre 1970 et 1980, précise le processus observé dans l'ensemble des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, on constate que chaque année 6 d'entre elles disparaissent. Cette réduction du nombre d'exploitations n'est pas identique dans les différents strates de taille.

Le nombre le plus important de disparitions se situe dans les unités agricoles de moins de 2 hectares (-de 30 exploitations). Celles de 10 à 20 hectares et de 20 à 50 hectares sont les moins touchées (- de 2 exploitations en 10 ans). Seules les exploitations de plus de 50 hectares voient s'accroître leur nombre (+ 7 entre 1970 et 1980).

Si l'on examine la variation en pourcentage dans chacune des catégories d'exploitations définies, on perçoit une image plus relativisée du phénomène de disparition :

Tableau N° 13 - Evolution de l'importance de chaque catégorie d'exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres entre 1970 - 1980.

		< 2 hect.		2 à 5 hectares		5 à 10 hect.		10 à 20 hect.		20 à 50 hect.		> 50 hect.		Total	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<u>ANTON DE SAINT MARTIN</u>															
<u>DE LONDRES</u>															
<u>Nombre d'exploitations</u>															
1970		128	43	70	24	48	16	25	8	10	18	6	299	100	
1980		98	42	51	22	27	11	27	11	8	25	11	236	100	
Vz		- 30		- 19		- 21		- 2		- 2	+	7	- 63		
%		- 23 %		- 27 %		- 44 %		- 8 %		- 20 %	+	39 %	- 21 %		
<u>Superficie utilisée</u>															
1970		117	1	226	2	349	4	359	4	338	4	7961	85	9350	100
1980		93	1	167	2	196	2	383	4	248	3	9000	88	10087	100
Vz		- 24		- 59		-153		+ 24		- 90		+1039		+ 737	
%		- 20 %		- 26 %		- 44 %		+ 7 %		- 27 %		+ 13 %		+ 8 %	

Source : RGA 1970 - 1980

Au total, plus de 20 % des exploitations existantes en 1970 ont disparu en 1980. L'importance dans chacune des catégories observées est très variable aussi. Près du quart des petites exploitations (< 2 hectares) disparaissent en 10 ans ; près de 30 % pour la catégorie supérieure (2 à 5 hectares).

La catégorie la plus concernée par les disparitions est celle des exploitations comprises entre 5 et 10 hectares (-44 % du total). Celles de 10 à 20 hectares régressent beaucoup moins (-8 %). Quant à celles dont la dimension est de 20 à 50 hectares si la diminution est sensible (-20 %) le nombre en valeur absolue est très faible (-2 exploitations en 1980 sur 10 présentes en 1970).

Enfin, seule catégorie d'exploitation à connaître un accroissement en dix ans (+ 7 unités), les exploitations de plus de 50 hectares ont vu leur nombre passer de 18 à 25, soit + 39 % par rapport à 1970.

L'analyse de l'évolution en dix ans, des surfaces correspondant à la disparition des exploitations, indique de la même façon des valeurs différentes selon les strates d'exploitations retenus.

Pour l'ensemble de la zone, on note, malgré une diminution non négligeable des exploitations (-21 %), une augmentation des terres cultivables (+ 737 hectares) bien qu'au total, cela ne représente que 8 % de la superficie cultivée. Mais bien évidemment ce chiffre global recouvre différentes situations selon les différents niveaux de taille des exploitations du canton.

Aussi pour les plus petites d'entre elles (< 2 hectares) bien qu'elles aient régressé en nombre de près du quart du total, le volume des terres disparues n'est que de l'ordre de -21 hectares, soit à peine 20 % de la surface totale de cette catégorie. Ce qui tend à montrer que ce sont les plus petites unités agricoles de cette catégorie qui ont été concernées.

A l'opposé, 7 exploitations de plus de cinquante hectares ont augmenté leur surface de quelques 1 040 hectares. Ceux-ci ne représentant que 13 % de l'ensemble des terres cultivables. Il semble bien que la quasi totalité des terres disparues dans les autres catégories aient bénéficié aux exploitations les plus grandes. Une exception cependant, les exploitations comprises entre 10 et 20 hectares bien que régressant en nombre, accroissent légèrement leurs surfaces (+ 24 hectares, soit 7 % des terres de la catégorie).

12 - Evolution des exploitations agricoles des communes du canton de Saint Martin de Londres

L'obligation faite de respecter le secret statistique ne permet pas d'analyser au niveau communal l'évolution des exploitations agricoles en fonction des strates qui ont été définies précédemment.

C'est la raison pour laquelle, le tableau ci dessous, ne présente au niveau de chacune des communes constituant le canton de Saint Martin de Londres, que l'évolution 1970-1980 du nombre des exploitations agricoles de ces communes ainsi que celle de la superficie agricole utilisée entre les deux dates indiquées.

L'analyse comparée des deux types de zones (zone viticole et zone de garrigue) montre une tendance générale identique (réduction des exploitations agricoles ; accroissement de la superficie agricole utilisée). Cependant, si le sens de l'évolution est le même, l'ampleur du phénomène est quelque peu différent.

Bien que les deux zones concernées possèdent à peu près (144 contre 155) le même nombre d'exploitations agricoles en 1970, la diminution du nombre des exploitations de la zone viticole est moindre (- 23) que celle de la zone de garrigue (- 40). En pourcentage, la variation entre les deux dates d'observation est aussi plus faible (- 16 %) dans le premier cas que dans le second (- 26 %).

Des différences notables existent entre les communes des deux zones.

Dans la zone viticole, alors que le nombre d'exploitations de Notre Dame de Londres n'a connu aucune modification au cours de la période, la commune de Saint Martin de Londres a vu disparaître 16 exploitations en 10 ans représentant 20 % en moins par rapport aux effectifs de 1970. Avec 7 unités en moins soit 23 % du total 1970, les exploitations de la commune de Mas de Londres enregistrent aussi, mais plus lentement, le même processus de diminution.

Dans la zone de garrigue, ce sont quatre des sept communes qui subissent ce phénomène de disparition des exploitations agricoles.

Le cas extrême est celui de Saint Jean de Buèges où 18 exploitations (soit 41 % des effectifs 1970) ont disparu. Le regroupement Viols en Laval et Viols le Fort indique aussi une régression de 11 unités agricoles soit près du quart de l'ensemble du début de période.

Enfin, Causse de la Selle a perdu 6 exploitations (21 % en moins qu'en 1970). Les autres communes sont plus ou moins stables.

Si l'on considère maintenant l'évolution de la superficie agricole utilisée, on note que son accroissement (+ 742 hectares) au niveau cantonal intéresse les deux zones considérées. Cependant, on observe que lorsque les surfaces des exploitations agricoles de la zone viticole augmentent de 552 hectares, celles de la zone de garrigue ne s'accroissent que de 180 hectares (soit 3 fois moins).

Dans la première zone, seules les exploitations de Notre Dame de Londres connaissent une régression de la surface agricole utilisée. Saint Martin de Londres et Mas de Londres se partagent respectivement 448 hectares (+ 21 %) et 149 hectares (+ 44 %).

La situation des exploitations agricoles des communes de la zone de garrigue est très tranchée. Deux communes cumulent la totalité de la superficie agricole utilisée supplémentaire : Rouet avec + 1 016 hectares représentant 71 % de croissance par rapport à 1970 ; Causse de la Selle avec + 894 hectares par rapport à cette même date.

Toutes les autres communes connaissent au contraire, une diminution importante de leur surface agricole utilisée : - 95 % (-492 hectares) pour Pégairolles de Buèges ; - 86 % (-627 hectares) pour Saint Jean de Buèges ; - 66 % (-309 hectares) pour Saint André de Buèges ; - 17 % (-302 hectares) pour les deux dernières communes.

En résumé, l'analyse des structures des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres semble permettre la définition de trois types d'évolution :

- 1) Celle qui se caractérise par une réduction importante du nombre des exploitations et une diminution tout aussi conséquente de la surface agricole utilisée:
 - Saint Jean de Buèges
 - Viols le Fort
 - Viols en Laval
- 2) Celle qui se caractérise par une diminution importante du nombre des exploitations et par un accroissement tout aussi important de la surface agric. utilisée:
 - Saint Martin de Londres
 - Mas de Londres
 - Causse de la Selle

Tableau N° 14 - Evolution des structures des exploitations agricoles des communes du canton de St Martin de Londres

COMMUNES	1970						1980						Evolution 1970-1980					
	Exploitations			Surf. Agr.util.			Exploitations			S.A. utilisée			Nbr exploitations			S.A. utilisée		
	Nbre	%	Va	Nbre	%	Va	Nbre	%	Va	Nbre	%	Va	Nbre	%	Va	Nbre	%	Va
ZONE I																		
St Martin de Londres.....	82	57	2 098	66	49	2 546	55	53	16	20	448	21						
Mas de Londres.....	30	21	338	23	8	487	19	10	-	-	149	44						
Notre Dame de Londres.....	32	22	1 838	32	43	1 803	26	37	-	-	35	2						
Total zone I.....	144	100	4 274	121	100	4 836	100	100	-	-	562	13						
ZONE II																		
Causse de la Selle.....	29	19	123	23	3	1 017	20	19	-	-	894	720						
Pégaïrolles /Buèges.....	14	9	513	13	10	21	11	-	-	492	96							
Rouet.....	8	5	1 426	8	28	2 442	7	47	-	-	1 016	71						
St André/Buèges.....	13	8	470	14	9	161	12	3	+	8	309	66						
St Jean/Buèges.....	44	28	728	26	14	101	23	2	-	-	627	86						
Viols en Laval.*.....	47	30	1 812	31	36	1 510	27	29	-	-	302	17						
Viols le Fort.....																		
Total zone II.....	155	100	5 072	115	100	5 252	100	100	-	-	180	4						
Total canton.....	299		9 346	236		10 088			-	-	742	8						

Source : RGA 1970 - 1980

* comptabilisés ensemble pour secret statistique

Tableau N° 15 - Mode de faire valoir des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres (1980).

Mode faire valoir	F.V.D.	Métayage	Fermage	Total
Superficie				
(en hectares)				
Surface agricole utilisée	4 235	6	5 848	10 089
dont vigne.....	866	6	83	955
(en %)				
Surface agricole utilisée	42	~	58	100
dont vigne.....	91	0,7	8,6	100

Source : RGA 1980.

3) Celle qui se caractérise par une stabilité ou une faible réduction du nombre des exploitations, et par une diminution plus ou moins forte de la surface agricole utilisée.

- Saint André de Buèges
- Pégairolles de Buèges
- Notre Dame de Londres

4) Celle qui se caractérise par une stabilité du nombre des exploitations mais par une augmentation forte de la surface agricole utilisée.

- Rouet

2) La structure sociale : La population agricole

20 - Evolution de la population active agricole des cantons de la zone du Pic Saint Loup.

Si les structures des exploitations agricoles évoluent, c'est bien évidemment sous la pression des forces productives de la population agricole. On examinera donc les chiffres présentés dans le tableau ci-après qui indique l'ampleur du processus des modifications intervenues au cours des dix dernières années parmi la population active agricole.

Globalement, au niveau des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup, on constate une réduction importante de toutes les forces vives travaillant dans l'agriculture de ces zones : en effet, c'est plus du tiers (35,7 %) des capacités de travail qui ont disparu en l'espace de 10 ans.

Ce chiffre recouvre des différences notables entre les trois catégories d'actifs agricoles : les chefs d'exploitation diminuent "seulement", si on ose dire, de 26 %, les salariés de 29,4 %. Mais c'est la main d'oeuvre d'origine familiale qui connaît la plus importante régression : elle diminue de moitié (- 52,2 %).

Comment se situe la structure sociale agricole du canton de Saint Martin de Londres dans l'ensemble de cette zone ? Considérons les trois catégories présentées :

Tableau N° 16 - Evolution de la population active agricole des cantons de la zone du Pic Saint Loup (1970-1980)

Cantons	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Total zone	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
<u>1970</u>										
Chefs d'exploitation	299	42	245	47	499	68	441	48	1 484	52
Main d'oeuvre familiale.....	367	52	199	38	176	24	294	32	1 036	36
Salariés permanents.....	40	6	76	15	58	8	179	20	353	12
Total	706	100	520	100	733	100	914	100	2 873	100
<u>1980</u>										
Chefs d'exploitation	237	58	212	54	313	75	341	53	1 103	60
Main d'oeuvre familiale.....	144	36	104	27	65	16	182	29	495	27
Salariés permanents.....	23	6	75	19	38	9	113	18	249	13
Total	404	100	391	100	416	100	636	100	1 847	100
<u>Variation 80/70 (en %)</u>										
Chefs d'exploitation.....	- 20,7		- 13,5		- 37,6		- 22,7		- 26,3	
Main d'oeuvre familiale.....	- 60,8		- 47,7		- 63,1		- 38,1		- 52,2	
Salariés permanents.....	- 42,5		- 1,3		- 34,5		- 36,9		- 29,4	
Total	- 42,8		- 24,6		- 45,5		- 30,4		- 35,7	

Source : RGA 1970 - 1980

Comme dans tous les autres cantons étudiés c'est la catégorie chefs d'exploitation qui proportionnellement régresse moins que les deux autres. Néanmoins, on constate que plus de 20 % de ceux-ci ont disparu entre les deux dates.

Les salariés agricoles connaissent une diminution de leurs effectifs encore plus importante. Le chiffre précédent est multiplié par deux : en effet, cette réduction de la main d'oeuvre salariée est de l'ordre de 42,5 % depuis 1970.

Aussi importantes que soient ces diminutions d'effectifs, c'est la main d'oeuvre familiale qui a le plus régressée : plus de 60 % en dix ans.

La réduction des chefs d'exploitation se calque sur celle de la disparition des exploitations elles-mêmes. Celle des salariés peut s'expliquer d'une part par la disparition de ces exploitations, mais aussi par l'impossibilité des exploitations restantes à dégager un surplus permettant la rémunération de ces salariés.

Enfin, en ce qui concerne la suppression de main d'oeuvre familiale, elle s'explique en partie par les deux causes évoquées précédemment. Une autre explication peut être que l'exploitation pour continuer à fonctionner a besoin d'un apport monétaire extérieur.

Enfin, il semble bien que cette disparition considérable de la main d'oeuvre familiale soit quelque peu en rapport avec le décès, entre les deux dates, de la partie la plus âgée de cette population agricole.

Au total, pour le canton de Saint Martin de Londres, la réduction des capacités de travail des exploitations agricoles, a été de l'ordre de 42,8 % au cours des dix dernières années, ce qui avec le canton de Ganges (45 %) est le plus fort pourcentage de l'ensemble des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

21 - Evolution du taux de population agricole du canton de St Martin de Londres

L'analyse démographique qui a été présentée dans la première partie de ce document, a permis de constater qu'au niveau global du canton de Saint Martin de Londres, la population totale s'est accrue (en particulier entre les deux derniers recensements).

Tableau N° 17 - Evolution du taux de population agricole du canton de Saint Martin de Londres 1954-1975

CANTON	1954			1968			1975			1982			Variation 82-54			
	Population	Agric	Tx	Total	Agric	Tx	Total	Agric	Tx	Total	Agric	Tx	Total	Agric	Tx	Total
SAINT MARTIN DE LONDRES	1252	63,5	1878	792	42,0	1912	617	32,2	2429	724	29,8	453	18,6	- 528	- 42	- 42

Source : RGP 1954 - 1968 - 1975

Cet accroissement de l'ordre de 453 personnes depuis 1954, représente une variation de + 18,6 % au cours de la période d'observation.

Si l'on examine maintenant, l'évolution de la population agricole pour les mêmes dates, on remarque que celle-ci a au contraire diminué très sensiblement : - 528 personnes (soit - 42 % de la population initiale).

Le taux de population agricole de ce canton par rapport à la population totale a bien évidemment évolué de façon négative.

Il a particulièrement régressé entre 1954 et 1968 où il passe de 63,5 à 42. Cette réduction est moins forte entre les deux dates suivantes (1968-1975) puisque le taux de population agricole ne recule "que de" 10 points. Enfin, si la tendance se poursuit au cours de la dernière période (1975-1982), la diminution enregistrée est beaucoup plus faible 29,8 en 1982 contre 32,2 sept ans plus tôt.

22 - Taux de population agricole des communes du canton de Saint Martin de Londres

Le tableau suivant indique pour l'année 1975 les taux de population agricole en les ventilant au niveau de chacune des communes du canton de Saint Martin de Londres.

Le taux global de la population agricole de ce canton était pour 1975 de l'ordre de 30 % de la population totale. Comme dans les autres cas précédents, ce chiffre recouvre des écarts très importants entre les différentes communes concernées.

Si pour chacune des deux zones définies, le taux de population agricole est voisin (34 pour la zone viticole à 30 pour la zone de garrigue) il n'en est pas de même pour les communes qui les constituent.

Dans le premier cas, la commune de Mas de Londres se caractérise par un très fort taux de population (82,5) alors que celui de Saint Martin de Londres n'est que 21,2. A Notre Dame de Londres, 5 habitants sur dix appartiennent à la population agricole.

Tableau N° 18 - Taux de population agricole des communes du canton de Saint Martin de Londres (en 1975).

Communes	Totale		Agricole		Taux P.A.
	Va	%	Va	%	
<u>Zone I</u>					
St Martin de Londres	720	69	153	43	21,2
Mas de Londres	120	12	99	28	82,5
Notre Dame de Londres	192	19	101	29	52,6
Total zone I	1 032	100	353	100	34,2
<u>Zone II</u>					
Causse de la Selle	189	21	48	18	25,4
Pégairolles/Buèges	32	4	12	5	37,5
Rouet	49	5	32	12	65,3
St André/Buèges	50	6	35	13	70,0
St Jean/Buèges	123	14	45	17	36,6
Viols en Laval	26	3	13	5	50,0
Viols le Fort	411	47	79	30	19,2
Total zone II	880	100	264	100	30,0
Canton	1 912		617		32,2

Source : RGP 1975

Dans le second cas, les communes de la zone de garrigue connaissent des écarts aussi importants.

A l'exception de Pégairolles de Buèges dont le taux de population agricole est "relativement faible" (37,5), toutes les communes qui possèdent un très faible volume de population totale :

- Rouet (49)
- Saint André de Buèges (50)
- Viols en Laval (26)

présentent en "contre partie" un taux très élevé de population agricole, ne descendant pas en dessous de 50 %

- Rouet (65 %)
- Saint André de Buèges (70 %)
- Viols en Laval (50 %)

23 - Importance des chefs d'exploitation à temps complet selon leur âge

La comparaison des différentes classes d'âge des exploitants à temps complet des cantons de la zone du Pic Saint Loup présente les caractéristiques suivantes :

- 1) Les deux cantons Claret et Saint Martin de Londres cumulent près de 80% des exploitants à temps complet de moins de 35 ans, avec dans l'ordre respectif 40 % et 28 % du total.
- 2) A l'extrême des classes d'âge (\geq 65 ans) Claret a le pourcentage le plus élevé de vieux exploitants (62 %). Saint Martin de Londres et les Matelles se partagent à égalité (19 %) le reste. Il faut toutefois remarquer que ces pourcentages s'appliquent à des valeurs absolues de faible niveau (3).
- 3) Le nombre d'exploitants à temps complet compris entre 55 et 64 ans, c'est-à-dire celle qui est la plus proche de la retraite théorique, sont réparti à peu près équitablement (de 23 à 38 %) dans les quatre cantons concernés.

Si l'on observe (voir tableau N° 19) la ventilation des classes d'âge des exploitants à temps complet à l'intérieur même des cantons, que constate-t-on ?

Tableau N° 19 - Comparaison de l'age des chefs d'exploitations à temps complet des cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup (1980)

Canton \ AGE	St Martin de Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Zone	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
≤ 35 ans	14	28	20	40	5	10	11	22	50	100
35 à 54 ans	36	22	50	31	40	25	36	22	162	100
55 à 64 ans	22	26	23	27	18	21	26	30	85	100
≥ 65 ans	3	19	10	62	0	0	3	19	16	100
Total	75		103		63		76		313	100

Source : RGA 1980

Tableau N° 20 - Importance des classes d'âges à l'intérieur des cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup

AGE	St Martin de Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Zone	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
≤ 35 ans	14	19	20	19	5	8	11	16	50	16
35 à 54 ans	36	48	50	49	40	63	36	47	162	52
55 à 64 ans	22	29	23	22	18	29	26	34	85	27
≥ 65 ans	3	4	10	10	0	0	3	4	16	5
Total	75	100	103	100	63	100	76	100	313	100

Source : RGA 1980

Dans l'ensemble, les jeunes exploitants de moins de 35 ans ne dépassent jamais 20 % du total ; 19 % dans le canton de Saint Martin de Londres et 8 % dans celui de Ganges.

De même, les vieux exploitants à temps complet sont très peu représentés : 10 % à Claret ; 4 % à Saint Martin de Londres.

Le plus grand nombre d'exploitants se retrouve dans la classe d'âge 35-54 ans. Mais il faut relativiser ces chiffres élevés dans la mesure où ils sont le résultat de deux classes d'âge concentrées (35-44 ; 45-54 ans).

On notera en fait que dans tous les cantons, la classe d'âge de "pré-retraite" 55-64 ans oscille entre près du quart des exploitants à temps complet et le tiers de ceux-ci. Ils sont de 29 % dans le canton de Saint Martin de Londres.

24 - Importance de la population agricole familiale active

L'étude approfondie des différentes composantes de la population agricole familiale active qui est présentée dans le prochain tableau, montre par classe d'âge la part relative :

- des exploitants à temps complet
- des conjoints actifs
- des autres membres actifs de la famille
- la part de la population active dans l'ensemble.

1) Les chefs d'exploitation :

On remarque que les chefs d'exploitation à temps complet de moins de 35 ans ne figurent que pour 19 % du total. Ceux de plus de 65 ans ne comptent eux que pour 4 % de ce même total. La plus forte représentation (40 %) se situe dans la classe d'âge intermédiaire entre 35 et 54 ans. Au delà (55-64 ans) il y a nette diminution (29 %) de ce pourcentage.

2) Les conjoints actifs

La ventilation des conjoints actifs par classe d'âge présente la même image. Les classes d'âge 15-34 et > 65 ans ont respectivement 14 et 9 % du total des conjoints actifs.

On retrouve les plus forts pourcentages dans les classes d'âge 45-54 ans ; 55-64 ans. A l'inverse des chefs d'exploitation, la classe d'âge comprise entre 35 et 44 ans est un peu mieux représentée avec 12 %.

3) Les autres membres

Au contraire des deux autres catégories d'actifs familiaux, la plus jeune classe d'âge 15-34 ans est celle qui possède le plus fort pourcentage d'actifs (46 %). Les autres se répartissent à peu près avec le même volume d'actifs. Exception faite des 55-64 ans qui ne représentent que 5 % des actifs de cette catégorie.

Au total, les jeunes actifs (15-34 ans) comptent pour 31 % de la population agricole familiale active. Les plus âgés pour 4 % seulement. On note une "faiblesse" de ces actifs dans la classe d'âge 35-44 ans, et une répartition décroissante pour les deux autres classes d'âge avec dans l'ordre 35 % pour les 45-54 ans et 23 % pour les 55-64 ans.

Le tableau précédent a permis d'observer un niveau global d'activité par catégorie (et par classe d'âge) des trois grandes catégories d'actifs familiaux (agricoles).

25 - Evolution du degré d'activité de la population active agricole

Les tableaux qui suivent précisent l'évolution depuis 1970, du degré d'activité de cette population active agricole, dans le canton de Saint Martin de Londres et dans les cantons de la zone du Pic Saint Loup.

- Pour les chefs d'exploitation, les variations indiquées au cours de la période de référence indiquent pour tous les degrés d'activité un solde négatif "à peu près" de même niveau.

- Pour l'activité de la famille (y compris le chef d'exploitation), la réduction des temps complets offre la même tendance négative et le même niveau (-22). Cette tendance est encore plus accentuée pour les actifs à temps partiel. Près de la moitié d'entre eux ont disparu en dix ans. Les personnes n'ayant aucune activité augmentent. L'indice de variation est de 11 entre 1970 et 1980.

- Les salariés à temps complet diminuent (indice -12). Les travailleurs à temps partiel disparaissent (- 93).

- La main d'oeuvre occasionnelle présente deux images opposées: la main d'oeuvre occasionnelle masculine a un indice positif (+ 42). Les femmes connaissent une orientation différente. Entre les deux dates le sens de la variation est négatif (- 73).

26 - Evolution de la main d'oeuvre occasionnelle

Transformée en nombre de journées travail cette main d'oeuvre occasionnelle, comme les chiffres ci-dessous le démontrent, recule globalement au niveau du canton de Saint Martin de Londres: 4 % en l'espace de dix ans.

La comparaison de l'évolution de la main d'oeuvre occasionnelle du canton de Saint Martin de Londres avec celle des autres cantons étudiés, lui est très favorable, la diminution de ce type de main d'oeuvre va de - 8 % à Claret à - 43 % aux Matelles.

On constate aussi que dans tous les cantons étudiés, comme dans le canton de Saint Martin de Londres, la réduction du nombre de journées de main d'oeuvre occasionnelle féminine est plus forte que celle relative aux hommes. Bien plus, à Claret comme à St Martin de Londres lorsque le nombre de journées de main d'oeuvre occasionnelle fournies par les femmes régressent de - 62 % (Claret) et de - 73 % (St Martin de Londres) elles s'accroissent respectivement de + 17 % (Claret) et de + 30 % (St Martin de Londres) pour les hommes.

On peut noter que la moindre réduction globale de ces journées travail du canton de St Martin de Londres doit être relativisée en considérant que le nombre de ces journées de travail en valeur absolue y étaient en début de période beaucoup plus faible que dans les autres cantons.

Tableau N° 22 - Evolution du degré d'activité de la population active agricole entre 1970 et 1980

Degré d'activité d'exploitation	Canton 1970		Canton 1980		Hérault 1980	Variation 1970-1980
	Nbre	%	Nbre	%	en %	
<u>Chefs d'exploitation</u>						
A temps plein	105	35	75	31	29	- 24
A titre principal (1)	24	8	25	11	12,5	+ ~
A titre secondaire	168	57	140	58	58,5	- 20
Total	297	100	240	100	100	- 19
<u>Activité familiale avec chefs d'exploit</u>						
Temps complet (2)	145	14	113	15	14	- 22
Temps partiel	521	52	268	35	39	- 49
Nulle	340	34	377	50	47	+ 11
Total	1 006	100	758	100	100	- 25
<u>Salariés</u>						
Temps complet	25	63	22	96	78	- 12
Temps partiel	15	37	1	4	22	- 93
Total	40	100	23	100	100	- 43
<u>Main d'oeuvre occasionnelle (3)</u>						
Hommes	4 831	60	6 884	89	45	+ 42
Femmes	3 202	40	849	11	55	- 73
Total	8 033	100	7 733	100	100	- 4

(1) supérieur à un mi-temps

(2) 3/4 de temps et plus

(3) exprimée en nombre de journées

Source : RGA 1970-1980

Pour les emplois permanents :

- 1970 : 5 tranches

- 1980 : 4 tranches

Evolution de la main d'oeuvre occasionnelle des exploitations des cantons
de la zone du Pic Saint Loup

	Claret	Ganges	Matelles	St Martin	Zone du Pic Saint Loup
Hommes 70	12 658	6 613	24 257	4 831	48 359
80	14 833	4 145	13 412	6 884	39 274
Femmes 70	5 899	2 767	9 243	3 202	21 111
80	2 203	1 818	5 640	849	10510
Var. H + F 80/70	- 8,2 %	- 35,4 %	- 43,1 %	- 3,7 %	- 28

27 - Evolution de la nature de l'activité extérieure des exploitants

Ce dernier aspect de l'évolution de l'activité des exploitants agricoles du canton de Saint Martin de Londres est intéressant à observer.

On constate en effet qu'en l'espace de dix ans 156 exploitants (travaillant moins de 3/4 du temps sur leur exploitation) au lieu de 195 (-20 %) exercent une activité extérieure à l'exploitation agricole.

En ce qui concerne la nature des activités extérieures, celles relevant de l'agriculture ou para agricoles ont très fortement régressées. Ce type d'activité était exercé par 11 % des exploitants de 1970 contre 6% dix années après. De même les métiers du Commerce et de l'artisanat, ne recueillent plus que 9 % des effectifs exploitants au lieu de 11 % en 1970.

L'évolution de l'activité économique de ce canton est sans aucun doute possible cause d'un changement d'orientation dans le fait que les exploitants "choisissent" beaucoup plus qu'autrefois un métier de type industriel.

Ainsi, les quelques créations d'emplois de cette nature ont permis de compenser quelque peu la réduction des possibilités de travail dans les autres activités plus traditionnelles.

Le nombre d'exploitants exerçant une activité extérieure au titre de cadre moyen, employé, ouvrier a augmenté entre les deux dates. Ils représentaient 35 % du total en 1970. Dix ans plus tard il sont 45 %. Certes l'accroissement et le nombre d'exploitants concernés sont relativement faibles, mais la tendance demeure.

Tableau N° 23 - Evolution du degré d'activité des chefs d'exploitation des cantons de la zone de garrigue du Pic Saint Loup

CANTONS	CLARET		GANGES		LES MATELLES		St MARTIN DE LONDRES	
	70	80	70	80	70	80	70	80
Temps plein.....	45,3	48,6	17,4	19,5	32,9	31,5	35,3	31,3
Titre principal.....	9,4	9,9	3,4	7,4	7,2	8,7	8,1	10,4
Titre secondaire.....	45,3	41,5	79,2	73,1	59,9	59,8	56,6	58,3

Source : RGA 1970 - 1980

Tableau N° 25 - Evolution de la nature de l'activité extérieure exercée par les exploitants (1)

Nature de l'activité extérieure	Canton 1970		Canton 1980		Hérault 1980	Variation 1970-1980
	Nbre	%	Nbre	%	en %	en %
Agricole ou para agricole	21	11	10	6	16	- 57
Artisans, petits commerçants	21	11	19	12	9	- 10
Patrons d'industrie - cadres sup. - prof. libérales	68	35	8	5	5	+ 6
Cadres moyens ; employés			22	14	12	
Ouvriers			31	20	11	
Autres activités			11	7	4	
Retraités agricoles	55	28	32	21	25	- 42
Autres retraités	30	15	23	15	18	- 23
Total	195	100	156	100	100	- 20

(1) Seuls les agriculteurs travaillant moins de 3/4 du temps sur leur exploitation sont pris en compte ici

Source : RGA 1980

Il est encore trop tôt pour avancer que l'industrialisation de ce canton va se poursuivre. Mais on peut penser que ce serait une (des rares) possibilité, en créant des emplois, de permettre à un certain nombre d'exploitants agricoles (de ce canton) de se maintenir sur leur exploitation, (que ce soit eux ou leur conjoint(e) qui bénéficie de cet emploi).

Dans le cas contraire, il est probable que la diminution du nombre d'exploitations continuera. Il n'est pas sûr par ailleurs que les terres libérées profitent dans leur totalité à l'agriculture.

III - LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES

10 - Répartition du territoire des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup.

Le canton de Saint Martin de Londres, est avec le canton des Matelles, celui qui possède la superficie agricole utile et la superficie agricole utilisée la plus importante de cette zone.

De même, avec plus de 20 000 hectares de territoire de chasse, le canton de Saint Martin de Londres arrive en tête (36 %) de l'ensemble de la zone. Seule la surface en forêts (2 122 hectares) est moins importante (19 %) que dans les autres cantons.

Les landes et friches, en seconde position pour leur importance après celle des Matelles, représentent 26 % du total des landes et friches de cette zone de garrigue.

11 - Répartition du territoire agricole des communes du canton de Saint Martin de Londres

La superficie agricole utilisée des deux zones qui ont été définies précédemment est à peu près également répartie :

- 47 % dans la zone viticole
- 53 % dans la zone de garrigue

Si l'on examine cette répartition au sein de chacune des zones concernées, on notera, pour la zone viticole que plus de la moitié (2 545 hectares) de la superficie agricole utilisée est concentrée dans la commune de Saint Martin de Londres. Notre Dame de Londres possédant 37 % du total.

Tableau N° 26 - Répartition du territoire des cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup (1980).

CANTONS	Superficie cadastrée		Superficie utile		Superficie utilisée		Surface chasse		Surface forêts		Landes et friches	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Saint Martin de Londres	22 904	33	12 033	35	10 086	36	20 613	36	2 122	19	1 925	26
Claret	11 598	17	4 548	12	3 353	12	10 320	18	3 052	27	1 161	16
Ganges	15 603	23	6 446	18	4 857	17	13 531	23	2 891	25	1 562	20
Les Matelles	18 354	27	12 792	35	9 752	35	13 287	23	3 318	29	2 809	38
Zone du Pic Saint Loup	68 454	100	35 819	100	28 045	100	57 751	100	11 383	100	7 457	100

Source RGA 1980

On observe le même phénomène de concentration de la superficie agricole utilisée dans la zone de garrigue où la commune de Rouet cumule 2 442 hectares sur 5 251 hectares, ce qui représente donc 47 % de ce total.

Bien que la commune de Causse de la Selle atteigne la plus importante surface cadastrée (4 400 hectares) soit 30 % du territoire cadastré de cette zone, elle ne possède que 19 % (1 016 hectares) de sa superficie agricole utilisée.

A l'exception de la commune de Viols le Fort (20 %) toutes les autres communes possèdent une superficie agricole utilisée, inférieure à 10 % du total cantonal.

Enfin, on remarquera l'existence, en ce qui concerne le rapport "surface agricole utilisée - surface cadastrée", d'écarts extrêmement importants entre les différentes communes de ce canton.

12 - Evolution de l'utilisation du sol des principales cultures dans les cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup.

1) La vigne

Si la vigne a régressé de 516 hectares (soit - 7,7 %) en l'espace de dix ans, elle n'en demeure pas moins la seconde production agricole, par l'importance de sa superficie, des cantons de la zone du Pic St Loup.

Le recul de la vigne n'est pas identique partout. Si cette diminution des surfaces en vigne est faible pour les Matelles (- 6,6 %) et pour Claret (- 3 %) elle est plus importante pour Saint Martin de Londres (- 9,5 %) est considérable (- 17,5 %) pour Ganges.

Malgré une "perte" de 100 hectares entre les deux dates d'observation, la superficie en vigne du canton de Saint Martin de Londres représente dans l'ensemble des cantons de cette zone, une part relativement réduite (15 % en 1970 ; 16 % en 1980) du total vigne. Il en est de même pour chacun des cantons étudiés.

2) Les vergers

La superficie en arbres fruitiers était de 561 hectares en 1970. Elle est de 307 hectares en 1980, soit une réduction de 254 hectares (- 41,7 %).

Tableau N° 27 - Evolution de l'utilisation du sol pour les principales cultures des cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup (1970 - 1980)

CANTONS	VIGNE			VERGER			Cultures annuelles			S.T. HERBE			Evolution 80 - 70						
	1970 ha	1980 ha	%	1970 ha	1980 ha	%	1970 ha	1980 ha	%	1970 ha	1980 ha	%	1970 ha	1980 ha	%	Vigne	Verger	Cult an.	STM
St Martin de Londres	1 051	951	16	62	37	12	136	14	251	22	7 993	48:8 794	44		- 9,5	- 40,0	+ 84,5	+ 10,0	
Claret	1 935	1 877	31	108	71	23	181	19	187	17	2 013	12	953	5	- 3,0	- 34,2	+ 6	- 53,0	
Ganges	1 068	881	14	47	23	7	117	12	180	16	1 845	11:3 670	18		- 17,5	- 51,0	+ 53,8	+ 98,9	
Les Matelles	2 572	40:2 401	39	344	62	58	533	55	511	45	4 870	29:6 509	33		- 6,6	- 48,8	- 22	+ 33,6	
Zone du Pic St Loup	6 626	100:6 110	100	561	100	100	967	100	129	100	16 721	100:19 926	100		- 7,7	- 41,7	+ 16,7	+ 16,7	

Source : RGA 1970-1980

Cette production n'a jamais eu une part importante des surfaces agricoles utilisées (sauf aux Matelles où elle représente 13 % de la surface en vigne).

On constate pour l'ensemble des cantons de cette zone, une véritable amputation des superficies en vergers allant du tiers (Claret) à cinquante pour cent (51 % à Ganges). Le canton de Saint Martin de Londres voit disparaître 40 % de ce type de production au cours des dix dernières années.

Une telle tendance générale, à un tel niveau de réduction des superficies, semble bien marquer un point de non retour de l'arboriculture dans cette zone de garrigue.

3) Les cultures annuelles

Si elles ne compensent pas la suppression des superficies de vergers, les cultures annuelles progressent dans tous les cantons (à l'exception des Matelles où sa diminution est toutefois très faible : - 22 hectares).

La plus forte progression est enregistrée dans le canton de Saint Martin de Londres avec + 84,5 % par rapport à 1970, soit 116 hectares supplémentaires depuis cette date. Sa part relative passe de 14 à 22 % pour la même période.

4) Les surfaces toujours en herbe

L'évolution globale pour cette production indique un solde positif de + 3 200 hectares. Ceci représente un accroissement de près de 17 % de la superficie initiale.

Trois cantons sur quatre voient la superficie de cette production augmenter de façon très nette :

- + 805 hectares (+ 10 %) à Saint Martin de Londres,
- + 1639 hectares (+ 33,6 %) aux Matelles,
- + 1825 hectares (+ 98,7 %) à Ganges.

Seul le canton de Claret connaît une tendance inverse, avec une diminution des surfaces toujours en herbe de l'ordre de 1 060 hectares en 10 ans, soit un recul de 53 % de la surface d'origine (1970).

13 - Répartition et évolution de la superficie agricole utile dans le canton de St Martin de Londres

La superficie agricole utilisée du canton de St Martin de Londres a augmenté de 750 hectares en dix ans, soit une croissance de 8 %.

Comme les chiffres précédents l'ont montré, ce sont les surfaces de cultures annuelles qui sont à l'origine d'une telle augmentation. Le tableau suivant indique l'évolution et la répartition des terres labourables. L'augmentation des superficies en terre labourables, s'est portée sur trois types de production :

- Les céréales dont les surfaces ont progressé de 87 hectares au cours de la période, soit d'un peu plus de la moitié (55 %) des hectares décomptés en 1970.

- Les cultures fourragères ont été multipliées par trois (79 hectares contre 29 hectares) en dix ans.

- Les cultures légumières de plein champ, qui elles aussi s'accroissent de 50 % dans le même intervalle de temps.

Au total ce sont 53 hectares de terres labourables qui ont été ajoutées à celles de 1970. Il ne faut certes pas voir là, compte tenu des niveaux de surface de départ un changement radical d'orientation des productions agricoles de ce canton.

Néanmoins, cette tendance même s'il faut relativiser la valeur des pourcentages d'augmentation, révèle, semble-t-il, sinon une volonté délibérée de reconversion, tout au moins une approche prudente vers un accroissement de productions agricoles encore marginales dans le canton. On notera parallèlement une réduction non négligeable des superficies en jachères.

Tout en soulignant le très faible niveau des surfaces prises en compte, il n'est pas intéressant de relever que les superficies relatives aux jardins familiaux ont triplé entre 1970 et 1980.

Pour se faire une idée plus précise sur les raisons de ce phénomène, il serait indispensable de connaître l'origine socio-professionnelle du propriétaire de ces jardins familiaux. Car, comme il a été démontré dans certaines régions, ce sont les nouveaux ruraux (en fait des urbains) qui créent ces jardins familiaux, beaucoup plus que les agriculteurs ou ruraux d'origine.

Tableau N° 28 - Répartition du territoire et de la surface agricole utilisée
dans les communes du canton de Saint Martin de Londres (1980).

ZONES - COMMUNES	Superficie cadastrée (ha)	Superficie agricole utilisée (ha)		Surface agricole utilisée :Superficie cadastrée
		Nbre	%	
<u>ZONE I</u>				
Saint Martin de Londres	3 720	2 545	53	68,4
Mas de Londres	1 872	487	10	26,0
Notre Dame de Londres	2 744	1 803	37	65,7
Total zone I	8 336	4 835	100	58,0
<u>ZONE II</u>				
Causse/Selle	4 400	1 016	19	23,1
Pégairolles/Buèges	1 325	21	0,3	1,6
Rouet	2 448	2 442	47	99,8
Saint André/Buèges	1 499	161	3	10,7
Saint Jean/Buèges	1 664	101	2	6,1
Viols en Laval	1 579	458	9	29,0
Viols le Fort	1 653	1 052	20	63,6
Total zone II	14 568	5 251	100	22,9
Canton	22 904	10 086		44,0
Département	588 788	243 936		41,4

Source : RGA 1980

Tableau N° 29 - Répartition et évolution de la superficie agricole utile dans le canton de Saint Martin de Londres (en ha).

CULTURES	1970		1980		Département:	Variation
	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%	1980 en %	1970-1980 en %
Céréales	72	0,7	157	1,6	3,8	+ 55
Cultures industrielles	29	0,3	9	0,1	0,1	- 69
Légumes secs	-	-	-	-	-	-
Plantes sarclées	-	-	-	-	0,1	-
Cultures fourragères	29	0,3	73	0,7	1,9	+ 150
Jachères	106	1,1	44	0,4	4,4	- 57
Cultures légumières de plein champ	8	0,1	12	0,1	0,5	+ 50
Total terres labourables	242	2,6	295	2,9	10,8	+ 21
Vigne	1 051	11,2	957	9,6	60,7	- 9
Vergers (pép.)	62	0,7	37	0,4	2,4	- 40
STH	7 993	85,5	8 794	87,1	25,5	+ 10
Jardins familiaux	2	-	6	~	-	+ 200
Cultures maraichères	-	-	-	-	0,3	
Superficie agric utilisée	9 350	100	10 089	100	100	+ 8
Sols, bâtiments, cours	18		19			+ ~
Landes et friches non productives	1 928		1 925			- ~
Superficie agricole utile	11 296		12 033			- 7

Source : RGA 1970 - 1980

Tableau N° 30 - Evolution de la répartition des superficies céréalières et fourragères du canton de Saint Martin de Londres (en ha).

CULTURES	Surface en 1970	Surface en 1980	Variation 1980 - 1970	Répartition 1980 (en %) (canton)
<u>Céréales</u>				
Blé dur	14	8	- 43	
Blé tendre	35	61	+ 74	
Orge	14	71	+ 407	
Autres	9	17	+ 143	
Total	72	157	+ 124	1,7
<u>Plantes sarclées</u>				
<u>Cultures fourragères</u>				
Fourrages annuels	2			
Prairies artificielles	26	57	+ 119	
Prairies temporaires	1	16	+ 1 500	
Total	29	73	+ 152	0,8
<u>S.T.H.</u>				
Prairies permanentes fauchées	51	156	+ 216	
Prairies permanentes non fauchées		5		
Parcours landes, alpages	7 941	8 632	+ 9	
Total	7 992	8 793	+ 10	97,5
Total général	8 091	9 023	+ 12	100

Source : DDA. Hérault décembre 1981.

Rappelons pour mieux fixer les idées sur la part relative de chaque type de production, que les terres labourables ne représentent que 2,9 % du total des superficies agricoles utilisées, alors que les vignes comptent pour 9,6 % de ce même total ; les vergers n'existant pratiquement plus (0,4 %).

Les surfaces toujours en herbe demeurent avec 87,1 % de la surface agricole utilisée du canton (et encore en augmentation de 10 % par rapport à 1970) la culture de très loin la plus développée.

14 - Evolution et répartition des superficies en céréales et en cultures fourragères

On constatera rapidement à l'aide du tableau N° 30 ci dessus, que toutes les superficies en céréales (à l'exception du blé dur) du canton se sont très fortement accru au cours des dix dernières années.

Cette croissance a varié de plus de 74 % pour le blé tendre à + 407 % pour l'orge. Soulignons comme précédemment que ces croissances se sont effectuées à partir de valeurs absolues de base très faibles, et que l'ensemble de la production de céréales (1980) du canton de St Martin de Londres est comptabilisé pour 1,7 % de la superficie totale.

Parmi les cultures fourragères relevées, ce sont les prairies temporaires qui apparaissent comme la nouvelle production. Elles sont passées de 1 hectare en 1970 à 16 hectares en 1980. Les prairies artificielles elles aussi ont bénéficié d'un fort accroissement (de 26 à 57 hectares). Toutes confondues, ces cultures fourragères représentent 0,8 % du total général.

15 - Evolution et répartition de l'occupation du sol dans les communes du canton de Saint Martin de Londres

Les deux zones du canton qui ont été distinguées dès le départ continuent à présenter des situations différentes. Elles se différencient en présentant pour le même point étudié soit des tendances opposées, soit des écarts importants entre elles, lorsque les tendances vont dans le même sens :

ZONES ET COMMUNES	Années	Surface agricole utile	Surface agricole utilisée	Total	VIGNE			STH	Vergers
					AOC	autres vins	Terres labourables		
<u>ZONE I</u>									
-St Martin de Londres	1970	2 330	2 098	235			43	1 819	1
	1979	2 838	2 545	214	45	169	52	2 279	-
	%	+ 26,5	+ 21,30	- 8,0	+ 100	+ 20,9	+ 20,9	+ 25,2	- 100
-Mas de Londres	1970	640	338	225			38	70	5
	1979	840	487	223		223	51	212	-
	%	+ 31,2	+ 44	- 0,8	-	+ 223	+ 34,2	+ 202,8	- 100
-Notre Dame de Londres	1970	2 196	1 839	232			70	1 517	18
	1979	2 329	1 803	224		225	48	1 527	3
	%	+ 6,0	- 1,9	- 3,4	-	+ 225	- 32,8	+ 0,6	- 83,3
Total zone I	1970	5 166	4 275	692			151	3 406	24
	1979	6 007	4 235	662	45	617	151	4 018	3
	%	+ 16	+ 13	- 4	+ 100	+ 617	-	+ 18	- 87,5
<u>ZONE II</u>									
-Causse/Selle	1970	2 110	1 230	71			12	380	2
	1979	1 962	1 017	57		57	14	944	1
	%	- 40,0	- 17,3	- 19,1		+ 57	+ 16,6	+ 148	- 50
-Pégaifrolles de Buèges	1970	530	513	18			0	490	5
	1979	54	21	6		5	1	7	9
	%	- 89,8	- 96	- 72		+ 5	+ 100	- 98,5	+ 80
-Rouet	1970	1 953	1 427	27			71	1 329	
	1979	2 469	2 442	32		32	75	2 327	
	%	+ 26,4	+ 71,1	+ 18,5		+ 32	+ 5,6	+ 75	
-St André de Buèges	1970	572	471	69			2	392	7
	1979	264	161	67		67	5	81	7
	%	- 53,8	- 65,8	- 2,8		+ 67	+ 150	- 793	-
-St Jean de Buèges	1970	954	728	88			3	615	21
	1979	378	101	69		69	7	3	21
	%	- 60,3	- 86,1	- 71,5		+ 69	+ 133	- 99,5	-
-Viols en Laval	1970		1 306	7				1 299	
	1979		Secret statistique, regroupé avec Viols:le Fort.						
-Viols le Fort	1970	1 886	1 813	86			3	1 322	1
	1979	1 598	1 510	63	1	62	33	1 121	0
	%	- 15,2	- 16,7	- 26,7	+ 100	+ 62	+ 103	- 15,2	- 100
Total zone II	1970	6 129	5 075	359	1	293	91	4 587	36
	1979	6 025	5 252	294	1	293	135	4 483	38
	%	- 17	+ 3,5	- 18		+ 293	+ 48	- 22,6	+ 5,5
Total Canton	1970	11 295	9 350	1 051	46	911	242	7 993	60
	1979	12 032	10 088	957		911	286	8 501	41
	%	- 7	+ 8	- 8		+ 911	+ 18	+ 10	- 31

En observant la superficie agricole utile et la surface agricole utilisée, on constate pour la première qu'elle croît dans la zone viticole et qu'elle décroît dans la zone de garrigue. Pour la seconde, elle augmente de façon relativement importante (+ 13 %) en zone viticole et pratiquement pas en zone de garrigue.

En examinant dans le détail les principales productions du canton que remarque-t-on ?

- La vigne

Alors qu'elle recule de près de 20 % en dix ans dans la zone de garrigue, elle ne diminue pratiquement pas (- 4 %) dans sa zone privilégiée.

Au niveau des communes le recul de la vigne est assez diversement suivi : - 8 % à St Martin de Londres ; 3,4 % à Notre Dame de Londres et pas même 1 % à Mas de Londres.

Pour la zone de garrigue, les communes les plus touchées par cette réduction des superficies plantées en vigne sont dans un ordre croissant de diminution :

- St André de Buèges : - 2,8
- Causse de la Selle : - 19,1
- Viols le Fort et Viols en Laval : - 26,7
- St Jean de Buèges : - 71,5
- Pégairolles de Buèges : - 72

Le cas de la commune de Rouet est assez étrange. C'est l'unique commune qui ait connu depuis 10 ans un accroissement (+ 18,5) des superficies plantées en vigne. On peut noter cependant que celles-ci étaient particulièrement réduites en 1970 et que quelques hectares (5 ha) ont suffi à permettre cette forte croissance.

- Les terres labourables

Les superficies des terres labourables se maintiennent au niveau de 1970 dans la zone viticole. Elles augmentent très sensiblement (+ 48) dans l'ensemble des communes de la zone garrigue.

Les trois communes de ce bassin viticole ont connu une évolution différente en ce qui concerne ces terres labourables : Recul important (- 32,8) à Notre Dame de Londres ; accroissement du même ordre (34,2) à Mas de Londres. Les exploitants de St Martin de Londres accroissent de 20,9 % leur superficie en terres labourables.

Tableau N° 31 - Evolution de la répartition des espèces fruitières

	Supeficie		Nombre d'arbres: isolés		Répartition en % des superficies		
	1970	1980	1970	1980	Canton 1970	Canton 1980	Hérault 1980
Abricotier	-	-	15	-	-	-	0,95
Cerisier	0,6	0,1	17	-	1,0	0,3	7,30
Pêcher	0,7	0,1	32	-	1,1	0,3	15,76
Prunier	-	-	10	-	-	-	0,87
Poirier	0,3	-	10	-	0,5	-	0,78
Pommier	22,0	1,1	8	-	35,5	2,9	44,23
Olivier	35,3	35,8	217	504	57,0	96,5	19,29
Châtaigner	-	0,2	-	-	-	-	8,14
Amandier	-	-	1	-	-	-	2,42
Autres	3,0	-	-	-	4,9	-	0,26
TOTAL	61,9	37,3	310	504	100,0	100,0	100,00

Source : Tableau DDA de l'Hérault. Le canton de Saint Martin de Londres
(RGA 1970 - 1980) décembre 1981.

Tableau N° 32 - Age des vergers

Année de plantation	Avt 56:	57-61:	62-66:	67-71:	72-76:	77	78	79
Abricotier	-	-	-	-	-	-	-	-
Cerisier	-	-	-	0,06	-	-	-	-
Pêcher	-	-	-	0,14	-	-	-	-
Prunier	-	-	-	0,01	-	-	-	-
Poirier	-	-	-	0,01	-	-	-	-
Pommier	-	-	-	0,43	-	-	-	-

Source : Tableau DDA de l'Hérault. Le canton de Saint Martin de Londres
(RGA 1980) décembre 1981.

Tableau N° 33 - Age de la vigne

	Classes d'Age								Total
	- 4 ans	4-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-40	40 et +	
Superficie (en ha)	17	117	144	156	289	41	59	132	955
Canton (en %)	1,8	12,2	15,1	16,3	30,3	4,3	6,2	13,8	100,0
Département (en %)	4,4	12,7	12,1	12,6	15,0	6,9	11,6	24,7	100,0

Source DDA de l'Hérault. Le canton de Saint Martin de Londres décembre 1981.

Tableau N° 34 - Mode de vinification des exploitations selon la taille en vigne

	Exploitations ayant vinifié		Lieu de vinification			
	Nombre	Surface	Cave Coopérative		Cave particulière y.c. partiels	
			Nombre	Surface	Nombre	Surface
- 1 ha	72	36	71	35	s	s
1 à - 2 ha	39	55	39	55	-	-
2 à - 5 ha	54	190	49	173	5	17
5 à - 10 ha	24	174	23	167	s	s
10 à - 20 ha	25	326	23	301	s	s
20 à - 50 ha	7	174	7	174	-	-
50 à - 100 ha	-	-	-	-	-	-
100 ha et plus	-	-	-	-	-	-
Total	221	954	212	905	9	49

Nota : Dans le canton, il a été dénombré des partiels (exploitants vinifiant à la fois en caves coopératives et particulières) représentant 16 hectares pour une production de 800 hectolitres.

Dans le canton, les Caves Coopératives représentent :

- 95 % de la surface en vigne - 97 % du volume de récolte

En 1979, le rendement moyen a été de 86 hectolitres/ha (moy du département : 91hec/ha)

Dans toutes les autres communes de la zone de garrigue, on constate un accroissement général. C'est un phénomène qui, malgré le nombre réduit d'hectares nouveaux de terres labourables, ne doit pas être négligé. Il peut être l'amorce d'un processus de remise en valeur d'une partie des terres de garrigue.

- Les surfaces toujours en herbe

Pour ces superficies, on peut aussi constater deux situations opposées : les exploitations de la zone viticole accroissent les surfaces toujours en herbe de façon importante (+ 18) alors que celles des exploitations de la zone de garrigue sont en net recul (-22,6) par rapport à 1970. Mais on peut faire l'hypothèse que les éleveurs de cette zone utilisent des terres en dehors de la commune.

- Les vergers

Pour cette production, la tendance à la suppression est quasi générale dans les communes. Deux d'entre elles (St André et St Jean de Buèges) conservent la même superficie qu'en 1970. Pégairolles de Buèges se caractérise au contraire par 4 hectares de plantations supplémentaires ce qui lui permet de passer à 9 hectares.

Partout ailleurs, l'arrachage de la presque totalité des arbres fruitiers dénombrés en 1970, a été mis en oeuvre, et tout particulièrement dans le bassin viticole du canton.

16 - Evolution et répartition du cheptel dans les cantons de garrigue de la zone du Pic St Loup

Le choix économique en matière de cheptel, des exploitants agricoles du canton de St Martin de Londres repose sur trois orientations essentielles :

1) Les ovins : Principaux producteurs d'ovins en 1970 pour l'ensemble de la zone, les exploitants de ce canton augmentent de 26 % le nombre de têtes et passent de 41 % (1970) à 48 % en 1980. A part une stabilisation du nombre d'ovins dans le canton de Claret il y a réduction sensible dans tous les autres cantons.

2) Les caprins : Le phénomène ici est encore plus net. Ils ne représentaient en 1970 et au niveau cantonal que 24 % du total caprins de la zone définie. En dix ans, ils ont été multipliés par cinq et cette production prend la première place avec 58 % du nombre de bêtes. Les Matelles connaissent un processus inverse.

Tableau N° 35 - Evolution et répartition du cheptel dans les cantons de garrigue de la zone du Pic Saint Loup (1970-1980)

Productions animales	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Zone du Pic Saint Loup	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BOVINS	1970	6	100	-	0	0	-	0	6	100
	1980	10	3	106	31	74	158	45	348	100
	%	+ 66		+ 100		+ 100			+ 5 700	
OVINS	1970	4 800	41	931	8	1 888	4	16	11 806	100
	1980	6 066	48	1 131	9	2 435	3 055	24	12 687	100
	%	+ 26		+ 21		+ 29			+ 7	
CAPRINS	1970	250	24	17	2	237	537	23	1 041	100
	1980	1 184	58	148	7	233	493	11	2 058	100
	%	+ 370		+ 770		-			+ 8	
EQUIDES	1970	62	40	29	19	27	37	17	155	100
	1980	14	25	-	-	22	19	35	55	100
	%	- 77		- 100		- 19			- 49	
PORCINS	1970	14	18	14	18	5	45	58	78	100
	1980	24	61	12	31	3	-	-	39	100
	%	+ 71		- 14		- 40			- 50	
VOLAILLES	1970	6 250	18	20 320	57	3 950	4 848	14	35 368	100
	1980	25 180	36	32 100	46	4 938	7 614	11	69 832	100
	%	+ 300		+ 58		+ 25			+ 97	
LAPINES	1970	95	20	129	27	82	175	36	481	100
	1980	127	16	323	42	209	114	15	773	100
	%	+ 34		+ 150		+ 150			+ 61	
RUCHES	1970	78	18	21	5	46	288	66	433	100
	1980	73	6	45	3	628	555	43	1 301	100
	%	- 6		+ 53		+ 1 260			+ 200	

3) Les volailles : Tous les cantons ont connu une forte croissance dans la production de volailles. Cependant c'est dans celui de St Martin de Londres qu'elle a été la plus importante. Les effectifs de volailles ont été multipliés par cinq au cours des dix années écoulées. La part relative de cette production dans l'ensemble de la zone est passée de 18 à 36.

Si l'on met à part les équidés qui disparaissent brutalement (- 77) et le nombre de ruches qui diminuent quelque peu (- 6), tous les autres animaux voient leurs effectifs s'accroître.

Même s'il n'est pas inintéressant de noter cette progression de la production animale dans le canton de Saint Martin de Londres, entre les deux dates observées, on restera prudent eu égard à l'importance des effectifs.

En ce qui concerne les volailles en particulier, la mise en place d'une batterie industrielle multiplie en effet de façon considérable le nombre de bêtes, mais n'intéresse en fait que peu d'exploitants.

Tableau N° 36

17 - Orientations technico-économiques et chiffre d'affaires des exploitations des cantons de la zone du Pic St Loup.

Les deux tableaux présentés ci-après fournissent un certain nombre d'informations de toute première importance. Elles permettent une appréciation des résultats économiques et financiers de l'agriculture du canton de St Martin de Londres. Elles donnent la possibilité de la mieux situer dans l'ensemble des cantons de la zone étudiée.

1) L'orientation technico économique

Les chiffres des tableaux N° 36 et 37 autorisent deux types d'analyse. Les pourcentages horizontaux indiquent la part respective de chacune des productions dans l'ensemble des cantons de cette zone. Les pourcentages verticaux () marquent la place de chacune d'elles dans un même canton.

La première approche montre une spécialisation "élevage poussée" (50 % des exploitations s'y adonnent) du canton de St Martin de Londres par rapport à l'ensemble des exploitations d'élevage de la zone. Vient ensuite Ganges avec 25 % des effectifs totaux.

L'orientation viticole (vin sans appellation) des exploitations du canton de St Martin de Londres, sans être négligeable ne représente que 22 % des exploitations. Ganges et Les Matelles en détenant respectivement 30 et 33 %.

L'orientation "vin de qualité" n'apparaissant pas (chiffres 1980) en dehors des cantons de Claret (66 % des exploitants) et des Matelles (44 % des exploitants). Au total, ce sont seulement dix pour cent des exploitants de cette zone qui se sont orientés vers les "vins de qualité".

La seconde approche modifie et relativise l'image que les chiffres précédents ont donnée. Ainsi, considérant les exploitants du canton de St Martin de Londres, on constate que la "forte spécialisation élevage qui était apparue, est en fait "assez réduite".

Les exploitants dont l'orientation technico économique est l'élevage (tout type d'élevage confondu) ne représentent que 11 % des agriculteurs du canton. Par ailleurs, les exploitations viticoles (vins sans appellation) forment la quasi totalité 83 % des exploitations du canton. Les autres spécialisations ne comptant que pour 13 % des effectifs (237) comptabilisés.

Ce taux élevé d'exploitations viticoles, se retrouve dans chacun des cantons, avec pour les deux cantons dont les exploitations produisent du vin de qualité, un nombre relativement plus faible d'unités agricoles produisant du vin de qualité courante.

La "spécialisation" élevage de cette zone est pratiquement nulle (4 % des exploitations au niveau de la zone) par rapport aux autres orientations. La très grande majorité (79 %) des exploitants des cantons de garrigue du Pic St Loup ayant une orientation viticole à prédominance "vins courants".

Les exploitations à orientation "vins de qualité" et autres productions comptant respectivement pour 8 et 9 % des quelques 1 121 exploitations de cette zone.

2) Chiffre d'affaire

Les deux premiers ratios : CA/Agriculture et CA/Exploitation donnent déjà une idée de la situation des exploitations agricoles du canton de Saint Martin de Londres en matière de résultats économiques.

Tableau N° 36 - A/ Chiffre d'affaire des exploitations agricoles des cantons de la zone de garrigue du Pic Saint Loup

CANTONS	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Zone Pic St Loup	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Chiffre d'affaire Agriculture	14 609 000	19	22 985 400	29	12 543 525	16	28 644 850	36	78 482 775	100
Chiffre d'affaire Exploitation	61 640	21	108 420	37	37 910	13	83 510	29	291 480	100
Chiffre d'affaire Surf Agr util	1 450	11	6 580	49	2 520	18	2 940	22	13 490	100
Chiffre d'affaire UTA	64 930	24	75 860	28	60 310	22	69 865	26	270 965	100
Endettement/CA	5,1 %		4,6 %		5,2 %		6,8 %			
Nombre UTA	225	20	303	27	203	18	410	35	1 141	100

B/ Orientation technico économique des exploitations

Nbtre d'exploitations/OTEX	St Martin Londres		Claret		Ganges		Les Matelles		Zone Pic St Loup	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Vins qualité	-	-	58 (27 %)	66	-	-	30 (9 %)	44	88 (8 %)	100
Autres vins	198 (83 %)	22	136 (62 %)	15	260 (81 %)	30	286 (83 %)	33	880 (79 %)	100
Elevage	26 (11 %)	50	7 (3 %)	13	13 (4 %)	25	6 (2 %)	12	52 (4 %)	100
Autres	13 (6 %)	13	18 (8 %)	18	49 (15 %)	49	21 (6 %)	21	101 (9 %)	100
Nombre total d'exploitations	237 (100)	21	219 (100)	20	322 (100)	29	343 (100)	30	1 121 (100)	100

Source DDA de l'Hérault. Service statistique de l'Hérault 30/07/82

Les pourcentages relatifs à ces deux ratios par rapport à ceux des autres exploitations des cantons de la zone, indiquent que ces résultats ne sont pas les meilleurs. Au contraire, ils se situent davantage dans le bas du tableau.

En examinant les deux autres ratios : CA/ha SAU et CA/UTA, on constate que la situation ne diffère guère quant aux résultats obtenus : Ce sont les exploitants du canton de Saint Martin de Londres qui obtiennent le chiffre d'affaires le plus faible à l'hectare de surface agricole utilisée.

De même on notera qu'à l'exception des résultats des exploitants du canton de Ganges, ce sont encore les exploitants du canton de Saint Martin de Londres qui atteignent le chiffre d'affaires le plus faible par Unité travail Agricole (UTA = 1 personne année travail).

Pour une véritable appréciation des résultats économiques des exploitations agricoles, il serait indispensable de connaître le niveau de la valeur ajoutée pour chacune des productions agricoles. Car un chiffre d'affaire élevé à l'hectare n'implique pas nécessairement une valeur ajoutée proportionnellement aussi importante.

Mais en l'absence de l'évaluation des charges afférentes à une production donnée, on estimera que celles-ci sont à peu près équivalentes dans toutes les exploitations agricoles concernées (ce qui n'est évidemment pas le cas dans la réalité). Néanmoins, ces chiffres indiquent bien, toutes choses par ailleurs égales, une relative faiblesse de l'agriculture des exploitations du canton de Saint Martin de Londres.

IV - LES DONNEES GENERALES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO ECONOMIQUE DES EXPLOITATION AGRICOLES

1/ Le contexte foncier

10 - Situation foncière et potentialités naturelles

a) Situation foncière

Dans le cadre d'une étude sur l'installation en agriculture et sur les capacités des exploitations agricoles à se reproduire, il est tout à fait intéressant de savoir qui possède la propriété foncière.

Une politique de renforcement des exploitations existantes et de revalorisation des terres incultes, abandonnées, depuis des décennies, ne peut se faire qu'en incitant tous les propriétaires ayant des terres disponibles, à participer au développement de l'agriculture :

- L'Etat (en particulier l'ONF)
- Le Département (agence foncière entre autre)
- Les Communes (avec les Communaux)
- Les propriétaires privés

Mais parmi ces superficies cadastrées, il est nécessaire dans un premier temps, de faire le point sur les superficies en forêts, qui ne sont pas directement utilisables par l'agriculture. Encore que des expériences de pâturages sous forêts existent.

En ce qui concerne ces superficies en forêts, on constate qu'elles représentent en 1970 et au niveau cantonal, près de 40 % des superficies totales. En comparant avec les chiffres fournis par l'inventaire Communal 1970-1980 (1) on note une diminution de 2 884 hectares soit près d'un tiers en moins en l'espace de dix ans.

Cette réduction de la forêt du Canton de Saint Martin de Londres, si elle est exacte, est considérable. La prudence est toutefois de rigueur, dans la mesure ou la confusion entre forêt, landes et friches peut amener à des mécomptes.

(1) Inventaire Communal de l'Hérault 1979-1980 INSEE

TABLEAU N°38- POTENTIALITES NATURELLES DES COMMUNES DU CANTON

Communes	Surface Totale		Terres Labour.		Friches		Aptitudes pastorales		Potentialités forestières		Potentialités sylvo-pastor.		Garrigues trs dégrad.
	ha	%	Pures	Associées	Bonnes	Faibles	Protection	Décor Loisirs	Total	Total			
ZONE I													
St Martin de L.	3 835		-	6	1 202	132	1 384	1 854	-	1 854	-	-	137
	100		-	0,2	31,2	1,7	36,0	48,3	-	48,3	-	-	3,6
Mas de Londres	1 855		-	69	918	115	1 063	139	42	187	-	-	113
	110		-	3,72	49,49	7,82	57,3	7,29	2,2	10,1	-	-	6,1
Notre Dame de L.	2 750		-	64	794	119	925	1 021	-	1 021	13	0,5	186
	100		-	2,3	28,9	4,7	33,7	37,1	-	37,1	0,5	0,5	6,8
Total zone I	8 480		-	139	2 914	416	3 370	3 014	42	3 062	13	-	436
	100		-	1,6	34,3	5,3	(39,7)	35,5	-	(36,1)	-	-	5,1
ZONE II													
Causse/Selle	4 433		77	-	1 696	1 019	2 755	936	215	1 151	-	-	441
	100		1,7	-	38,2	25,8	62	21,1	4,8	25,9	-	-	9,9
Pégaïrolles Buèges	1 226		11	9	408	210	688	356	-	356	25	2,03	78
	100		0,89	0,73	32,22	24,8	56,2	28,99	-	29,01	25	2,03	6,35
Rouet	2 567		-	-	1 299	487	1 786	621	-	636	-	-	111
	100		-	-	50,6	19	69,6	24	-	24,8	-	-	4,3
St André Buèges	1 495		-	146	234	222	456	696	43	739	10	0,67	108
	100		-	9,76	15,65	14,85	30,5	46,5	2,88	49,43	10	0,67	7,22
St Jean de Buèges	1 640		-	26	180	672	848	302	22	324	-	-	326
	100		-	1,58	10,7	41	51,7	18,4	1,34	19,74	-	-	19,88
Viols en Laval	1 603		-	7	1 078	353	1 436	-	-	12	12	0,8	80
	100		-	0,4	67,2	22,3	89,5	-	-	0,8	0,8	0,8	5,0
Viols le Fort	1 631		-	150	471	659	1 121	286	12	248	-	-	2
	100		-	9,2	28,9	39,8	68,7	17,5	0,7	18,3	-	-	0,5
Total zone II	14 595		88	338	5 366	3 723	9 090	3 197	292	3 516	47	-	1 146
	100		-	2,3	36,7	25,5	(62,2)	21,8	2,0	(24)	-	-	7,8
Total Canton	23 075		88	477	8 280	4 181	12 462	6 211	334	6 578	60	-	1 582
	100		~	2,0	35,8	18,1	(53,9)	26,9	1,4	(28,5)	-	-	6,8

Source : RICH (U) mémoire de D.E.S.S. Université Paul Valéry et A.R.E.E...R. I.R. octobre 1981.

Néanmoins, les superficies en forêt de ce Canton sont très importantes. Elles le sont plus particulièrement dans la zone dite de garrigue où elles représentaient en 1970 53,5 % des superficies totales, alors qu'elles n'atteignaient que 15 % dans le bassin viticole de Saint Martin de Londres.

Les variations sont tout aussi importantes entre les Communes puisque l'on peut noter que les superficies en forêts couvrent 3 % de la superficie de la Commune de Rouet contre 82 % à Causse de la Selle.

L'appropriation privée est la règle, à l'exception de la Commune de Saint Jean de Buèges où l'ONF possède 89 % des forêts (371 hectares). Quelques communes possèdent aussi des forêts, mais ce sont en général de faibles superficies :

- Rouet : 75 hectares (100 %)
- Saint Jean de Buèges : 114 hectares (11 %)
- Viols le Fort : 214 hectares (18 %)
- Tout le reste est du domaine privé.

Il en est de même pour toutes les superficies recouvrant les autres utilisations qui relèvent de "comptes privés" allant de 94 à 100% A l'exception de trois communes :

- Pégairolles de Buèges où l'ONF possède 438 hectares (landes et friches) et où les Communaux représentent 36 % (soit 471 hect) de la superficie des terres de la Commune ;
- Saint Jean de Buèges où l'ONF est propriétaire de 397 hectares (23,8 %) et la Commune de 325 hectares (20 %) ;
- Viols le Fort avec 433 hectares (26 %) de communaux.

On notera enfin que 56 % et 24 % de la superficie Communale de Viols en Laval et Mas de Londres appartiennent à l'armée.

b) Potentialité naturelles des Communes du Canton

Si la situation foncière, en terme de propriété joue un rôle important dans le cadre d'une analyse (et d'une politique) des possibilités de développement agricole, de remise en valeur des terres abandonnées, la connaissance des potentialités naturelles et des aptitudes agricoles d'une zone est tout aussi importante.

Les principaux éléments de l'information nécessaire à cette croissance figurent dans le tableau qui suit. Les chiffres sont extraits de l'étude citée préalablement. Que nous apprennent ces informations ?

- Les terres labourables

représentent peu de choses au niveau cantonal (9,7 % de la surface totale). Elles sont presque inexistantes dans la zone dite de garrigue (5 %). Elles atteignent moins du cinquième des terres disponibles dans la zone viticole (17,7%)

A l'intérieur même de ces deux zones, on observe des variations très sensibles entre les communes qui les composent.

Dans la zone viticole, les écarts vont de 26,5 % pour la commune de Mas de Londres à 11 % à Saint Martin de Londres. La pression foncière en matière d'urbanisation joue certainement un rôle, les terres cultivables étant souvent les plus proches de l'implantation du village lui même.

En ce qui concerne la zone de garrigue, la superficie des terres cultivables est extrêmement limitée, les écarts vont de 10,7 % à Viols le Fort à 1,2 % au Rouet.

- Les friches

couvrent une superficie encore moins importante, 2 % au niveau cantonal et respectivement 1,6 % et 2,3 % dans les deux zones précédemment citées.

- Aptitudes pastorales des garrigues

La superficie correspondant aux terres possédant de bonnes aptitudes pastorales est loin d'être négligeable. Elle représente en effet 8 280 hectares (soit 35,8 % du total) qui se répartissent en 5 366 hectares (soit 36,7 %) dans la zone de garrigue et 2 914 hectares (34,3 %) dans la zone viticole.

- Les terres ayant de faibles aptitudes pastorales

atteignent la moitié de ce chiffre (4 184 hectares, soit 18,1 %). Elles sont plus nombreuses en zone de garrigue (3 728 hectares, soit 25,5 %) qu'en zone viticole (456 hectares, soit 5,3 %).

TABLEAU N°35 - REPARTITION DE LA SUPERFICIE CADASTREE DE LA COMMUNE SELON LE PROPRIETAIRE (en ha)

COMMUNES	Superficie totale				Superficie en forêt					
	Superficie cadastrée	Etat (Eaux et forêts)	Etat (Autres propr.)	Commune étudiée	Sectionaux de la commune	Autres propriétaires (notamment comptes priv.)	Surface totale en Forêt	Etat (Eaux et Forêts)	Commune étudiée	Autres propriétaires (notamment comptes priv.)
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha
ZONE I										
St Martin de Londres	3 720	-	-	4	-	3 716 (100)	-	-	-	-
Notre Dame de L.	2 745	-	-	1 (-)	2	2 742 (100)	1 324 (68)	-	-	1 324 (100)
Mas de Londres	1 372	-	-	50 (3%)	-	1 822 (97%)	-	-	-	-
Total zone I	8 337	-	-	55 (1%)	2	8 280 (99%)	1 324 (15)	-	-	1 324 (100)
ZONE II										
Causse de la Selle	4 400	-	1	16 (-)	-	4 383 (100)	3 619 (82)	-	-	3 619 (100)
Pégairolles Buèges	1 325	438	2	471 (36)	-	414 (31)	416 (30)	371 (89)	-	45 (11)
Rouet	2 449	-	-	151 (6)	-	2 298 (94)	75 (3)	-	75 (100)	-
St André de Buèges	1 498	-	-	-	-	1 498 (100)	1 093 (70)	-	-	1 093 (100)
St Jean de Buèges	1 664	397	4	325 (20)	-	938 (56)	541 (33)	-	114 (21)	427 (79)
Viols en Laval	1 580	-	-	9 (1)	-	1 571 (99)	904 (57)	-	-	904 (100)
Viols le Fort	1 653	-	-	433 (26)	-	1 220 (74)	1 209 (73)	-	214 (18)	995 (82)
Total zone II	14 569	835 (5,7%)	7	1 405 (9,6%)	-	12 322 (84,5%)	7 807 (53,5%)	371 (4,7%)	403 (5,1%)	7 033 (90%)
Total Canton	22 906	835 (3,6%)	7 (~)	1 460 (6,3%)	2	20 602 (90%)	9 131 (39,8%)	371 (4%)	403 (4%)	8 357 (92%)

Source : Enquête communale RGA 1970 - Ministère de l'Agriculture S.C.E.E.S.

- Les potentialités forestières

consistent essentiellement en une fonction de protection des sols eu égard aux fortes pentes et à la fragilité du sol, dans la zone du Massif de la Sérane et celle dominant la vallée de l'Hérault. Ce sont au total 6 211 hectares (26,9 %) de forêts qui jouent ce rôle important (3 014 hectares pour la zone viticole ; 3 197 hectares pour la zone de garrigue).

La fonction paysagère (décors) des forêts (pins d'Alep, chênes blancs, chênes verts) est moins importante. On la rencontre surtout sur le Causse de la Selle ("forêt de buis formée d'une futaie haute et dense de chênes verts"). Cette fonction "paysage" se complète souvent d'une fonction de type récréatif (loisir) pour les citadins et promeneurs du dimanche.

- Les potentialités sylvo pastorales

sont pratiquement inexistantes.

- Les garrigues très dégradées

recouvrent une surface non négligeable (1 582 hectares, soit 6,8 %) dont la plus grande partie (1 146 hectares, soit 7,8 %) se situe en zone de garrigue.

- En conclusion

"Les aptitudes pastorales sont donc élevées aussi bien en forêts qu'en garrigues basses : les communes ayant une zone protégée à forte vocation pastorale sont celles du Causse de la Selle, Pégairolles sur la pente Nord-Ouest de la Seranne, Saint Martin de Londres, en dehors des forêts ayant une vocation de protection, Viols le Fort, Viols en Laval, Mas de Londres. Certaines de ces communes présentent de bonnes aptitudes pastorales sur toute leur superficie grâce à la présence de pentes faibles en moyenne : Causse de la Selle, Viols en Laval et Viols le Fort".(1).

(1) RICH (D) déjà cité.

11 - Les associations syndicales de mise en valeur

Les difficultés de tous ordres, faible potentialité agronomique, terres difficiles d'accès et difficiles à travailler, variétés et races rustiques insuffisamment productives (pour les lois du marché national et international) ; isolement, exode agricole et rural, et la désertification... et crise économique, ont incité les pouvoirs publics à mettre en oeuvre une politique d'aide aux zones de montagne et aux secteurs agricoles "défavorisés".

Cette prise de conscience a permis au cours des dernières années de relancer l'intérêt pour le maintien voire le développement des activités agricoles (et rurales) de ces zones.

La recherche du développement économique des zones "défavorisées", passe par le développement de l'agriculture qui est une des bases du développement rural lui même. La politique dans ce domaine s'oriente donc à la fois vers le renforcement des unités agricoles existantes et par l'aménagement et l'extension de l'espace à des fins agricoles.

La reconquête d'espaces jusqu'ici abandonnés, et leur mise en valeur, offrent la possibilité d'installer de jeunes agriculteurs.

Les associations syndicales de mise en valeur sont un des éléments de la politique mise en oeuvre. Le canton de Saint Martin de Londres possède plusieurs ASA : l'ASA des hautes garrigues ; l'ASA de Causse de la Selle.

a) les objectifs (1)

"en zone de garrigue : Association syndicale autorisée pour l'aménagement agricole pastoral et forestier des hautes garrigues.

- Accroître les productions fourragères des exploitations, élargir la période de pâture, augmenter la productivité du travail par :
 - . la remise en valeur des parcelles les plus favorables à l'installation de prairies,
 - . l'amélioration des parcours,
 - . l'aménagement de parcs, et de points d'eau.
- indirectement, ces travaux en évitant un embroussaillage excessif contribuent à la protection contre les incendies qui menacent de vastes étendues boisées particulièrement sensibles.

(1) Les Associations Syndicales pour la mise en valeur des terres agricoles
DDA ADAR Département de l'Hérault, mars 1983

b) l'intérêt de cet outil (1)

- L'Association Syndicale Autorisée en tant que collectivité publique bénéficie de SUBVENTIONS de l'Etat, du Département ou de l'Etablissement Public Régional et d'EMPRUNTS de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, à taux bonifié dans certains cas.
- Le regroupement au sein de l'Association de plusieurs adhérents animés par une volonté commune d'aménagement, permet d'établir un programme global et cohérent à moyen terme.
- La concertation établie lors de l'établissement du projet entre les adhérents, les représentants socio-professionnels et l'Administration permet une bonne diffusion de l'information et une harmonisation des orientations.
- La dévolution commune des travaux à l'entreprise et les commandes de fournitures après appel d'offres ou consultation des entreprises permet d'obtenir des conditions de prix avantageuses avec la garantie d'une bonne exécution ou fourniture.
- Les possibilités d'emprunt permettent la réalisation d'investissements parfois importants, sans pour cela que la trésorerie de l'Agriculteur en soit trop lourdement affectée.
- La solidarité manifestée par les agriculteurs à l'occasion de leur association peut éventuellement se poursuivre dans l'exploitation par la participation à une CUMA, et par échanges d'idées...

c) les travaux réalisables

Ils sont par principe, des travaux "lourds" ou spécialisés pour lesquels l'agriculteur ne dispose pas du matériel nécessaire et, par conséquent, impliquent l'intervention d'entreprises qualifiées.

(1) Les Associations Syndicales pour la mise en valeur des terres agricoles
DDA ADAR Département de l'Hérault, mars 1983

LEUR NATURE

Défrichement - Girobroyage - Défoncement - Discage lourd -
 Dérochement - Eppierage - Enlèvement d'obstacles - Ouverture
 de chemins d'exploitations...
 Irrigations - Drainage - Création de points d'eau...

En complément des travaux de base ci-dessus, des prestations supplémentaires peuvent être envisagées :

Clôtures - Analyses de sol - Amendements - Engrais de fond...

LA DEVOLUTION

Ces associations Syndicales Autorisées qui assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux sont soumises aux dispositions du Code des Marchés Publics. En conséquence, l'ensemble des travaux concernant chacun des adhérents, préalablement défini dans le programme annuel, est intégré dans un PROJET COLLECTIF, établi par le maître d'oeuvre dont la dévolution commune intervient :

soit, par Appel d'Offres Ouvert, pour les travaux "lourds",
 soit, par commandes groupées, pour les prestations complémentaires réalisables sur factures.

D'où des conditions de prix avantageuses pour tous, et de réalisation garantie par la caution de l'établissement public - maître d'ouvrage.

d) Organisation du financement

- AU NIVEAU DE L'ASSOCIATION : en tant que Collectivité Publique, une A.S.A. peut bénéficier des aides de l'Etat, du Département, de la Région, et contracter des emprunts.
 Son comptable, est le percepteur local désigné par le Préfet.

 (1) Les Associations Syndicales pour la mise en valeur des terres agricoles
 DDA ADAR Département de l'Hérault, mars 1983.

HÉRAULT

A.S.A.
HAUTES GARRIGUES

A.S.A du
Causeuse d'AUMELAS

A.S.A. du CAUSEUSE de la SELLE

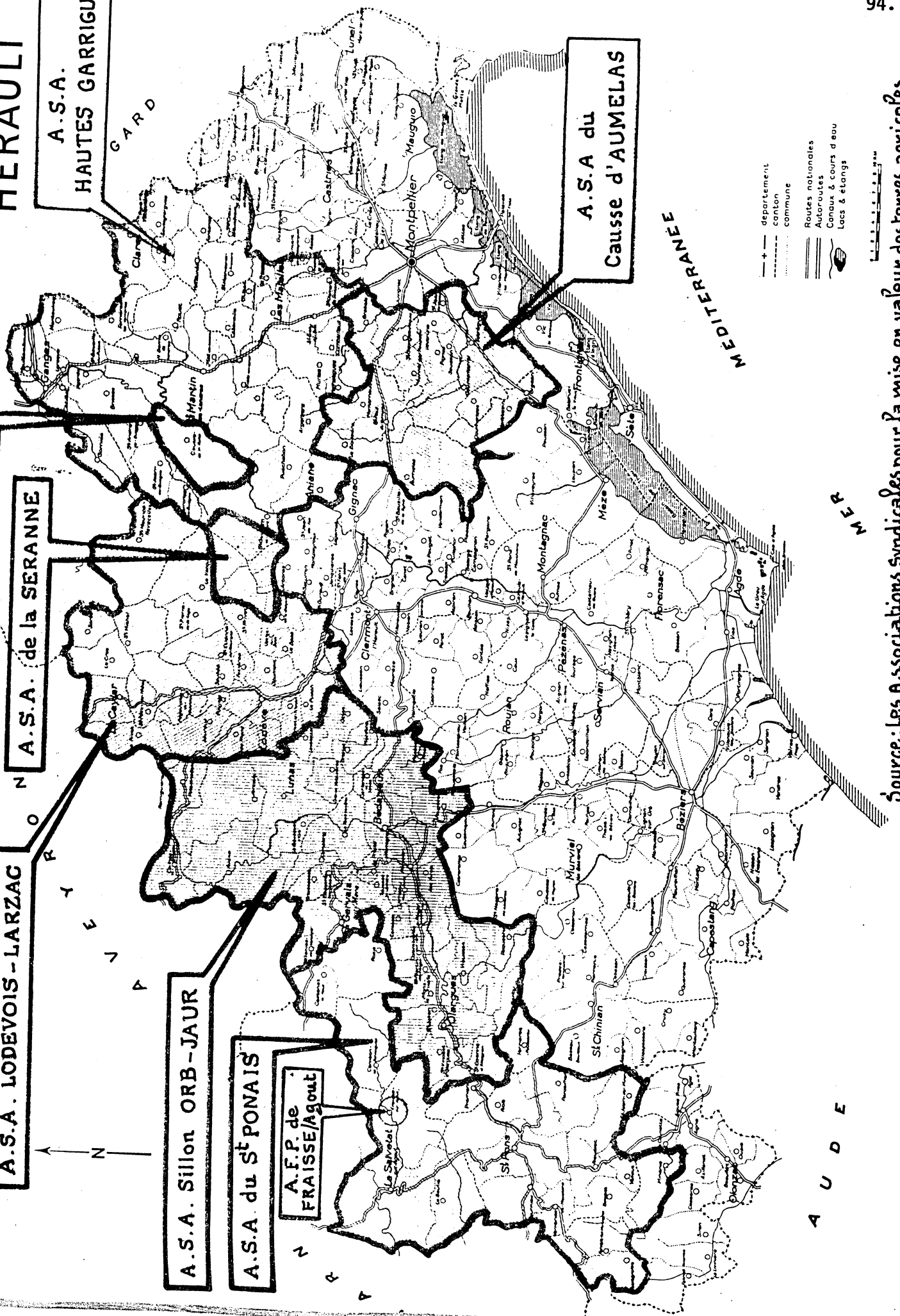
A.S.A. de la SERANNE

A.S.A. LODEVOIS - LARZAC

A.S.A. Sillon ORB-JAUR

A.S.A. du ST PONAIS

A.F.P. de
FRAISSE/Agout



A U D E

M E R

Source: les Associations Syndicales pour la mise en valeur des terres agricoles.
A D A R . Hérault 1983

RECETTES

Subventions :

- . Aménagements fonciers : de 20 à 30 %
- . Aménagements hydrauliques : de 30 à 80 %
(%)

% variable suivant le matériel

Emprunts ou autofinancement des Adhérents

% dans le cas d'une subvention d'Etat, le Crédit Agricole consent des taux bonifiés, actuellement :

7,25 % en 20 ans pour Aménagement foncier

6,50 % sur 20 ans pour Irrigation

Taux susceptibles d'évolution

DEPENSES

MONTANT DU
PROJET

(travaux
lourds)

- . reçoit les
subv. et
emprunts

A.S.A.

- . Règle les
décomptes
et factures

Montant des
factures

- AU NIVEAU DE L'ADHERENT : Suivant le schéma ci-dessus, les adhérents ne reçoivent pas directement de subventions, leur participation est limitée au remboursement d'une partie de l'annuité de l'emprunt. Celle-ci est calculée individuellement au prorata du montant des travaux effectués sur ses parcelles, il est appelé "TAXE D'USAGE".

Comme la carte l'indique, le canton de Saint Martin de Londres possède deux A.S.A. Celles-ci diffèrent l'une de l'autre de plusieurs façons:

a) la superficie concernée

L'ASA des hautes garrigues (née en 1977) s'étend non seulement sur l'ensemble du canton mais encore déborde largement sur les cantons environnants (Claret, Les Matelles, Aniane, Ganges). Le nombre d'hectares aménagés est de l'ordre de 550, le nombre d'hectares cloturés de 313. Quatre points d'eau ont été réalisés.

L'ASA du Causse de la Selle, mise en place depuis un an, se limite à une fraction de la commune et recouvre une opération de quelques 500 hectares dont une partie de l'aménagement envisagé est en cours. Elle est née d'une rupture de ses membres avec l'ASA des Hautes Garrigues.

b) Le nombre d'adhérents

Dans le premier cas, ce sont plus de 80 % des éleveurs des cantons cités qui sont adhérents. Les aménagements réalisés pour ces éleveurs au cours des six années d'existence de l'ASA regroupent 130 opérations. Dans le cas de Causse de la Selle il s'agit de cinq exploitants.

c) Les opérations d'aménagement (1877-1982)

ASA des hautes	Origine des trav	Montant des trav	Subvention	Financement (emprunts)	Nombre exploit.	Nombre d'hect. aménagés
Aménagements fonciers	E.P.R. FIDAR	2 180 000 650 000	1 090 000 325 000		117	amén. : 552 ha clot. : 313 ha
	TOTAL	2 830 000	1 415 000	1 352 000	non cumulable	points d'eau : 4
Hydraulique agricole	montagne sèche	383 333	Etat 230 000 Dép. 76 666	77 000	14	Réserves eau 4 abreuvoir + irrigation.
	TOTAL	383 333	306 666	77 000	14	
TOTAL I + II		3 213 333	1 721 666	429 000		

Sources : DDA ADAR déjà cité

On remarquera qu'il s'agit exclusivement d'une aide aux éleveurs pour une réutilisation et une revalorisation de terres incultes et abandonnées depuis des décennies. D'autres demandes de financement (subventions et prêts) pour des projets en cours (1983) et à réaliser (1984, 1985) ont été faites et certaines ont déjà été acceptées. Les opérations en projet sont la poursuite des aménagements déjà effectués;

L'ASA de Causse de la Selle ne figure pas dans ce récapitulatif. De création récente (1982), elle a déjà bénéficié d'une aide financière. Par ailleurs, d'autres projets sont en cours d'étude. En particulier celui de l'alimentation d'un point d'eau à partir de l'Hérault par l'intermédiaire d'une éolienne. Un financement serait accordé mais pas encore versé, pour l'amélioration pastorale (clôtures).

Mais ce qui différencie plus fondamentalement l'ASA de Causse de la Selle des autres ASA (canton et département) c'est le statut des adhérents qui la compose.

En effet, une ASA est essentiellement destinée à des propriétaires éleveurs ou à des fermiers ayant un bail en bonne et due forme. Or, dans le cas de l'ASA de Causse de la Selle, que constate-t-on ?

Le groupe constitué en ASA se compose à la fois de propriétaires non éleveurs, et d'éleveurs non propriétaires, n'ayant aucun bail écrit. Ils ont sur ces terres un droit d'usage, susceptible d'être remis en question par le propriétaire.

Dans un cas, il s'agit donc d'un droit de jouissance du foncier sans possession des terres, dans l'autre de la jouissance du produit de l'élevage sans propriété du troupeau.

Les exploitants concernés ont créé une société civile d'élevage à durée limitée où des propriétaires mettent à disposition des sociétaires (contre des produits d'élevage) des terres (garrigues) que ceux-ci valorisent par l'élevage. Ces terres peuvent être retirées de la société d'élevage. Le délai étant fixé par le statut de la société. Il est vrai que cette formule a permis de contourner le statut de fermier (ou de propriétaire) exigé des adhérents pour entrer dans une ASA. On peut donc dire qu'au regard des autres ASA qui existent, celle de Causse de la Selle peut être considérée comme ne répondant pas à l'objectif fondamental défini pour les ASA, à savoir un projet collectif, un statut juridique clair, stable, reconnu.

Par ailleurs, on observe dans les autres ASA qu'elles ne sont pas constituées de cinq personnes mais d'un groupe de 40 à 50 personnes. Cette caractéristique semblerait préciser ce qui peut être considéré comme projet collectif et projet individuel.

Si l'on peut poser la question de savoir pourquoi ces cinq personnes se sont mal intégrées aux 40 ou 50 autres adhérents de l'ASA hautes garrigues, la différence entre les effectifs des deux groupes ne paraît pas devoir remettre en cause l'idée du projet collectif.

Il est parfois préférable de travailler dans un petit groupe où, en dehors d'une plus grande possibilité d'affinité entre les personnes,

existe aussi une plus grande possibilité à diminuer et à régler les contraintes, les problèmes relationnels liés à toute structure.

A la situation particulière du statut juridique des adhérents de l'ASA de Causse de la Selle, (et insolite par rapport à celle des autres ASA,) correspond sans aucun doute une situation foncière particulière.

Il semble bien que les difficultés d'accès au foncier de cette zone (rétention par les propriétaires des terres incultes et à l'abandon depuis longtemps) ont entraîné une réponse originale de la part d'un groupe d'exploitants, décidés à mettre en oeuvre eux mêmes le développement agricole de leur commune.

Reste en suspend, la précarité du "domaine" ainsi constitué. Le problème du Projet Collectif serait effectivement remis en cause, si la création de la société civile d'élevage n'était qu'un prétexte temporaire pour recevoir aides et subventions, et qu'une fois les opérations d'aménagement et de mise en valeur réalisées, les propriétaires se désisterraient les uns après les autres, en retirant leurs terres du projet collectif.

On peut aussi émettre l'hypothèse que la dynamique de développement mise en oeuvre par un petit groupe d'exploitants, aidés financièrement par la C.E.E., l'Etat, la Région, le Département, incitent bon nombre de propriétaires sans projet (gélant ainsi des surfaces importantes de terres qui pourraient être valorisées) à mettre leurs terres à la disposition du groupe d'exploitants. On peut imaginer alors la création d'une Association foncière pastorale.

Il serait alors souhaitable de réviser les conditions juridiques d'exploitation pour permettre une politique plus stable du développement agricole. Une telle situation a d'autant plus de chances de se réaliser dans la mesure où la politique foncière de la commune aura été éclaircie par la mise en place d'un Plan d'occupation des sols prenant aussi en compte le développement agricole de la totalité de l'espace communal.

Enfin, il semble que l'on puisse évoquer comme étant un signe de dynamisme de ce groupe d'exploitants, le fait qu'ils ont effectué les démarches nécessaires à l'obtention d'une aide financière du FEOGA pour un projet d'amélioration foncière et de reforestation. Les crédits devraient être disponibles pour 1984.

Les aides financières représentent 90 % de l'achat du matériel, la mise en oeuvre (travail) 10 %. Un problème important demeure : les exploitants veulent acquérir le matériel eux mêmes et recevoir les 10 % d'aide destinés au travail, car ils souhaitent s'engager eux mêmes directement dans la mise en oeuvre des travaux :

- désouchage,
- ripage,
- mise en banquette,
- reboisement.

L'administration habituée à s'adresser pour ce genre de travaux à des sociétés connues de mise en valeur, est quelque peu réticente à les voir réaliser par les exploitants eux mêmes, mettant en avant que le contrôle est plus délicat sinon plus difficile.

Par ailleurs, les exploitants veulent tout en améliorant le peuplement forestier existant, varier les espèces, et en particulier planter des feuilles (amandiers...) ce qui ne semble pas correspondre à la politique souhaitée par l'office national des forêts.

Dernier indice du dynamisme du groupe d'exploitants de Causse de la Selle, c'est l'intention affirmée de créer une CUMA. Cette Cuma, si elle devait voir le jour, serait la première du canton. En effet, il n'existe aucun groupement de ce type dans le canton de St Martin de Londres. Au plan des associations, seul un GAEC existe depuis quelques années.

12 - Les grands travaux de valorisation (CNABRL)

Dans ce domaine particulier, l'étude d'un projet de création de lac collinaire sur le canton de St Martin de Londres, s'est achevé. La décision de réaliser les travaux pour une retenue d'eau sur la commune de Mas de Londres est arrêtée. La mise en chantier devrait se faire dès 1984, et intéresserait aussi la commune de Notre Dame de Londres.

La possibilité d'irrigation que permettra cette retenue d'eau représente une superficie d'environ 200 hectares de terres cultivables. Les propositions faites par la compagnie nationale du Bas Rhône Languedoc, en matière de nouvelles productions agricoles sont : maïs, semences, luzerne, tomates, asperges...

Si cette possibilité de pouvoir mettre en valeur des terres pour de nouvelles productions est bien réelle et ne pose aucun problème technique, il semble toutefois que les premiers contacts avec les exploitants qui sont directement concernés, montrent que cette opération est envisagée, par un bon nombre d'entre eux, avec une certaine réserve, voire une certaine méfiance. Dans tous les cas, un attentisme certain.

En effet, si les exploitants savent quelle sera la charge annuelle occasionnée par l'irrigation de leurs terres, s'ils estiment réalisable au plan des potentialités agricoles la mise en culture des nouvelles productions proposées, ils sont par contre tout à fait incertains quant aux possibilités réelles de les commercialiser dans des conditions qui leur soient favorables.

Il n'en demeure pas moins vrai, que si cette opération se réalise effectivement, elle peut permettre dans ce bassin viticole, une redistribution des "cartes" de l'économie locale :

- renforcement des exploitations par la diversification des productions,
- pression foncière plus forte encore par une demande plus importante des terres irrigables,
- revalorisation du prix des terres agricoles,
- réorientation vers l'activité agricole plutôt que vers l'urbanisation des terres de la commune.

2/ Les politiques foncières

20 - L'action de la SAFER

L'examen des données foncières dans les communes du Nord Montpellierais a déjà été réalisé dans le cadre d'une contribution à l'étude "PIREN GARRIGUE" (1). Cette étude avait pour objectif de "mesurer le changement dans les rapports de propriété".

L'étude ne porte que sur cinq communes du canton ; Causse de la Selle, St Martin de Londres, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Rouet. L'étude des notifications porte sur cinq ans (1976-1980).

Dans la mesure où on fait l'hypothèse que les notifications recensées se sont réalisées, elles présentent les caractéristiques suivantes:

(1) BONNEFONT (E.) - Etude du contexte foncier du Bassin de St Martin de Londres Montpellier, septembre 1981.

1) Niveau d'activité du marché foncier

Tableau n° 40 - Répartition des notifications foncières

Communes	Nombre d'hectares		%	Nomb. transactions		%	Nombre moyen en ha/transac (2)
	Total (1)	Annuel (2)		Total (1)	Annuel (2)		
Causse de la Selle	170	34,0	55	25	5	22	6,8
St Martin de Londres	47	9,4	15	33	6,6	29	1,4
Notre Dame de Lond.	46	9,4	15	25	5	22	1,8
Mas de Londres	34	7,0	11	27	5,4	23	1,2
Rouet	13	2,6	4	5	1,0	4	2,6
Total	310	62,4	100	115	23	100	2,8

Source : (1) (2) Calculs réalisés par l'auteur de l'étude PIREN Garrigue

En cinq ans, le marché foncier de ces communes a enregistré quelques 115 notifications pour un total de 310 hectares, dont plus de la moitié s'est concentrée sur la Commune de Causse de la Selle.

Ramené à l'année, le volume des transactions a été de l'ordre de 23 pour une superficie rétrocédée de 62 hectares. En moyenne, chaque transaction représente 2,8 hectares.

Si l'on réfère à la SAU 1980 des communes concernées, on constate que ce sont 3,7 % des SAU qui ont fait l'objet d'une notification.

Tableau n° 41 - Ventilation par commune des superficies ayant fait l'objet de notification (en %).

COMMUNES	SAU 1980 (en ha)	SAU 1980 Total ha notifiés (en %)
CAUSSE DE LA SELLE	1 017	16,7
ST MARTIN DE LONDRES	2 546	1,8
N. DAME DE LONDRES	1 803	2,5
MAS DE LONDRES	487	6,9
ROUET	2 442	0,5
TOTAL	8 295	3,7

2) La spécificité "urbaine" du marché foncier

Les transactions ont été regroupées en trois catégories :

- a) les ruraux (vendeurs - acheteurs) qui résident dans la même commune ou dans une commune voisine, et qui ont un statut professionnel ou social à caractère rural,
- b) les urbains résident à l'extérieur de la zone peuvent avoir une profession non agricole,
- c) les étrangers

Tableau n° 42 - Ventilation des transactions foncières

CATEGORIE		Nombre total ha mutés	% total ha mutés	Prix moyen m2 en Francs 1981
Rural	rural	40	8,1	2
Rural	urbain	53	10,7	4
Rural	Etranger	24	5	6 F à 13 F
Urbain	rural	22	4,5	2
Urbain	urbain	343	68,7	4
Urbain	étrang			
Etrang	rural			
Etrang	urbain	0,07		
Etrang	étrang	15	3	15

Source : BONNEFONT (E.) - Contribution à l'étude Piren Garrigue

Cette ventilation des transactions foncières en fonction de l'origine géographique et socio professionnelle du vendeur et de l'acheteur précise la spécificité de ces transactions.

Ce sont les urbains qui sont essentiellement à l'origine de l'activité du marché foncier avec 70 % des transactions.

Les chiffres présentés dans ce tableau permettent, en comparant les différentes superficies "échangées", de constater que la part du patrimoine foncier d'origine rural, sort diminuée de ces "échanges".

En effet, ce sont 15,7 % des superficies mutées qui "sortent" du patrimoine rural, alors que 12,6 % seulement lui sont restituées.

Si ces chiffres paraissent significatifs de l'origine du dynamisme foncier de cette zone (les communes précédemment désignées auxquelles ont été ajoutées : Cazevieille, Valflaunes et Ferrières les Verreries), une certaine prudence est de rigueur. Les superficies sont relativement faibles, la période d'observation relativement restreinte.

Toutefois, l'analyse précédente peut être affinée grâce à l'étude des origines des comptes des propriétaires privés cadastrés.

Tableau n°43 - Origine des comptes des propriétaires privés cadastrés

COMMUNES	PROPRIETAIRES LOCAUX		PROPRIETAIRES NON LOCAUX	
	% ha sup. des communes	% Prop./Nombre total propr.	% ha	% propr.
Causse de la Selle	32	32	48	38
Rouet	68	57	2	34
N. Dame de Londres	33	52	65	40
Mas de Londres	46	57	25	38
St Martin de Londres	37	55	38	7

Source : BONNEFONT (E.) - Contribution à l'étude Piren Garrigue, oct. 1981

Les chiffres présentés dans le tableau précédent indiquent que deux communes (Mas de Londres et plus particulièrement Rouet) ont une part importante (respectivement 46 % et 68 %) de leurs superficies possédée par les propriétaires locaux. Dans les autres communes le pourcentage de superficies possédées par les propriétaires locaux est plus faible (environ le tiers).

Inversement dans certaines communes (Causse de la Selle, Notre Dame de Londres) un pourcentage élevé (respectivement 48 % et 65 %) des terres est possédé par des propriétaires non locaux (dans le même ordre 38 et 40 %). A St Martin de Londres 7 % des propriétaires non locaux possèdent 38 % des terres.

3) Les acquisitions "étrangères" du marché foncier

L'étude citée en référence met en lumière le niveau relativement restreint des mutations foncières en faveur des étrangers (non français). Le phénomène est sans doute marginal mais il faut cependant rappeler qu'un certain nombre de propriétaires étrangers (et leurs surfaces agricoles) échappent au recensement.

En effet, si ces derniers sont domiciliés dans la commune où ils possèdent leur propriété agricole, ils sont comptabilisés avec les propriétaires autochtones résidents. Une partie des appropriations des terres agricoles par des étrangers peut échapper, réduisant ainsi le phénomène.

Il n'en demeure pas moins vrai, que la pression supplémentaire sur le marché foncier, qu'entraînent ces demandes étrangères, a des effets pervers sur le niveau des prix des terres agricoles, et même sur celui des friches et landes relativement dégradées d'un point de vue agricole.

Ce phénomène est un élément de blocage d'un éventuel processus de reconquête et de revitalisation de l'espace agricole et rural. De fait, il a été observé que : "par rapport à la référence de base (les transactions entre ruraux) le prix est multiplié par deux pour les transactions entre urbains, et par trois au moins pour les transactions vers les "étrangers". (1).

Il faut souligner que la plupart des acquisitions faites par des étrangers portent sur des landes, friches et bois. Toutes les observations montrent que les objectifs poursuivis par ces acheteurs d'espace, relèvent à la fois d'une volonté de placer des capitaux (avec l'espoir d'une plus à value à terme) en bénéficiant par exemple d'un change favorable, et d'un désir d'acquérir des valeurs d'usage.

Cette modification dans l'utilisation de l'espace implique une rationalité socio-économique différente, non comparable avec les objectifs d'une société agricole et rurale traditionnelle.

Il s'agit bien comme le souligne l'auteur de l'étude d'une "réorganisation" de l'espace rural, d'une modification de la population autochtone et de ses objectifs socio-économiques et culturels.

21 - Les communes, le plan d'occupation des sols et les cartes communales

Les informations fournies dans ce paragraphe sont en grande partie issues de l'étude d'aménagement des zones protégées des garrigues du nord montpelliérais (2).

(1) Etude déjà citée

(2) RICH D. - Propositions d'aménagement des zones protégées des garrigues du nord montpelliérais - Mémoire de D.E.S.S. Université Paul Valéry, AREEAR L.R., octobre 1981.

Dans le canton de St Martin de Londres, seule la commune de St Martin de Londres possède un P.O.S. "à l'étude". De plus, le début de cette étude date de 1979. Le P.O.S. n'a pas encore été publié et soumis à l'approbation de la population. Ce long délai entre début de l'étude et publication semble être le signe de difficultés que rencontrerait la municipalité pour trancher entre les différents intérêts contradictoires existant. La difficulté de faire aboutir un P.O.S. a pour causes essentielles à la fois le souhait de certains propriétaires fonciers à vouloir bénéficier au maximum de l'extension des zones constructibles et la difficulté à résoudre les intérêts contradictoires qui se font jour à cette occasion.

Des communes telles que Viols en Laval et Viols le Fort, proches du chef lieu du canton (qui connaît une forte pression urbaine) sont elles mêmes soumises aux mêmes pressions. C'est le phénomène de la "tache d'huile" qui s'amorce.

Lorsque en plus des problèmes liés à l'agriculture locale (vieillesse de la population, non renouvellement des exploitants, faiblesse de la production, difficulté à la diversification, primes d'arrachage) se manifestent avec acuité, la mise à l'étude de P.O.S. fait l'objet d'une attention plus particulière.

La décision de mettre en oeuvre un P.O.S. ne repose pas alors, en priorité, sur une volonté de préserver les zones agricoles afin d'y maintenir (voir d'y développer) une activité de production, comme c'est l'objectif des cartes communales.

Les cartes communales n'ont pas en effet pour objectif de rechercher la définition de zones constructibles. Elles ne sont pas par ailleurs opposables au tiers.

C'est la raison pour laquelle, un certain nombre de communes situées dans la mouvance d'urbanisation du chef lieu du canton, et touchées au plan agricole par les difficultés évoquées ci-dessus, souhaitent utiliser

le P.O.S. comme un moyen "d'arranger" des agriculteurs en difficulté. Il suffit pour cela d'intégrer leur propriété dans la zone constructible.

Le tableau présenté ci-après permet de comparer la situation de la seule commune (St Martin de Londres) du canton possédant un P.O.S. (même non publié) avec d'autres communes en possédant un aussi, et ayant subi avant (et plus fortement) St Martin de Londres les influences de la métropole régionale en matière d'urbanisation.

Les superficies construites et constructibles de ces communes et les pourcentages qu'elles représentent dans la superficie totale, donnent une idée précise de la place que prennent les zones constructibles d'une commune répondant à la demande (interne et externe) d'urbanisation.

Relativement protégée jusqu'à ces dernières années par la barrière rocheuse du Pic St Loup, la commune de St Martin de Londres possède (actuellement) l'un des plus faibles pourcentages (5,8 % de sa superficie totale) d'espaces constructibles par rapport aux communes étudiées.

Une plus grande proximité de la métropole régionale, un dynamisme certain en matière d'industrialisation, un cadre paysager exceptionnel ont conduit un certain nombre de communes (St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévières, Ste Croix de Quintillargues) à consacrer une partie importante (respectivement 23,7 % ; 55,8 % ; 24,4 %) de leur territoire à l'urbanisation.

La volonté affirmée (et en voie de concrétisation) des responsables de la municipalité de St Martin de Londres, de développer des activités industrielles et artisanales, afin de compenser la régression des activités agricoles, ne peut qu'entraîner cette commune (et les communes avoisinantes) dans un processus relativement important d'urbanisation.

Les communes de Causse de la Selle, Viols en Laval, Viols le Fort, semblent considérer que la pression à l'urbanisation est suffisamment forte pour remplacer les cartes communales, par la mise à l'étude de véritables plans d'occupations des sols.

Les autres communes quelque peu plus isolées et éloignées des zones d'attraction sont certes moins sollicitées par la demande extérieure. Mais le problème à terme n'en demeure pas moins.

TABLEAU N° 44 - REPARTITION DES POS ET CARTES COMMUNALES DANS LE CANTON DE SAINT MARTIN DE LONDRES (1)

P.O.S.	COMMUNES	ND		NC		CONSTRUCTIBLE		TOTAL
		ha	%	ha	%	ha	%	
	ST MARTIN DE LONDRES	3 397	89	198	5,2	224	5,8	3 819
	FONTANES	505	61,7	116	14,2	197	24	818
	CAZEVIEILLE	1 573	97	16	1	32	2	1 621
	ST JEAN DE CUCULLES	437	48,1	256	28,2	216	23,7	909
	ST MATHIEU DE TREVIERS	421	19,2	548	25	1 223	55,8	2 192
	ST BAUZILLE DE MONTMEL	1 786	83	248	11,5	118	5,5	2 152
	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	128	19,3	373	56,3	161	24,4	662
	LES MATELLES	903	53,7	652	38,8	126	7,5	1 681
	MURLES	2 340	97,3	-	-	66	2,7	2 406
	TOTAL	11 490	70,7	2 407	14,8	2 363	14,5	12 260
CARTES COMMUNALES	COMMUNES	ZONE PROTEGEE		ZONE AGRICOLE		ZONE NON PROT		TOTAL
		ha	%	ha	%	ha	%	
	PEGAIROLLES DE BUEGE	1 072	80,3	245	18,4	18	1,3	1 335
	ST JEAN DE BUEGE	1 668	88,7	-	-	22	1,3	1 690
	MAS DE LONDRES	1 872	98,2	-	-	34	1,8	1 906
	VIOLS LE FORT	1 614	96,5	-	-	59	3,5	1 673
	VIOLS EN LAVAL	1 586	98,9	-	-	17	1,1	1 603
	CAUSSE DE LA SELLE		CARTE COMMUNALE A L'ETUDE					
	TOTAL	7 812	95,2	245	3	150	1,8	8 207
	TOTAL POS + CARTES COMMUN.	19 302	78,9	2 652	10,8	2 513	10,3	24 467

Source : RICH (D) étude déjà citée.

(1) Valable jusqu'en octobre 1981

On peut expliquer par ailleurs le refus de vente ou même le refus de louer des terres avec bail, de bon nombre de propriétaires locaux, par l'espoir qu'ils ont de les vendre un jour prochain en terrains à bâtir, ou plus "simplement" de les vendre, deux à trois fois le prix pratiqué localement, à des Belges, Allemands ou Hollandais, ou des nationaux extérieurs au canton, au département, à la région.

22 - La politique foncière du conseil général et du conseil régional

La politique du Conseil Général de l'Hérault en matière de foncier a deux volets. L'un concerne une politique de protection des terres agricoles. La mise en oeuvre s'est faite par l'intermédiaire de l'agence foncière départementale créée à la fin de la dernière décennie.

Dès sa création, l'agence foncière s'est orientée vers le premier objectif qu'elle s'était fixée, à savoir la défense de la nature. Les acquisitions foncières réalisées étant destinées à la protection de zones "naturelles" boisées, qui constituaient autant de "coupes vertes" entre les zones d'habitations.

Le second objectif de mise en valeur des terres agricoles est plus récent. Il s'agit sans aucun droit de préemption particulier, sans programmation à terme, mais simplement en fonction de l'offre du marché, d'acquérir de grands domaines agricoles.

Ces domaines sont destinés à être mis à disposition de communes, d'agriculteurs, dans un processus d'association et de gestion collective. L'objectif principal est bien d'utiliser les terres agricoles du domaine aux fins de l'activité agricole, et plus particulièrement dans l'optique d'un projet de développement.

Néanmoins, un autre objectif est fixé, c'est celui de mettre en place toute autre activité de type récréatif ou de loisirs (promenade, pique nique, chasse...). Le domaine devant s'ouvrir d'une façon ou d'une autre au public.

Si cette volonté d'aider à l'acquisition de l'outil de travail est bien affirmée, les acquisitions foncières pour atteindre ces objectifs sont encore très réduites dans le département de l'Hérault. En ce qui concerne

le canton de St Martin de Londres une opération d'acquisition foncière de l'ordre d'une centaine d'hectares est en cours de réalisation sur la commune de Causse de la Selle.

Au niveau régional, la réflexion sur le développement de l'agriculture, en particulier dans les zones à faible potentialité agricole et en voie de dévitalisation a fait l'objet de propositions claires et précises.

Ces propositions mettent l'accent sur l'aide que l'Etat et la région, dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, devraient apporter au renforcement des exploitations agricoles existantes ainsi qu'à l'installation de jeunes agriculteurs.

Ces propositions sont issues d'un document réalisé par le Conseil Régional (1) dont il n'est pas inintéressant de reproduire les passages qui concernent l'agriculture régionale.

"6. ZONES DE MONTAGNE ET ZONES FRAGILES

La montagne et les zones défavorisées représentent près des deux tiers du territoire régional et concernent deux massifs : les Pyrénées et le Massif Central.

Ces deux zones bien que distinctes ont des caractéristiques communes : baisse de population, régression des activités économiques, problèmes liés à la désertification.

Au niveau agricole, l'on doit aussi noter la part importante des productions végétales, ce qui exclut toute approche qui serait uniquement axée sur l'élevage.

Une politique d'intensification ne peut sacrifier les deux tiers du territoire régional.

Le IXème Plan aura pour objectif de renverser la tendance à la régression des montagnes en créant les conditions d'un nouveau dynamisme économique, il devra prendre en compte les données suivantes :

- En montagne, l'agriculture est la base principale du développement économique et de l'aménagement rural. Tout dynamisme économique en zone de montagne aura pour axe principal le développement de l'agriculture.

- Bien que restant la base du développement économique, l'agriculture ne peut se passer d'un environnement économique et social non agricole. Il faut donc maintenir en montagne les services sociaux et les activités non agricoles (artisanat, services, industrie).

- Il faut accentuer, à partir du IXème Plan, la priorité aux zones sèches.

- Le IXème Plan ne doit pas faire référence au modèle productiviste mais orienter son action dans le sens d'un développement adapté des activités économiques de montagne. Le nouveau développement doit permettre de valoriser des ressources qui ont été sacrifiées et abandonnées au nom du productivisme et de la mono-production.

De ces données, deux objectifs principaux doivent se dégager:

- 1) Aider les actifs agricoles et ruraux à l'amélioration de leurs conditions de production et de revenus ;
- 2) Aider à l'installation de nouveaux actifs.

A/ Favoriser la pluriactivité en montagne

Les objectifs :

- assurer un complément de revenu aux agriculteurs ;
- remettre en place les services publics et privés faisant défaut (commerce, artisanat).

Les moyens :

- adopter un statut juridique pour les pluri-actifs ;
- informer les intéressés de leur droit et obligation : politiques en faveur de l'installation ;
- mettre en place des formations aux activités diverses de la montagne ;

(1) Conseil Régional du Languedoc Roussillon : "Pour une région qui nous ressemble". Un plan qui nous rassemble - Premier plan régional (1984 - 1989) du Languedoc Roussillon.

- inciter les collectivités locales à employer des salariés à mi-temps (travail forestier, ateliers, relais, etc.) ;
- associer le tourisme aux activités agricoles (camping à la ferme repas, gîtes étapes, gîtes ruraux, etc.).

B/ Adapter les systèmes de production aux handicaps de la montagne et notamment aux zones sèches

- développer la petite hydraulique en montagne ;
- favoriser la recherche et l'expérimentation en grandeur nature de "nouveaux systèmes de production"
Association de plusieurs activités au sein d'une même cellule de production (éventuellement activité agricole plus celle non agricole);
- mettre en place un système d'assistance technique aux agriculteurs qui innovent dans leur système de production ;
- respecter et faire revivre les savoirs traditionnels ;
- encourager toutes mesures favorisant la diminution des coûts de production (batiments auto-construits, abris légers, utilisation de sous-produits des activités agricoles ou industrielles de plaine ;
- favoriser la réalisation en commun de toutes les actions : ASA, AFP, Coop, GAEC...

C/ Améliorer la valorisation des produits de la montagne

- encourager la vente et la transformation collective des produits.
- assurer la valorisation à travers la qualité : "montagne" est déjà pour beaucoup de produits synonyme de qualité ; profiter de cette tendance par la mise en place de Label et d'une politique de promotion des produits de la montagne.
- adapter les circuits commerciaux en fonction des zones : vente directe, circuits courts, touristes.
- encourager la complémentarité plaine-montagne. Commercialiser en plaine les produits de la montagne.
- encourager la complémentarité tourisme/agriculture. C'est toute une nouvelle politique qui, dans ce domaine, reste à inventer.
- adapter la réglementation des groupements de producteurs aux zones de montagne : critère de production minimale, etc.

D/ Encourager l'installation

Une politique d'encouragement à l'installation sélective et adaptée à toutes les situations et une politique foncière appropriée doivent être mises en service.

La révision des critères d'installation est particulièrement nécessaire en montagne : les critères d'âge et de superficie sont totalement inopérants si l'on ne tient pas compte avant tout des objectifs intermédiaires que se fixe l'exploitant, des structures et l'orientation économique de son exploitation, des possibilités que cette installation offre en matière de mise en valeur et de protection du milieu, de la formation du nouvel installé.

L'aide à l'installation en montagne doit s'appuyer sur la notion de projet : le projet sera jugé en fonction de sa conformité à la politique de la montagne à promouvoir.

LES OBJECTIFS

Malgré les mesures nationales prises depuis plusieurs années, la Région ne surmontera son handicap que grâce à la mise en place d'une politique régionale volontariste soutenue par l'Etat, favorisant l'installation et le maintien des agriculteurs sur l'ensemble du territoire régional.

L'expérience montre que des résultats en matière d'installation d'agriculteurs peuvent être obtenus par la mise en oeuvre d'actions concertées au niveau micro régional :

- l'action étroitement coordonnée des différents organismes concernés (DDA, ADASEA, Organismes de formation, etc.).
- la combinaison des procédures réglementaires existantes et ayant un impact direct sur l'installation : zonage agriculture, forêt, POS, AFP, ASA, OGAF, formation, etc.
- la formation et l'information des intéressés.

Mais cette politique sous-entend que le problème de l'accession au foncier soit résolu dans le sens d'un allègement de cette charge pour

le jeune qui s'installe et conséquemment, de nouvelles formules sont à explorer et à mettre en place, en harmonie avec la nouvelle politique foncière qui est en préparation au niveau national".

Ces propositions semblent tout à fait intéressantes et favorables au développement agricole et rural. Il demeure que ce ne sont encore actuellement que des propositions d'actions. Reste à savoir si les moyens financiers indispensables à la mise en oeuvre d'une telle politique volontariste seront dégagés en temps voulu afin de permettre la réussite de ce plan régional.

3/ Tourisme et loisir

30 - Vocation touristique et de loisir

Il faut tout d'abord préciser deux notions sensiblement distinctes: Tourisme et loisir, qui recouvrent des activités qui peuvent avoir dans l'espace et le temps des retombées et des conséquences quelque peu différentes.

Les activités touristiques sont directement liées aux capacités d'hébergement offertes pour une durée recoupant généralement les "congés payés" et donc relativement concentrée dans le temps (été plus particulièrement). Dans tous les cas, la durée de séjour dépasse 24 heures. A ces activités d'hébergement peuvent s'ajouter toute une panoplie d'activités de loisir.

Les activités de loisir sont des activités offertes tout au long de l'année, aux heures (après le travail) et jours (week-ends, jours fériés) de liberté, à une distance relativement accessible des villes, ou point de départ. Elles ne nécessitent pas (nécessairement) de capacités d'hébergement.

Au plan proprement touristique, on ne peut pas dire que le canton de St Martin de Londres a une vocation touristique affirmée. Les communes qui le compose ne possèdent pas les grandes caractéristiques des zones d'attraction touristique :

- capacité importante d'hébergement (village de vacances, hôtel, camping...)
- Equipements de loisir (base nautique, piscine, équipements sportifs...)
- sites paysagers particuliers (montagne, vallée large, forêts, espaces vierges, architecture et habitat...)

Si la diversité et les qualités des paysages du canton sont incontestables, de fait, le tourisme s'accommode mal à la fois des superficies plantées en vignoble et des garrigues un peu trop dénudées et très exposées durant la chaleur estivale.

Par ailleurs, la double attraction que jouent la côte languedocienne et la moyenne montagne de l'arrière pays, accentue encore le rôle de zone de passage de ce canton et le marginalise du point de vue touristique. Ceci explique la faible capacité d'hébergement touristique de ce canton.

Les sources d'informations disponibles dans ce domaine indiquent une absence totale d'équipement d'hébergement en 1970. On peut penser toutefois qu'un certain nombre de ces capacités d'hébergement recensées en 1980 existaient déjà 10 ans plus tôt et que le recensement d'alors a été défectueux (quelques gîtes ruraux, quelques places de camping).

Néanmoins, les chiffres fournis pour l'année 1980, sans être négligeables ne permettent pas de caractériser ce canton, de ce point de vue, de zone touristique.

Tableau n° 45 - Capacité d'hébergement du canton de St Martin de Londres

CANTON		DEPARTEMENT
Hôtels de tourisme	14 chambres	Tourisme : 7 055 Préfecture : 2 910
Gîtes ruraux	23 chambres	1 868
Refuge-gîtes d'étapes	5 lits	270
Camping-caravaning (+ camping à la ferme)	50 emplacements	36 979
Chambres d'hôtes et meublés	34 chambres	11 265
Autres résidences (secondaires, locations)	239 places	39 752
Capacité d'accueil	1 492 personnes	377 000
Rapport $\frac{\text{capacité accueil}}{\text{population}}$ =	0,7 %	0,6 %

Sources : inventaire communal indicateur chiffres, 79/80 Hérault.

S'il n'est pas inintéressant de resituer les capacités d'hébergement du canton de St Martin de Londres parmi celles du département, on doit souligner que ces dernières sont, pour certains types d'hébergement (camping-caravaning, meublés, locations diverses), très sous estimées au niveau départemental.

C'est une des explications que l'on peut fournir pour expliquer que le rapport capacité d'accueil sur population totale est plus faible au niveau départemental qu'au niveau cantonal. Une autre explication concerne les taux de population.

Tout en rappelant que l'analyse de l'évolution des résidences secondaires et logements vacants fournie par le tableau qui suit, repose sur des effectifs relativement faibles, les chiffres présentés illustrent quand même une tendance générale.

En ce qui concerne l'évolution des résidences secondaires entre 1968 et 1975, les chiffres fournis indiquent un accroissement sensible (+ 26 %) de leur nombre. Cet accroissement des résidences se serait réalisé de façon inégale entre la zone viticole (+ 41 %) et la zone de garrigue (+ 21 %).

Au niveau global du canton, cette évolution positive serait identique à celle de l'ensemble des Communes rurales du département (26 °). Bien que cette croissance paraisse importante, puisqu'elle se serait réalisée en l'espace de 7 ans, le pourcentage d'accroissement des résidences secondaires sur l'ensemble du département (+ 98 °) montre bien la relativité du phénomène en milieu rural.

Toutefois, il nous paraît important d'être très prudent devant ces chiffres, dans la mesure où la définition même de résidence secondaire n'est pas explicitée clairement. En effet, cette notion recouvre deux aspects différents qui minimisent considérablement la portée de la conclusion que l'on pourrait faire à partir de ces données brutes.

Premièrement, dans les résidences secondaires recensées au niveau global du département que trouvons-nous ?

Sous cette appellation, on trouve aussi bien, les résidences secondaires d'habitants des grandes villes de la région qui sont donc fréquentées régulièrement tout au long de l'année, que celles d'habitants d'autres régions, et même de personnes de nationalité étrangère qui de ce fait séjournent de façon aléatoire.

Par ailleurs, cette appellation recouvre de la même façon la villa plus ou moins isolée, avec jardin, que les milliers d'appartements, du type "résidence-clubs", et des immeubles de bord de mer.

Deuxièmement, la plupart des résidences secondaires du canton de St Martin de Londres (et sans doute une bonne partie de celles du milieu rural) appartiennent aux héritiers de l'ancienne population agricole et rurale de ce canton, partis travailler à Montpellier. Ceux-ci ont conservé la maison familiale de leur enfance à des fins de résidence "secondaire".

C'est la raison pour laquelle les chiffres fournis ne doivent pas tromper sur la réalité du phénomène "résidence secondaire" dont l'origine serait la vocation touristique de cette zone.

L'évolution des résidences ou logements vacants (lorsqu'elle est positive) participe aussi dans une certaine mesure au même phénomène de l'exode d'une partie des populations rurales vers les grandes métropoles régionales (Montpellier en particulier).

Là aussi, il faut relativiser l'importance de ce phénomène, car une partie non négligeable des logements vacants sur l'ensemble de l'année, est destinée au logement des vendangeurs. Il est certain que l'introduction des machines à vendanger risque de réduire de façon importante le nombre des logements vacants.

Les viticulteurs prennent d'ailleurs en compte, dans l'analyse du coût global de ce type de modernisation, les possibilités d'utiliser à d'autres fins les logements jusqu'à présent destinés aux vendangeurs d'origine étrangère.

La pression immobilière aidant, il n'y a aucun doute que les propriétaires de ces logements situés plus particulièrement dans les communes du bassin viticole de St Martin de Londres n'auront guère de peine à les transformer en logements locatifs.

Si l'évolution se confirme entre 1975 et 1982, la totalisation conjointe, résidences secondaires, résidences vacantes, ne permet pas de savoir quelle a été l'accroissement respectif des deux types de logements. On constate simplement que la tendance se confirme.

Ainsi, sans être totalement négligeable, les capacités d'hébergement touristique de cette zone ne permettent pas de la caractériser comme une zone à haute vocation touristique. A l'inverse, la proximité de la métropole régionale l'incite à jouer de plus en plus un rôle de zone d'accueil "espace vert ou espace libre" pour citadins.

Les activités de loisir les plus diverses (promenade dominicale, pique-nique, repas du dimanche dans les auberges récemment créées, randonnées pédestres, équestres, cyclistes, escalades, vol à voile, rallyes, roulotte...) se développent.

D'un manière générale, on constate que la plupart de ces activités sont le fait de gens qui s'organisent eux même, individuellement. Il n'y a pas ou peu de projets collectifs réalisés.

Néanmoins, une étude relativement récente (1) a fait le point sinon de projets (concrets, arrêtés) tout au moins d'idées concernant la mise en place d'équipements et d'activités à destination à la fois de touristes (période estivale) et de citadins de la métropole régionale:

- " - camping intercommunal et plan d'eau dans la vallée de la Buèges,
- parc résidentiel de loisirs à Causse de la Selle (étude citée par la DDA),
- camping municipal à Causse de la Selle,
- remise en état de sentier de randonnées,
- création de gîtes éclatés (gîtes ruraux dans plusieurs communes) dont le "noyau" le plus important de gîtes devrait se situer dans un village "centre" (il y aurait entre Pégairolles de Buèges et St Bauzille 110 logements vacants disponibles).

Mais on observe de nombreuses réactions négatives vis à vis de ces idées de développement d'équipement touristique :

- Il y a d'abord celles qui sont liées au foncier et à la concurrence tourisme - agriculture (eau et espace).

 (1) BARTHEZ (A.) - Développement du tourisme dans la vallée de la Buèges et le Bassin de Brissac. ATR, Montpellier, 1981.

- Ensuite la "fragilité" de ces zones confère à tout projet de développement touristique un risque important de pollution et de dégradation écologique.

- Par ailleurs, l'expérience montre que le développement des activités touristiques concentre une forte demande en une période relativement réduite. Ce phénomène se traduit le plus souvent par une tendance à l'augmentation des prix des commerces à laquelle la population locale n'échappe pas.

- Enfin, et compte tenu de "l'éclatement" pratiquement obligatoire de l'habitat destiné à l'hébergement des touristes, il n'est pas évident que le coût (pour une commune de cette taille) occasionné par l'aménagement touristique (plan d'eau, adduction d'eau, eaux usées, élargissement et entretien des chemins) ne pèserait pas trop lourd sur les finances locales.

Il s'agit là du problème bien connu de tout projet de développement touristique où le risque existe toujours de voir les recettes ne concerner qu'un petit nombre de personnes (et pas nécessairement les autochtones), alors que des coûts relativement importants d'équipements touristiques sont assurés par la collectivité toute entière.

Quant au problème d'une production agricole spécifique correspondant à un développement des capacités d'hébergements touristiques d'une zone donnée, s'il est sous tendu dans tous les projets, il n'en demeure encore pas moins aléatoire et limité, dans la mesure où rien ne garanti l'adéquation offre-demande, et où cette production sera nécessairement limitée à quelques agriculteurs.

Le développement d'équipements touristiques "lourds" semble exclu tout au moins dans le court et le moyen terme. La construction de résidences secondaires ne peut être que relativement faible eu égard au niveau d'attraction touristique de ce canton.

Mais on peut très bien imaginer que se développe dans cette zone des constructions de résidences principales à destination de retraités en provenance des régions du nord de la France, voire du nord de l'Europe. (ce qui existe déjà dans d'autres zones, à une échelle relativement faible encore).

L'exemple de Provence Côte d'Azur (et de la région de Nice en particulier) illustre particulièrement cette hypothèse. A l'intérieur même de la région, on constate que le département des Pyrénées Orientales est depuis une décennie, celui qui est le plus sollicité pour l'implantation de résidences principales pour les retraités d'autres régions.

Par contre, si des équipements lourds uniquement orientés vers le tourisme (au sens ou il a été défini précédemment) ne peuvent être sérieusement envisagés actuellement (problème de rentabilité), des idées se font jour actuellement sur la possibilité d'utiliser l'espace de cette zone pour y créer des activités de loisir, base indispensable d'un développement plus spécifiquement touristique :

- création d'un ranch (élevage, équitation...)
- création d'un golf (la présence d'une retenue d'eau à Mas de Londres serait déterminant pour sa réalisation.
- création d'un ball trap

De petits équipements d'hébergement pourraient alors voir le jour à cette occasion et être aussi la base minimum d'un hébergement à destination de touristes au cours de la période estivale.

Enfin, autre activité de loisir lié au mode de vie de la population locale (au sens large), la chasse, a toutes les "chances" de prendre dans les prochaines années, une importance de plus en plus grande.

31 - Le territoire de chasse et les activités cynégétiques

La chasse a toujours fait partie du mode de vie des populations agricoles et rurales. Le canton de St Martin de Londres n'échappe pas à la règle.

De plus, sa situation géographique vis à vis de la métropole régionale, liée à la réduction du territoire de chasse des autres cantons environnants (touchés par une plus forte urbanisation) le place dans une position attractive pour ce qui concerne les plaisirs cynégétiques.

Comme on peut le constater dans le tableau qui suit le territoire de chasse recouvre de 75 à 100 % de la superficie cadastrée des communes du canton. Par contre, on observe une évolution sensible entre 1970 et 1983 des territoires de chasses privées. On passe de 7 chasses privées en 1970 à 14 en 1983.

Tableau n° 46 - Territoire de chasse et activités cynégétiques (1983)

COMMUNES	Surface Communes en ha	Territoire de chasse en %	Nombre habitants	Nombre chass. (permis)	Chasses privées	Refuge ou réserve	Aménagement cynégétique	Lachers de gibiers reproducteurs limitation prédateur	Gibiers	Cardes par ticuliers	Présence de trouneaux
St Martin de Londres et Mas de Londres	5 559	75	1 248	305	2	1	1 + 2	oui	1+2+3+4+5	?	4
Notre Dame de Londres	2 744	84	205	270	2	1	2	oui	1+2+3+4	3	3
Pégairolles de Buèges	1 325	100	50	30	néant	10 % du territoire	2	oui	1+2+3+4	1	1
Causse de la Selle	4 400	57	171	67	4	néant	-	oui	1+2+3+4	4	4
Rouet	2 448	91	53	50	2	néant	-	oui	1+2+3+4	?	4
St André de Buèges	1 499	100	52	30	1	néant	-	oui	1+2+3+4	1	1
St Jean de Buèges	1 664	78	125	40	1	10 % du territoire	2	oui	1+2+3+4	1	1
Viois en Laval	1 579	100	32	35	2	1	1 + 2	oui	1+2+3+4	2	2
Viois le Fort	1 653	91	493	80	2	1	-	oui	1+2+3+4	?	2
Canton	22 904	entre 75 à 100	2 429	907	14	6	7			18	26

Gibiers : (1) Sanglier ; (2) Lièvres ; (3) Perdreaux ; (4) Lapins ; (5) Chevreuil.

Aménagements Cynégétiques : (1) Points d'eau ; (2) Cultures à gibiers

* + 900 hectares loués à l'armée par bail.

Tableau n°47- Territoire chasse et privée et groupements de chasse communaux

		CHASSE PRIVEE		GROUPEMENTS COMMUNAUX	
Commune	% territoire	Nbre	Nbre ha	Nbre	Nbre ha
Causse Selle	(57 %)	1	1 800	1	700
Mas de Londres	(80 %)	1	1 500	-	-
Notre D Lond.	(84 %)	1	2 300	-	-
Pégairolles	(100%)	-	-	1	1 325
Rouet	(100%)	1	1 449	-	-
St André B.	(100%)	-	-	1	1 626
St Jean B.	(78 %)	1	500	1	800
St Martin	(67 %)	1	2 500	-	-
Viols en Laval	(100%)	1	1 580	-	-
Viols le Fort	(91 %)	-	-	1	1 500

Source : M.A. - Enquête communale RGA 1970.

L'analyse du phénomène de la chasse montre qu'une évolution se fait dans la conception même de la notion de chasse. Il semble que l'on passe progressivement, dans l'esprit des détenteurs de territoire de chasse, de la notion de chasse "loisir", et aspect du "mode de vie" agricole et rural, à la notion "d'activité cynégétique", qui recouvre (davantage) une idée de rentabilité et de commercialisation de ces mêmes territoires de chasse.

Autre caractéristique de l'évolution de la chasse sur le canton de St Martin de Londres, est celle de l'origine géographique (et professionnelle) des "nouveaux chasseurs" (en particulier depuis les dix dernières années).

En effet, de même que la croissance démographique s'est réalisée à partir d'une population extérieure au canton, entraînant son renouvellement partiel, on constate que beaucoup plus qu'un accroissement sensible du nombre des chasseurs depuis 1970, c'est l'origine géographique des chasseurs qui a évolué.

C'est ainsi que sur les 907 chasseurs du canton, 25 % seulement sont des autochtones qui résident de manière permanente dans les communes du canton.

Certes, parmi les "étrangers" venus de la villes sur le canton, un certain nombre d'entre eux sont les descendants des agriculteurs restés sur place (actifs, retraités,..) néanmoins la majeure partie de ces "nouveaux" chasseurs sont bien des urbains chassant sur des territoires privés ou communaux.

On remarquera que la population totale des chasseurs représente plus de 30 % de celle du canton. Par ailleurs, dans certaines communes, particulièrement touchées par l'exode rural, le nombre des chasseurs avoisine, voire dépasse le nombre des habitants de ces communes.

Contrairement à ce qui se dit parfois, il semble que les relations chasseurs-éleveurs soient bonnes. On note la présence de 16 troupeaux paturant dans l'ensemble des zones de chasse.

Même la mise en place de barrières, fil de fer barbelé et autres enclos ne parait pas avoir provoqué la colère des chasseurs habitués à chasser "en toute liberté" dans les vignes et les garrigues du canton.

Au plan des aménagements cynégétiques, on remarque une certaine dynamique :

- création de refuges et réserves (6) ;
- aménagements de points d'eau (7), Production de cultures à gibier (7) ;
- lâchers de gibier (existence d'élevage à Cazevielle) ;
- limitation de prédateurs (renards, blaireaux...) ;
- mise en place de gardes chasse (16).

La présence d'un gibier relativement important ne semble pas contestable, surtout en ce qui concerne le sanglier (600 abattus en 1982). L'apparition récente de chevreuils est un signe d'un certain développement des potentialités cynégétiques du canton.

De ce point de vue, on rappellera que dans la partie de cette étude consacrée à l'évolution de la production agricole du canton, on a observé une tendance à l'accroissement des superficies plantées en céréales, luzerne...). Il faut peut-être voir là une relation directe avec l'accroissement du gibier et l'apparition d'espèces disparues ou en voie de disparition.

Si on relie cette observation à l'incertitude qui règne sur l'avenir de la viticulture de ce canton, on peut faire l'hypothèse que l'activité cynégétique et la production agricole nécessaire à son développement peut prendre de l'importance dans les années à venir.

Ce que l'on connaît de l'évolution de la valeur locative des superficies consacrées à la chasse semblerait confirmer qu'il y a bien une prise de conscience chez les détenteurs de territoires de chasse, que l'activité chasse peut devenir une activité économique non négligeable.

La valeur locative de l'hectare de chasse était, jusqu'à ces dernières années, de l'ordre de 5 francs. Le pourcentage annuel d'augmentation était relié par certains, à celui du kilo d'agneau.

Depuis peu, la valeur locative officielle d'un hectare de chasse se situe entre 40 et 200 francs. Ces sommes nettement plus élevées que celles pratiquées auparavant montrent que personne actuellement, ne sait fixer le seuil au delà duquel on ne trouve plus preneurs.

Rappelons que si ces sommes sont élevées dans l'absolu, elles correspondent à un regroupement d'une dizaine de chasseurs, ce qui ramène le coût par chasseur à un niveau plus faible et permet de faire l'hypothèse que ces montants peuvent être encore réactualisés.

Enfin, il n'est pas interdit de penser, qu'à l'instar des ventes de séjours touristiques à temps partiel (8 ou 15 jours, 1 mois) dans les appartements en "club-vacances", le territoire de chasse ne puisse faire l'objet d'une telle commercialisation.

Ceci n'est pas du domaine de l'imaginaire puisqu'il existe déjà depuis des années, dans d'autres régions de France, la Sologne, une activité chasse qui relève tout à fait de ce principe. Poussée à l'extrême, la chasse loisirs devient alors une simple activité commerciale.

Un rapport officiel faisant état de la situation de la chasse en Sologne, indique que le chiffre d'affaires "activité cynégétique" serait (car une partie importante de cette activité n'est pas déclarée) de l'ordre du milliard (francs lourds). Ceci représenterait le tiers du chiffre d'affaires global de la chasse en France, le territoire de chasse étant de 400 000 hectares pour 70 000 chasseurs et 600 gardes.

Récemment, un hebdomadaire rapportait l'expérience d'un propriétaire Solognot qui louait ses terres "gibier en main" à des chasseurs : 1 000 NF la journée par chasseur comprenant le chien, le guide, les cartouches, les repas ... et le tableau de chasse garanti : 5 à 8 faisans par fusil et par jour. Le bénéfice net réalisé serait de l'ordre de 400 à 500 francs par chasseur et par jour. Le propriétaire aurait réalisé 1 200 journées par saison.

Le gibier dans ce type de chasse est exclusivement issu de l'élevage. Ainsi sur 40 hectares peut-on élever 100 000 faisans, des canards, des perdreaux dont l'alimentation repose sur : des tourteaux de soja, des farines de viande et de poisson, des céréales et composés de minéraux vitaminés, plus quelques antibiotiques. Ce type d'élevage et d'alimentation produisent du gibier "à l'engrais" et peu apte à se défendre (ce qui est en fait l'objectif recherché).

Il semblerait toutefois que le Ministère concerné et la Fédération Nationale de la chasse veuillent limiter, voire interdire, ce genre de "supermarché" de la chasse et faire revenir les propriétaires de terrains de chasse à des pratiques moins mercantiles.

On peut se demander alors si la diminution de la rentabilité des terrains de chasse ne va pas entraîner certains propriétaires à se reconvertir à un autre "sport" de remplacement, qui déjà se profile dans l'ombre de la chasse. Si la chasse devient moins rentable, on la remplacera peut être par des activités de loisirs du type ball-trap ou golf.

4/ L'environnement coopératif

Le canton de St Martin de Londres possède trois caves coopératives qui regroupent la totalité de la production viticole de l'ensemble des communes du canton. Deux d'entre elles (St Martin de Londres et St Jean de Buèges) adhèrent à l'UCOVIP (Union des Coopératives Viticoles du Pic St Loup) :

- La cave coopérative de St Martin de Londres comprend les exploitations de St Martin de Londres, Mas de Londres en grande partie; quelques exploitations de Notre Dame de Londres et celles de Viols le Fort.

- La cave coopérative de Notre Dame de Londres comprend la quasi totalité des exploitations de Notre Dame, quelques exploitations de Mas de Londres et celles du Rouet.

- La cave coopérative de St Jean de Buèges comprend les exploitations de St Jean, de St André, de Pégairolles de Buèges et quelques exploitations de Causse de la Selle.

Les caves coopératives sont le centre névralgique de l'activité viticole. A quelques rares exceptions près, les viticulteurs ont confié depuis trente ans leurs récoltes aux caves coopératives.

De ce fait, les viticulteurs se sont certes déchargés des tâches de commercialisation, mais dans le même temps beaucoup d'entre eux ont cessé au fil des années, de s'intéresser à l'activité de la coopérative qu'ils avaient créée. C'est pourtant au niveau de la coopérative que les problèmes liés à la viticulture peuvent être les mieux perçus.

Et on peut faire l'hypothèse que la réponse à donner sera d'autant plus efficace qu'elle se fera dans le cadre de la coopération, et non par des réponses dispersées, individuelles.

C'est la raison pour laquelle, il a paru intéressant d'aborder les problèmes de la viticulture du canton de St Martin de Londres à partir de l'activité des trois caves coopératives qui existent. Le tableau qui suit a tenté de recenser l'essentiel des éléments: les plus importants qui permettent à une coopérative de maintenir (voire de développer) son activité.

Au niveau de l'ensemble des caves, l'évolution des superficies de vignobles servant de base à la production viticole (et donc à l'activité de ces caves), on constate une diminution relativement faible (- 9 %) de ces superficies entre 1970 et 1982.

En individualisant cave par cave, on note que si les superficies concernant directement la cave coopérative de Notre Dame de Londres, se maintiennent, et même progressent de 3 hectares, il n'en est pas de même pour les superficies des deux autres caves coopératives.

Celles intéressant la coopérative de St Jean de Buèges régressent de 46 hectares au cours de la période d'observation, soit une diminution de 18 %. Les superficies en vigne de l'aire d'activité de la coopérative de St Martin de Londres ont elles reculés de 52 hectares (- 10 % environ).

Certes, on pourrait admettre que ce recul des surfaces plantées en vigne est relativement faible au cours d'une période s'étalant sur douze années. Mais on note que la réduction des superficies en vigne s'est faite principalement au cours des toutes dernières années.

L'accélération a eu lieu à partir de la mise en place de la prime d'arrachage. De fait, il semble que le phénomène de l'arrachage se poursuive sur la campagne 1982-1983. De l'avis des Directeurs de cave, ce phénomène risque de s'accélérer dans les prochaines années.

Il est vrai que percevoir la prime d'arrachage tout en conservant la propriété de son terrain est assez tentant pour un certain nombre de viticulteurs proches de l'âge de la retraite... ainsi que pour d'autres moins proches de la retraite mais prêt à cesser toute activité de nature agricole.

TABLEAU N°48 - CARACTERISTIQUES GENERALES DES CAVES COOPERATIVES DU CANTON DE SAINT MARTIN DE LONDRES (1982)

CARACTERISTIQUES	SAINT MARTIN DE LONDRES	NOTRE DAME DE LONDRES	SAINT JEAN DE BUEGES
<u>Superficies</u> (hectares)	473 ha (- 52/1970)	270 ha (+ 3/1970)	245 ha (- 46 ha/1970)
<u>Production</u> (hectolitres)	45 000 hectolitres	25 000 hectolitres	10 000 hectolitres
<u>Encépagement</u>	Carrignan 60 % Chassault 15 % Grenache 10 % Hybrides blancs 10 % Cabernet 5 % Merlot 5 %	Aramon 10 % Alicante 5 %	25 % 15 % 10 % Aramon 30 % Merlot Alicante } 20 % Alicante Bouschet }
<u>Nombre d'adhérents</u>	1970 200 à 1983 210	1970 78 à 1983 82	1970 77 1983 56 dont 10 n'apportent plus rien
<u>Classe d'âge coopérateurs</u>	> 50 = 80 %	> 90 %	80 à 90 %
<u>Coopérateurs vivant à 100 % de la vigne</u>	30 soit environ 15 % du total	20 soit environ 25 % du total	6 coopérateurs vivent à 100 % de la vigne soit 10 %
<u>Production des administrateurs sur total production</u>	Les 22 administrateurs produisent 80 % de la récolte	Les 20 coopérateurs vivant à 100 % de la vigne produisent 75 % de la récolte	6 coopérateurs apportent la plus grosse partie de la production
<u>Commercialisation</u>	Négociants 100 %	Négociants 100 %	VCC négociants 100 % Vins de pays (1/5 et 1/4 de la prod) grande surface montpellier.
<u>Distillation</u>	10 à 12 000 hectolitres par an	5 000 hectolitres par an	Jusqu'à 18 % de la production
<u>Investissement</u>	Depuis 1972 : 2 MNF - cuves réception - thermovinification Amortissements réalisés 1983 : 350 000 NF Plus de projets pour l'avenir	Depuis 1973 : - chaîne thermovinification 1983 : cuves réceptions Avenir ?	1982-1983 : 650 000 F amélioration du système vinification Avenir ?

On observe par ailleurs que les terres rendues "libres" par l'arrachage ne sont ni louées ni remises sur le marché foncier. Ceci donne à réfléchir. Si l'arrachage se poursuit dans les années à venir, sans que les terres ainsi disponibles puissent faire l'objet d'une transaction à destination des activités agricoles, comment envisager de résoudre le problème de l'installation ?

Malgré une réduction globale de l'ordre de 10 % des superficies plantées en vigne, la production ne paraît pas baisser proportionnellement. De meilleurs rendements à l'hectare ont permis de compenser les pertes en surfaces. Il paraît évidemment difficile que l'on puisse compenser chaque hectare de vigne qui disparaîtra désormais, par des rendements à l'hectare toujours plus importants.

Ceci est d'autant plus vrai que l'arrachage s'est sans aucun doute d'abord porté sur les moins bonnes terres. A l'avenir, le "risque" que l'arrachage touche de meilleures terres existe. La question qui se pose alors est celle du seuil en dessous duquel une cave coopérative ne peut maintenir son activité, et se voit contrainte de fermer ses portes.

De ce point de vue, on peut déjà constater que le niveau d'activité (10 000 hectolitres) de la cave coopérative de St Jean de Buèges (qui draine par ailleurs la production des exploitations de trois autres communes) ne permet plus, depuis quelques années, de financer un poste de Directeur.

Ce sont en effet les administrateurs et leur président qui assurent désormais le fonctionnement administratif et technique de la coopérative. On peut se demander jusqu'à quand ? Personne n'ose encore définir le seuil de production en dessous duquel la coopérative ne pourra plus fonctionner du tout.

En ce qui concerne la coopérative de Notre Dame de Londres, et compte tenu d'une (éventuelle) réduction du vignoble dans les années à venir, le risque existe de ne pas voir renouveler la fonction de Directeur, quand celui-ci prendra sa retraite.

Quant à la coopérative de St Martin de Londres, bien que la majorité des apports en raisins proviennent, déjà, du vignoble des communes voisines, elle se trouve en position de force pour devenir à terme la seule cave coopérative, regroupant ainsi l'ensemble des exploitations viticoles des communes du canton.

Pour les deux caves coopératives les plus importantes, le nombre des adhérents n'a guère évolué au cours des dix dernières années. Cette relative stabilité des coopérateurs cache cependant un fait dont les conséquences se traduisent directement sur le niveau d'activité de ces coopératives.

Un certain nombre de coopérateurs conservent leurs parts de coopératives ce qui entraîne leur décompte en tant que coopérateur-adhérent, mais ils n'apportent plus ou presque plus de raisins à transformer.

Ainsi, on observe qu'à la coopérative de St Martin de Londres sur 200 à 210 adhérents, 30 d'entre eux (soit 15 %) vivent (exclusivement) (?) de la vigne. Autre réalité, plus lourde peut être de conséquences à terme, les 22 administrateurs de la coopérative (10 % du total adhérents) apportent à "eux seuls" 80 % de la production.

Avec un nombre d'adhérents plus faible (78 à 82) mais tout aussi stable qu'à St Martin de Londres, la cave coopérative de Notre Dame de Londres présente (encore) une base d'adhérents plus solide, vivant semble-t-il, uniquement de la viticulture. Ils sont 20 coopérateurs (soit 25 % du total des adhérents) qui apportent 75 % de la récolte.

Seule la cave coopérative de St Jean de Buèges a vu le nombre de ses adhérents diminuer de 21 (soit près de 30 %). Par ailleurs, parmi les 56 adhérents "porteurs de parts", dix n'apportent plus rien. De ce fait, on atteindrait alors une diminution du nombre des viticulteurs de l'ordre de 40 % depuis 1970. Ceci se traduit, malgré une amélioration des rendements, par un niveau d'activité de plus en plus faible.

De même que dans les cas précédents, un nombre restreint (6) de viticulteurs vivent exclusivement de la vigne et apportent la majeure partie de la récolte.

Cette situation générale déjà porteuse d'incertitude quant au fonctionnement futur des caves coopératives, risque de se dégrader dans les prochaines années. En effet, dans les trois cas qui nous intéressent, les viticulteurs de plus de cinquante ans représentent entre 80 et 90 % des populations de viticulteurs.

Entre une très faible base de viticulteurs de métier vivant essentiellement (sinon exclusivement) de la viticulture, et un vieillissement

important de la grande majorité, à la fois des "vrais" viticulteurs et des "viticulteurs du dimanche", la situation de l'économie viticole du canton de St Martin de Londres risque de se dégrader considérablement à moyen et long terme.

Au plan des perspectives, les viticulteurs rencontrés sur le terrain sont pratiquement tous convaincus de l'échéance fatale de la production viticole. Seul le délai est diversement apprécié. L'horizon temporel fixé au terme de l'existence de la viticulture de ce canton, est celui d'une génération.

Les comportements vis à vis de ce type d'analyse varient selon l'âge de l'exploitant, sa situation familiale, l'assise de la situation foncière, les perspectives d'héritage (terres agricoles et terrains à bâtir).

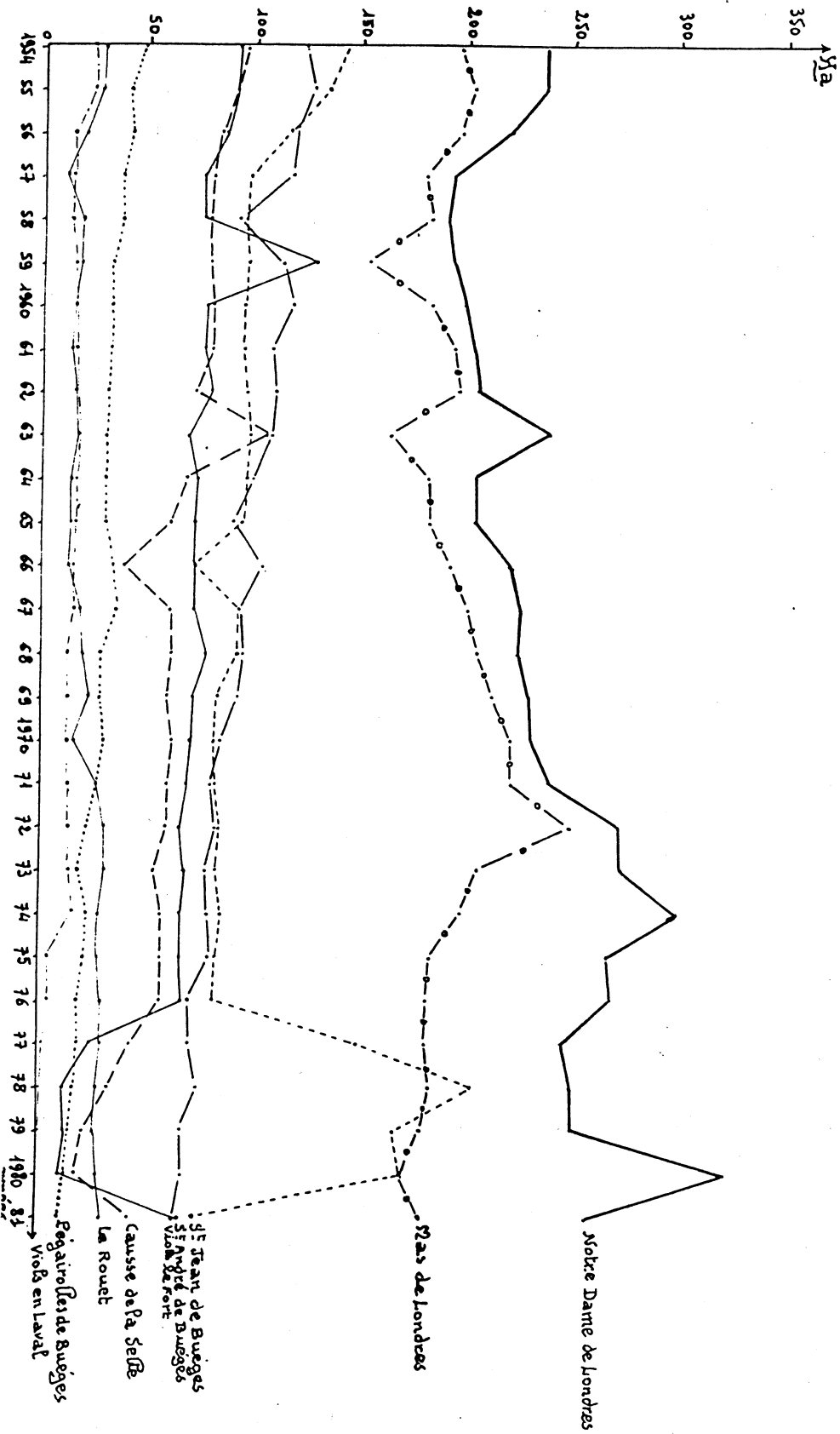
- Les plus jeunes (< 50 ans) essaient de consolider leur exploitation actuelle en s'agrandissant. Mais la rétention des terres, le grand nombre de demandeurs (8 à 10 pour chaque offre) par rapport à l'offre et le niveau des prix pratiqués rendent très difficiles l'agrandissement des exploitations (sans parler de la préférence qui va à l'installation lors du choix d'attribution des terres à la vente).

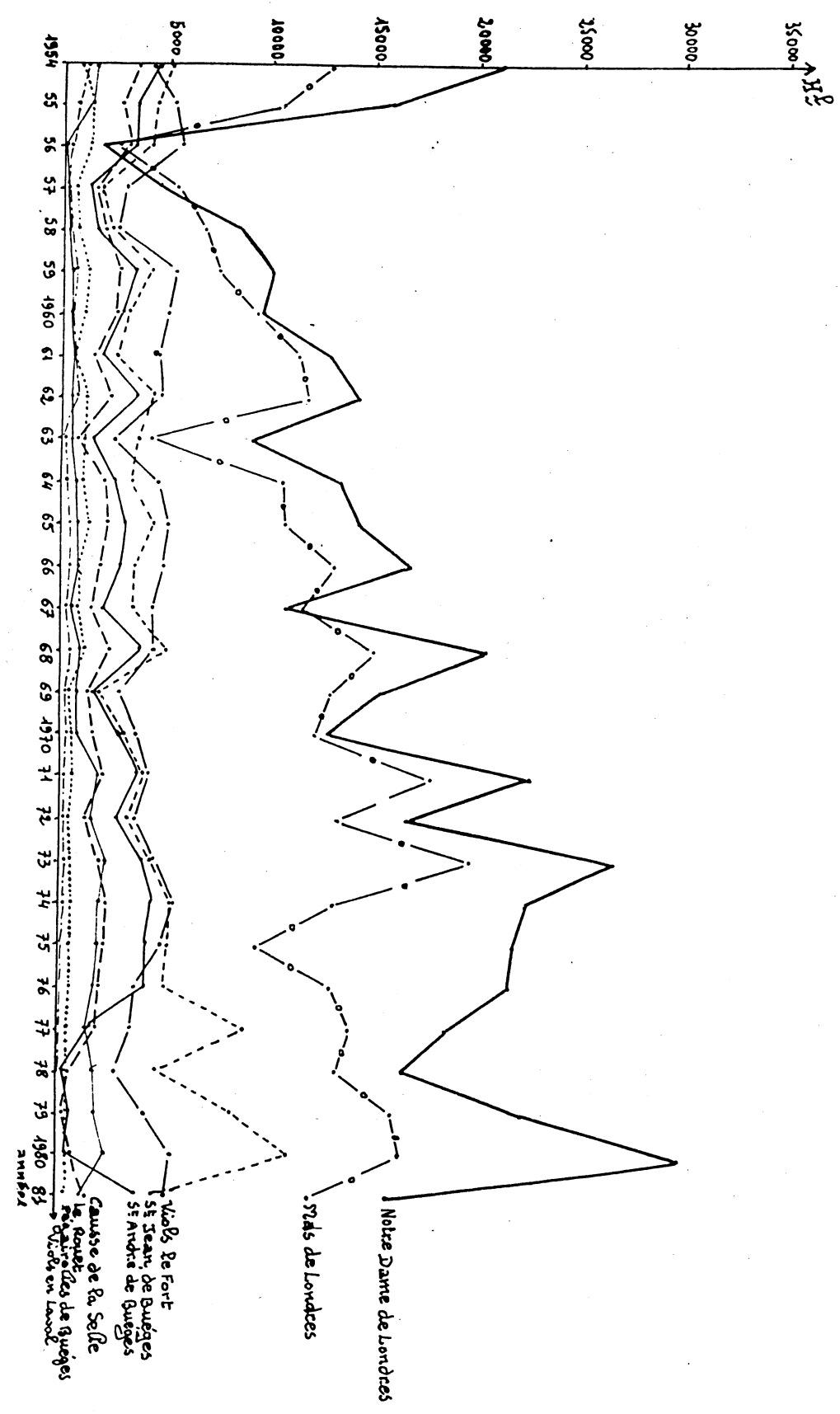
- Les plus âgés (> 50 ans) peuvent encore moins que quiconque prétendre à se voir attribuer par la SAFER des terres disponibles. Les perspectives sont de ce point de vue et dans le meilleur des cas, le strict maintien des superficies possédées. La réflexion sur une éventuelle reconversion n'entraîne guère l'enthousiasme (même parmi ceux qui pourraient bénéficier de l'irrigation).

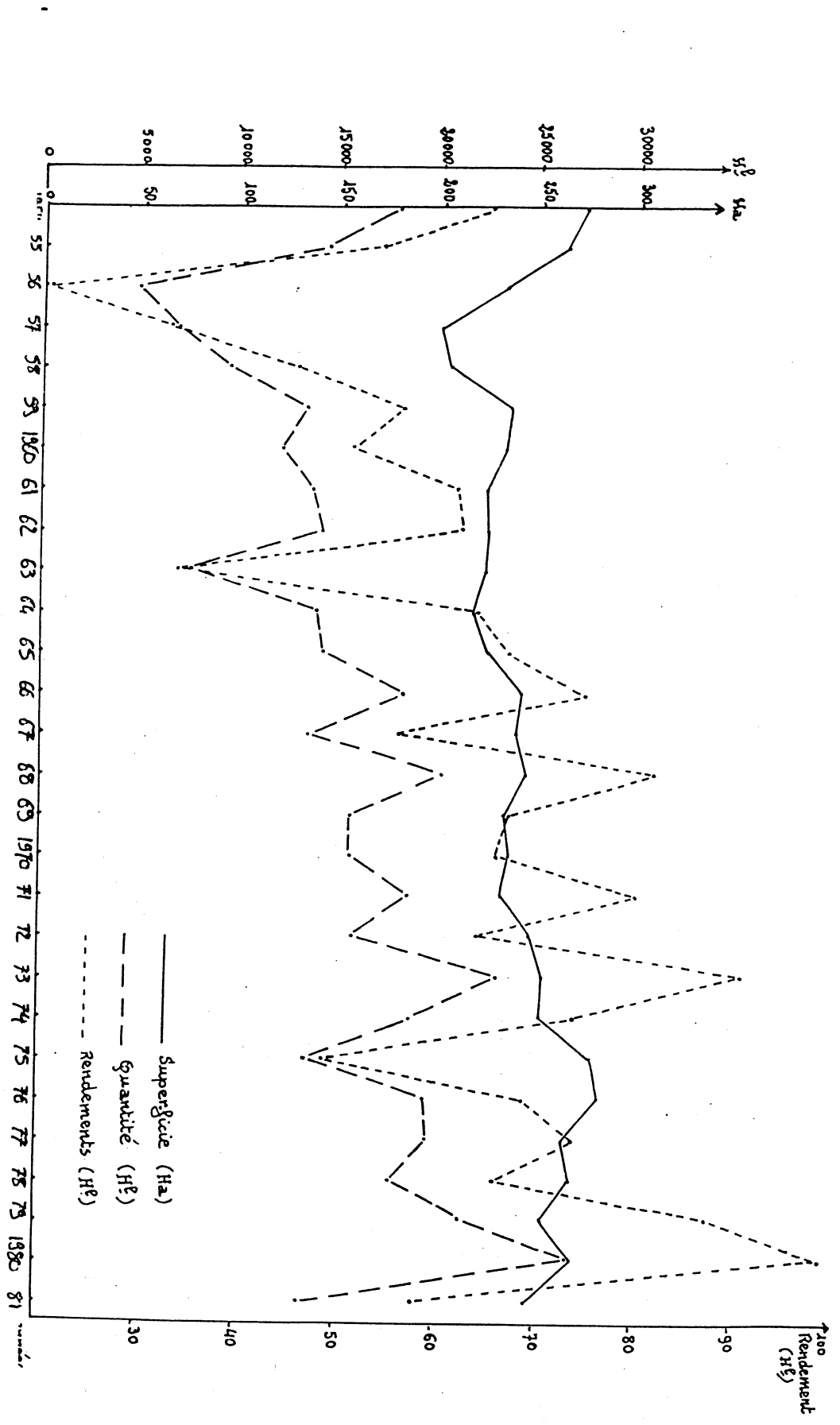
La diversification des cultures qui existe déjà dans la plupart des exploitations où la viticulture domine, ne semble pas pouvoir être étendue du point de vue des surfaces, et élargie du point de vue du choix de l'éventail de la production à réaliser.

Autre exemple qui illustre les limites des projets que peuvent avoir la plupart des coopérateurs, c'est la rupture des adhérents de la coopérative de Notre Dame de Londres avec l'UCOVIP, et leur refus de façon générale de se lancer dans la plantation de cépages améliorateurs.

On retrouve ce comportement dans les autres communes. Il ne concerne pas seulement les plus âgés des viticulteurs mais aussi un certain nombre de jeunes ou relativement jeunes.







Enfin, il faut souligner que parmi la classe d'âge supérieure à cinquante ans, un des principaux problèmes qui stoppe toute volonté de faire des projets concernant l'avenir de l'exploitation, c'est l'absence d'héritiers ou plus simplement le refus de ceux-ci de succéder à leurs parents sur l'exploitation.

Ce refus est lié bien évidemment à l'analyse qui est faite par les enfants des viticulteurs des contraintes, difficultés et rentabilité de l'agriculture en général, de la viticulture en particulier. Par ailleurs, ayant quitté l'agriculture pour se former à une autre profession, et le milieu rural pour la ville, tout changement d'orientation paraît difficile.

Pour les plus jeunes qui sont partis récemment, il ne semble pas qu'ils souhaitent reprendre tout ou partie de l'exploitation. Ils reviendront à la rigueur habiter la maison de leur enfance.

Pour ceux qui sont partis il y a quinze ou vingt ans, la seule velleité de reprise de l'exploitation est celle qui consiste à exploiter une partie de la propriété, à temps partiel. Nous entrons alors dans le schéma des "nouveaux" exploitants du dimanche qui viendront grossir les rangs de ceux que les "vrais" viticulteurs appellent les "bricoleurs des dimanches".

CONCLUSIONS

Après une longue période de régression démographique et économique le canton de St Martin de Londres semble être entré dans une nouvelle phase de son évolution.

Elle est caractérisée par une tentative d'adaptation aux problèmes posés à la fois par l'économie générale, la structure (et la faiblesse) de l'économie locale et par les influences de plus en plus grandes de la métropole régionale.

Comme dans chaque période d'adaptation et de reconversion économique, l'avenir est incertain, les choix difficiles, les projets lents à se mettre en place

Néanmoins, l'analyse attentive d'un certain nombre de projets à l'étude (ou en cours de réalisation) de comportements et de choix des

différents agents économiques, permet de définir les tendances générales de l'évolution en cours.

Les caractéristiques de ces tendances peuvent être déterminées à deux niveaux :

1/ Analyse des caractéristiques de l'évolution globale du canton

- L'évolution démographique se caractérise par un "chassé croisé" de populations : depuis des décennies, le canton a subi une hémorragie de populations, qui au cours des deux derniers recensements non seulement s'est tarie, mais a fait place à l'arrivée d'une nouvelle population d'origine régionale et urbaine.

Les objectifs que celle-ci peut poursuivre et les intérêts particuliers qu'elle peut être amenée à défendre ne recouvrent pas nécessairement ceux d'une population autochtone plus ou moins déstabilisée par la régression de l'économie locale traditionnelle.

- L'évolution de l'économie. Ce changement dans la nature socio-professionnelle de la population du canton a modifié quelque peu les structures économiques. Des exploitations ont disparu, certaines se sont agrandies grâce à elles. D'autres plus nombreuses, sont bloquées dans leur croissance par l'absence de terres disponibles. Certains viticulteurs se sont "essayés" à la diversification, toujours très limitée par la rareté des terres disponibles.

Dans le choix d'attribution des terres, les viticulteurs de plus de 50 ans sont écartés et se conduisent alors en "pré retraités" : plus de projets d'avenir. On tente de survivre jusqu'à la retraite définitive. Cette situation bloquée dans laquelle se trouve cette catégorie d'agriculteurs dont les effectifs sont très importants, connaîtra son terme d'ici une dizaine d'années.

Enfin, les "anciens" qui se sont retirés de l'activité agricole sans successeurs n'ont pas tous remis sur le marché foncier les terres dont ils sont propriétaires.

La prime à l'arrachage ne fait qu'accentuer ce phénomène. Quant à louer, la crainte est trop forte de ne plus pouvoir se "débarasser" de son locataire en cas de besoin urgent des terres louées (par exemple, propositions d'achat des terres par un "étranger" qui en offre 3 fois le prix pratiqué localement).

La création d'activités industrielles (petites et moyennes entreprises) et artisanales concentrées principalement sur la commune de St Martin de Londres a offert la possibilité à un certain nombre de viticulteurs et d'enfants de viticulteurs, de trouver un emploi salarié.

Salaire principal ou salaire d'appoint (ramené par le conjoint), celui-ci a permis de compenser les limites apportées à la croissance de l'exploitation du fait de la non mise sur le marché foncier des terres des agriculteurs cessant leur activité.

Les projets de développement des activités industrielles des responsables politiques de la commune de St Martin de Londres sont clairement affirmés. L'extension de la zone artisanale programmée en fonction de nouvelles implantations. Cette volonté politique de jouer la carte de l'industrialisation est une des réponses données aux problèmes que pose l'économie agricole traditionnelle.

La situation géographique de St Martin de Londres vis à vis de la métropole régionale n'est plus semble-t-il un handicap rédhibitoire à la création d'entreprises. D'autres facteurs jouent en sens inverse : le coût des terrains par exemple et les avantages qu'une municipalité très favorable à ces activités est prête à consentir à tout entrepreneur désireux de s'installer sur sa commune.

Ce dynamisme industriel va-t-il permettre, par les emplois créés et les salaires versés à l'un des membres de la famille de viticulteurs en difficulté, le maintien des plus petites exploitations bloquées dans leur croissance, ou bien va-t-il au contraire accentuer leur marginalisation et leur disparition à terme (10-15 ans).

Il est bien évident que cette politique de reconversion économique de type industriel, ne peut concerner l'ensemble des communes du canton. Elle ne peut être que limitée à celle de St Martin de Londres (et à son environnement immédiat) qui possède déjà une infrastructure d'accueil.

Quelles peuvent être les autres perspectives ? C'est ici que l'analyse doit être diversifiée en fonction des différentes zones et communes qui composent le canton. Cette différenciation permet par ailleurs de dresser une sorte de typologie des communes en fonction des perspectives et orientations économiques possibles.

En effet, d'autres perspectives existent pour l'ensemble des communes de ce canton. Les idées et "esquisses" de projets ne manquent pas. Pour leur mise en oeuvre, elles supposent l'utilisation de grands espaces "vides" (garrigues, bois...) et un environnement paysager attractif. Ces activités s'appellent chasse, tourisme, loisirs, construction.

2/ Typologie des communes en fonction de leurs perspectives d'évolution

Les dix communes étudiées peuvent être regroupées en cinq sous ensembles ayant des perspectives différentes.

20 - Communes de St Martin de Londres :

- Plaque tournante de cette zone, ce chef lieu de canton semble devoir confirmer sa place de "leader" dans le domaine industriel et artisanal.

Au plan démographique il confortera sans aucun doute sa position dans la mesure où les possibilités de construction sont loin d'être négligeables, et seront peut être développées.

Contrairement à ce que laisse supposer l'appellation "bassin viticole de St Martin de Londres", cette commune possède peu de terres et de vignobles dans le bassin (terres et vignobles sont sur la commune de Mas de Londres).

- Son espace, fait de garrigues, est orienté Ouest vers l'Hérault, et Sud vers l'expansion montpelliéraine.

Au plan agricole, les derniers (une vingtaine) "vrais" viticulteurs à temps complet pourront s'appuyer à la fois sur des salaires familiaux (conjoint, enfant) issus des emplois créés localement, ainsi que sur la vente (éventuelle) de terrains situés dans les zones constructibles (indispensables pour assurer l'expansion industrielle et artisanale voulue par les responsables municipaux).

- En ce qui concerne leur activité proprement dite, le passage à la machine à vendanger doit éliminer le coût de la main d'oeuvre qui pèse encore sur les exploitations améliorant les résultats financiers.

- Ainsi ce dernier "carré de vrais" viticulteurs" soutenus par 180 à 190 "viticulteurs du dimanche" pourront-ils encore maintenir un bon

niveau d'activité à leur cave coopérative pendant un certain temps.. suffisamment long, pour être les seuls à posséder une coopérative et pour drainer vers eux de ce fait, leurs collègues des communes avoisinantes.

21 - Viols en Laval et Viols le Fort

- Ces deux communes liées entre elles par l'inexorable disparition de leur agriculture semblent rechercher les mêmes remèdes aux mêmes causes: la vente de terrains constructibles (constructions individuelles et lotissements).

- La mise à l'étude de plans d'occupation des sols n'est un mystère pour personne. Ces POS ont comme objectif "d'arranger" les agriculteurs (et pas seulement les plus âgés d'entre eux) en incluant dans les zones constructibles de ces POS, les terrains dont ils sont propriétaires.

- On arrache la vigne d'un côté, on vend des terrains pour la construction de l'autre. Il semble bien que ce soit là, la seule solution offerte aux quelques rares viticulteurs de ces terres où affleure le rocher, où pululle les cailloux. Alors, on se tourne vers l'expansion montpelliéraine et peut être aussi vers celle de St Martin de Londres, et leurs influences urbaines..."Pour une fois que la ville peut donner plus qu'elle ne reçoit..." Juste retour des choses pensent les intéressés. En fait, les urbains et l'industrialisation remettent à flot les agriculteurs pour leur permettre de ne plus faire d'agriculture.

22 - Notre Dame de Londres, Mas de Londres, Rouet

- A la marge du canton, les exploitations de Rouet paraissent plus stables que dans les autres communes de ce canton. Ses limites, elles les trouvent à la fois dans des superficies cultivables extrêmement réduites et dans l'impossibilité d'accroître les surfaces de parcours.

- Essentiellement tournée vers l'élevage, cette commune possède trois grands domaines (de 600 à 1 000 hectares chacun), difficilement transmissibles par la valeur qu'ils représentent. Sur les trois, deux sont en fermage avec bail écrit récemment reconduit.

- Les deux problèmes essentiels de la reproduction des exploitations semblent réglés pour les vingt prochaines années... Ces grands domaines sont tenus par de jeunes exploitants (< 40 ans), donc la question de la succession ne se pose pas. Elle serait même déjà assurée pour l'un

de ces domaines. La nature même de la production (élevage) a contraint il y a plusieurs années déjà les exploitants à assurer la croissance de leur exploitation par la recherche de terres de parcours à l'extérieur de la commune.

- Les sept autres agriculteurs (éleveur-viticulteur) se partagent les quelques hectares qui restent : 200 hectares de parcours (sous paturés semble-t-il), une dizaine d'hectares de vignes et quelques hectares de céréales. Leur dynamisme les a contraint eux aussi à assurer la croissance de leur exploitation par l'acquisition et la location de terres sur d'autres communes avoisinantes et plus lointaines (cèvennes, aveyron).

- Six exploitants éleveurs sur dix n'ont aucune bête sur la commune. La croissance des exploitations du Rouet n'est pas liée au problème foncier local, sinon à la reconduction de leur bail par le propriétaire.

- Mas de Londres et Notre Dame de Londres semblent se trouver dans une situation identique et leur avenir paraît intimement lié. Situées toutes deux sur les meilleures terres, mais supportant des conditions climatiques rigoureuses, les exploitations sont enserrées les unes dans les autres, et chaque parcelle de terre libérée provoque des conflits larvés ou ouverts, dans la mesure où chacun peut prétendre à son acquisition. Une différenciation est toutefois possible :

- Les surfaces en vigne de Mas de Londres ceinturent la commune de St Martin de Londres et ses vignobles sont en partie la propriété d'habitants de cette commune. On peut donc faire l'hypothèse que l'avenir de ces exploitations sera plus ou moins lié à l'évolution de la commune de St Martin de Londres dont elles subiront les influences.

- Un problème reste encore en suspens : quel sera le comportement des exploitants de Mas de Londres vis à vis du projet (qui devrait voir le jour en 1984) de retenue d'eau (lac collinaire) ? Si l'on peut dire que l'accès à l'eau permet de "redistribuer les cartes" de la diversification, un certain nombre de difficultés sous jacentes à ce projet peuvent en limiter la réussite, sinon la réalisation :

- 1) Problèmes climatiques (hivers rigoureux, gelées tardives)
- 2) Problèmes techniques (reconversion et apprentissage technique)
- 3) Problèmes de coûts (charges annuelles à supporter)
- 4) Problèmes de commercialisation (incertitude de la valorisation)
- 5) Problèmes humains (âge, difficulté de succession, blocage à l'innovation, capacités d'adaptation)

- Les exploitants de Notre Dame de Londres, en partie concernés par les possibilités d'irrigation, s'interrogent aussi quant au bénéfice réel qu'ils pourraient tirer de cette possibilité d'irrigation. Mais ils sont davantage inquiets semble-t-il pour l'avenir de leur production actuelle (la vigne) ainsi que pour la pérennité de leur cave coopérative dont on ne peut affirmer qu'elle aura toujours les moyens de maintenir en fonction un Directeur.

- Plus des deux tiers des viticulteurs de cette commune ont plus de 50 ans et peu de successeurs déclarés. Compte tenu du fait que 25 % d'entre eux apportent 80 % de la production, on peut estimer que d'ici 10 à 15 ans les exploitations auront disparu ou auront été démantelées et rachetées par petites parcelles par les viticulteurs restant.

- Les trois communes de Pégairolles, St Jean et St André de Buèges, situées dans le sillon de la vallée de la Buèges, semblent elles aussi vivre un même destin : celui de la disparition de l'agriculture, de la régression, petit à petit de la viticulture.

- Seule coopérative du canton à ne pas avoir de Directeur, elle fonctionne sur une base de bénévolat, sans savoir jusqu'à quand ce sera possible. Ceci est d'autant plus incertain que le niveau d'activité actuel, (10 000 hectolitres), risque de diminuer encore au cours des prochaines années du fait du vieillissement des coopérateurs et de l'absence de successeurs.

- Des trois communes, seule St Jean de Buèges possède encore un "noyau dur" d'exploitants cherchant à réagir et à faire vivre ce pays coupé du reste du canton.

a) Au plan viticole, l'idée défendue est que seule la fabrication d'un vin de qualité pourra permettre aux plus jeunes des viticulteurs de se maintenir dans les années à venir. D'où des démarches pour faire reconnaître une partie du territoire communal par l'INAO comme zone d'aire d'A.O.C.

Seconde idée, c'est la fabrication d'une boisson de type Pineau des Charentes ou Carthagène. Dans les deux cas, sans tenir compte du pari que représente la commercialisation de ces produits et leur rentabilité, rien en l'état actuel des informations ne permet de dire quelle est la probabilité de voir se réaliser ces projets.

b) Au plan plus large de l'agriculture, la rareté des terres cultivables (non inondables) et accessibles (non pentues) ne permet pas le développement ultérieur. Une tentative de diversification basée sur l'olive verte de confiserie et l'introduction du noisetier truffier est en cours.

c) Au plan de l'élevage, comme dans les autres communes, la croissance du troupeau ne peut se faire qu'à partir de parcours extérieurs à la commune. Néanmoins, des essais d'amélioration pastorale par introduction de légumineuses sont à l'étude. La pratique du plein air intégral pour les vaches et les moutons sous l'angle expérimental en cours.

- Les perspectives de ces communes dans les cinq à dix ans à venir semblent limitées et liées, semble-t-il, à la possibilité d'entrer dans l'aire d'extension des AOC. Sur les 46 coopérateurs qui restent, 6 auront un successeur si cette extension se réalise ; sinon il n'y a guère d'espoir pour la succession de l'exploitation. Tous les autres viticulteurs abandonneront, les plus jeunes d'entre eux tachant de trouver un emploi et travaillant la vigne à temps partiel.

- Reste en suspens, les idées ou projets de développement du tourisme avec tous les risques que cela comporte (vallée étroite à l'équilibre écologique particulièrement fragile) sans être bien sûr que le niveau de rentabilité compensera les conséquences socio économiques que toute activité de cette nature, lorsqu'on lui sacrifie tout le reste fait courrir à la collectivité toute entière.

- Causse de la Selle est l'image même du canton de St Martin de Londres, partagé entre son passé et son avenir. Orienté jusqu'à la dernière décennie vers Ganges, Causse de la Selle s'en est détachée au fur et à mesure que l'économie de la zone de Ganges s'est détériorée.

Cette commune tente de sortir de son isolement en ayant des relations plus étroites, au plan agricole, avec St Jean de Buèges où s'achemine la récolte de quelques superficies en vignes.

Un GAEC, une ASA, une société civile d'élevage, un projet de CUMA, des essais de troupeaux au plein air intégral, des expériences de valorisation des garrigues abandonnées (introduction de légumineuses) ; tout ceci indique qu'il existe une réelle dynamique sociale favorable au développement agricole de cette zone.

- Enfin à Causse de la Selle on semble aussi vouloir s'ouvrir davantage à d'autres activités moins traditionnelles : tourisme (projet de création d'un camping), loisirs (chasse, parc résidentiel de loisir...).

L'ensemble des communes du canton de St Martin de Londres sont en pleine période de mutation. L'évolution qui se dessine ne semble pas favorable à un développement de l'agriculture.

Au contraire, on assiste davantage à une réorientation des activités traditionnelles vers des activités susceptibles de répondre aux besoins de type industriel, artisanal, touristique et de loisirs de la métropole régionale.

Plus particulièrement, l'installation en agriculture ne paraît pas devoir être une caractéristique du maintien de l'activité agricole. Elle ne semble possible que dans le cadre de l'installation d'un des enfants d'agriculteurs locaux. Ceci revient à dire que ce type "d'installation", n'est en fait qu'une possibilité offerte (un prétexte) à l'exploitation familiale de s'agrandir. Cette exploitation devant revenir, il est vrai au jeune "installé" dans un délai plus ou moins long.

SOURCES STATISTIQUES

- Archives départementales de l'Hérault 1820-1982.
- Recensement général de la population 1954 à 1982.
- Spécial recensement 1982 reprise n° 4 1982 INSEE
- Recensement historique population INSEE.
- Recensement général agricole 1970-1980.
- Direction Départementale de l'Agriculture Hérault.
- Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

